

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saadallah



Faculté des langues Étrangères

Département de français

Mémoire de magister.

Spécialité : Sciences du langage

L'immigration clandestine ou la hargra entre subjectivité et objectivité dans la presse algérienne d'expression française, le cas d'*El watan, Le Quotidien d'Oran, Midi Libre et La Tribune*

Mémoire présenté par :

BOUKHALFA Hassane

Sous la direction de :

Dr. BÉDJAOUI Wafa

Jury de soutenance

Présidente	GRINE Nadia	Professeure	Université d'Alger 2
Directrice de recherche	BEDJAOUI Wafa	Maître de conférences « A »	Université d'Alger 2
Examinatrice	OULEBSIR Kamila	Maître de conférences « A »	ENS de Bouzaréha
Examinatrice	OUALI Khadidja	Maître de conférences « A »	Université d'Alger 2

Année universitaire : 2018/2019

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier et glorifier Dieu le Tout Puissant pour m'avoir donné la force et la possibilité d'accomplir ce modeste travail.

Je tiens ensuite à remercier infiniment ma directrice de recherche, Mme Wafa BEDJAOUI pour sa participation à l'élaboration de ce mémoire, sa patience et ses précieux conseils et orientations.

Je remercie également tous les enseignants qui nous ont encadrés durant l'année théorique à leur tête Mme Karima AIT DAHMANE.

Je remercie aussi les membres du jury à savoir : Mesdames Nadia GRINE, Fadila OULEBSIR et Khadidja OUALI, qui ont accepté de lire et évaluer mon travail.

Je ne saurais enfin oublier de remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail. Qu'ils soient des amis, des collègues ou des proches, qu'ils trouvent ici mes sincères remerciements et ma gratitude éternelle.

Merci à toutes et tous.

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail

A mes parents, mon père et ma mère qui ont tout fait pour que je sois ce que je suis aujourd'hui.

A mon unique frère et mon unique sœur.

A tous mes enseignants sans exception, du primaire jusqu'à la post-graduation.

En français :

Ce travail de recherche qui s'inscrit dans le domaine de l'analyse de discours a pour objectif d'étudier la subjectivité et l'objectivité dans les articles de presse traitant de l'émigration clandestine en Algérie. Il s'agit d'analyser le discours médiatique traitant du phénomène de l'émigration clandestine durant la décennie entre 2005 et 2015. 8 articles de presse parus dans quatre journaux d'expression française à savoir : *El watan*, *Le Quotidien d'Oran*, *Midi Libre* et *La Tribune* sont retenus pour mener une étude d'analyse. Cette analyse consiste à relever et recenser les indices de subjectivité ou /et objectivité dans chaque quotidien pour enfin établir une comparaison entre ces quatre quotidiens qui nous permet de montrer le degré de subjectivité dans chaque journal.

Mots clés : émigration /immigration clandestine, el harga, presse algérienne, objectivité, subjectivité, analyse de discours.....

Abstract:

En anglais

This research work, which is part of the field of discourse analysis, aims to study subjectivity and objectivity in press articles dealing with illegal emigration in Algeria. The aim is to analyze the media discourse dealing with the phenomenon of illegal emigration during the decade between 2005 and 2015. 8 press articles published in four French-language newspapers, namely: *El watan*, *Le Quotidien d'Oran*, *Midi Libre* and *La Tribune* are selected to conduct an analysis study. This analysis consists of identifying and listing the indices of subjectivity or / and objectivity in each daily to finally establish a comparison between these four dailies which allows us to show the degree of subjectivity in each newspaper.

Key words: illegal emigration, el harga, Algerian press, objectivity, subjectivity, discourse analysis.....

S O M M A I R E

INTRODUCTION GENERALE	2
CHAPITRE I : L'EMIGRATION	10
CHAPITRE II : LE JOURNALISME & L'ANALYSE DE DISCOURS	40
CHAPITRE III : DESCRIPTION & ANALYSE DU CORPUS	75
CONCLUSION GENERALE	115
BIBLIOGRAPHIES	118
ANNEXES	125
TABLE SES MATIERES	135

INTRODUCTION GENERALE

1. Préambule

La subjectivité et l'objectivité sont parmi les concepts les plus employés dans le domaine des médias en général et de la presse écrite en particulier. Ces concepts constituent une source de polémiques dans la scène médiatique. Dans la plupart des cas le discours médiatique est qualifié comme un discours subjectif. La norme d'objectivité, qui a joué un rôle si central dans la constitution du journalisme, est aujourd'hui contestée non seulement par les théoriciens de la communication et les critiques des médias mais par les journalistes eux-mêmes. C'est grâce à l'objectivité que s'impose sa crédibilité auprès de son public. Il y a même ceux qui considèrent que l'objectivité journalistique est impossible. Cela veut dire que c'est la subjectivité qui prend sa place dans les discours véhiculés par les différents médias toutes catégories confondues. Cette polémique qui s'enfle nous a interpellé de mener une recherche pour analyser un corpus constitué d'articles de la presse écrite de point de vue linguistique. L'Algérie est l'un des pays qui possèdent une presse très variée tant sur le plan politique et idéologique que sur celui de la langue. En effet, la scène médiatique algérienne est dominée par deux grands courants idéologiques dans les médias : les conservateurs islamistes et les modernistes laïcs véhiculés par les deux langues l'arabe et le français. Dans la plupart du temps, les adeptes du premier courant s'expriment en arabe alors que les adeptes du second s'expriment en français. Nous avons choisi des journaux d'expression française qui à leur tour divergent sur plusieurs questions et se divisent entre opposants, partisans ou neutres.

Dans cette presse d'expression française, nous nous sommes proposé d'étudier le discours journalistique plus précisément la presse écrite pour tenter de déterminer la frontière qui sépare l'objectivité de la subjectivité dans la presse écrite algérienne d'expression française traitant de l'immigration clandestine ou ce qu'on appelle communément « *la harga* ». Il est de notoriété publique que ce phénomène est devenu la préoccupation majeure des pays des deux rives de la méditerranée ces dernières années. Il constitue une source importante dans les écrits journalistiques en général et ceux des quotidiens algériens en particulier car

d'importantes vagues d'émigration clandestine ont été enregistrées pendant ces dernières années dans le pays. Il est évident que la manière avec laquelle est abordé ce sujet diffère d'un organe à un autre suivant plusieurs raisons et facteurs. A ce propos la ligne éditoriale du journal ainsi que les convictions propres à l'auteur de chaque écrit jouent un rôle important dans la détermination de l'angle à partir duquel le sujet est abordé. Encore faut-il préciser de quel genre d'écrit journalistique s'agit-il car il y en a au moins deux grands types à savoir les articles d'information stricte et ceux du commentaire.

Selon la littérature spécialisée, relèveraient de l'information les articles dont l'objectif serait de rapporter certains faits (sélectionnés et promus ainsi à la catégorie d'événements) avec l'objectif d'apporter un savoir sur l'actualité, à la différence des articles relevant de l'opinion, qui, eux, auraient pour but de commenter lesdits événements. En effet, dans les genres dits du commentaire, on trouve des stratégies discursives visant à montrer et à étayer des opinions sur les faits. Dans ces articles, le mode argumentatif, matérialisé dans les textes sous forme de séquences, y est dominant. En revanche, dans les genres dits de l'information les stratégies discursives permettant de rapporter les faits relèvent plutôt des modes narratif, descriptif et explicatif, comme le montrent également les différentes séquences qui composent ces articles.

Certes, il est presque impossible de trouver un article de presse dépourvu totalement de commentaire et par conséquent de la subjectivité « Dans l'information journalistique, comme en histoire, la vérité passe par un travail de reconstruction, qui permet de situer les faits, de décrire leur enchaînement, de rechercher leurs causes, de les présenter dans leur cohérence. Or, aucune tentative de reconstruction ne saurait échapper à une interprétation, qui appartient au second pôle de la discussion classique sur la vérité journalistique : l'opinion et sa forme la plus courante, le commentaire. Cela signifie que la distinction entre information et commentaire, pour être commode, n'en est pas moins illusoire »¹

Cependant, la distinction entre les deux types d'articles n'est pas aussi complexe puisqu'il est possible de repérer ceux qui sont censés être des articles

¹ CORNU Daniel : *les mots de la vérité* In *Les cahiers du journalisme* n°13 – printemps 2004 (108-115) p 109

d'information des commentaires. Pour distinguer entre ces deux types d'articles, il faut se référer à certains indices à commencer par le titre de la rubrique sous laquelle est inséré en plus du titre et du contenu. En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur le contenu pour s'en rendre compte.

Les articles d'information sont dominés par la narration et ils ont une grande chance d'être objectifs puisqu'ils peuvent se contenter de rapporter le minimum d'information concernant au moins les cinq fameuses questions (quoi, qui, où, quand et pourquoi). Ce qui n'exclut pas des doses de subjectivité infime soient-elles.

Ce type d'articles peut être subdivisé en plusieurs sous-genres à savoir : la brève, le filet, la synthèse, l'écho et la revue de presse pour ne citer que les articles d'information stricte.

Les articles d'opinion ou de commentaire quant à eux sont dominés par l'argumentation et ils ne sont pas à l'abri d'être subjectif. Dans ce type d'articles, le journaliste s'implique à travers des opinions, prises de position et jugements de faits qu'il rapporte, leur donnant un éclairage particulier, qui tend à façonner l'opinion des lecteurs sur un événement précis. Ce genre englobe, entre autres, l'éditorial, la chronique, le billet, le commentaire ...

Dans notre travail de recherche, nous avons décidé de travailler sur les deux types pour relever et repérer les indices de la subjectivité dans les articles d'information et ceux de l'objectivité dans les articles de commentaire. Car il n'existe pas un discours purement objectif ou totalement subjectif mais le degré diffère d'un discours à un autre. Ce choix répond aux exigences de notre thème dans la mesure où le couple subjectivité /objectivité est dans la nature de ce genre de discours. Ainsi, le journaliste construit son discours sur des bases qui peuvent être objectives tout en s'y impliquant par des commentaires personnels d'où peut surgir la subjectivité ce qui nous permettra de repérer les marques et les indices qui relèvent de la subjectivité et ceux qui relèvent de l'objectivité dans les articles du corpus que nous avons choisi et collecté.

Nous avons collecté un corpus composé de huit articles extraits de 4 quotidiens algériens d'expression française traitant de l'immigration clandestine ou *El harga* (*El watan*, *le Quotidien d'Oran et Midi Libre et la Tribune*). Nous avons décidé d'aborder ce sujet après avoir constaté l'ampleur qu'a connue l'immigration clandestine ces dernières années puisqu'elle est devenue un phénomène social à part entière. La presse nationale lui a réservé d'importants espaces dans ses colonnes. Notre travail consiste à mener une étude discursive et comparative de la subjectivité et l'objectivité dans les quatre quotidiens choisis dans le cadre d'analyse de discours de presse.

Nous avons divisé notre travail en trois chapitres. Dans le premier chapitre, après avoir exposé notre problématique, les hypothèses, les motivations du choix du corpus ainsi que les objectifs assignés à notre recherche nous aborderons l'émigration clandestine comme une source pour les écrits journalistiques, nous donnerons d'abord un aperçu général sur ce phénomène en Algérie, pour terminer enfin par mettre en exergue la place qu'occupe l'émigration clandestine dans la presse nationale.

Dans le deuxième chapitre, nous nous pencherons sur le discours journalistique et les différentes mutations qu'il a connues. Nous passerons ensuite au domaine de l'analyse du discours pour aborder les concepts et les notions théoriques dont nous aurons besoins dans l'analyse de notre corpus.

Dans le dernier chapitre, nous nous pencherons sur l'analyse du corpus pour pouvoir établir une comparaison entre les discours développés dans chaque journal. Il s'agit de capter les points de convergence et ceux de divergence entre les quatre quotidiens retenus et les confronter pour sortir avec des résultats finaux.

2. Problématique :

Malgré l'arsenal de lois et de règles régissant le métier du journalisme pour qu'il ne soit pas un moyen de désinformation, propagande, diffamation et autres dérives qui peuvent porter atteinte aux Etats, aux institutions de l'Etat ou sa

sécurité ou simplement aux personnes dans leur vie privé, le débat reste toujours vif sur le sujet du respect de ses règles par les journalistes et leurs responsables et la question de la subjectivité et de l'objectivité reste posée. Ces règles et lois sont souvent contournées par les journalistes en ayant recours à de nombreuses stratégies et manœuvres linguistiques, mais la subjectivité laisse ces traces toujours. Ainsi, notre travail s'articule autour des questions suivantes : les journalistes ayant traité de ce sujet dans notre corpus respectent-ils la règle de l'objectivité ou succombent-ils à la subjectivité pour rédiger leurs papiers ? Quels sont les indices de l'objectivité et ceux de la subjectivité pour pouvoir distinguer entre les deux ? Est-il possible pour un journaliste d'être objectif d'une manière totale ? Y -t-il une limite entre la subjectivité et l'objectivité ? A quel point la subjectivité est permise dans le discours journalistique ?

3. Hypothèses

Pour donner des réponses prématurées aux questionnements posés plus haut, nous avons émis les hypothèses suivantes :

- ✓ Les indices de l'objectivité apparaissent dans les arguments logiques admis par le commun des mortels ainsi que les données chiffrées alors que ceux de la subjectivité apparaissent dans l'implication du journaliste dans son discours.
- ✓ Le journaliste ne peut pas être objectif d'une manière totale s'il en est, c'est le thème abordé qui peut déterminer cela. Dans notre cas qui est l'immigration clandestine dont les interprétations se divergent à souhait, le journaliste peut-il être objectif ?
- ✓ La limite entre la subjectivité et l'objectivité dans le thème de l'immigration clandestine ne peut être établie dans la mesure où l'existence des deux va de pair pour convaincre le lectorat.
- ✓ Vu la nature du sujet traité le journaliste ne peut en aucun cas se passer de la subjectivité pour faire passer son message notamment lorsqu'on sait que

le journaliste a toujours un objectif à atteindre derrière chaque thème qu'il aborde.

4. Objectifs

Dans ce travail de recherche, il s'agit de tenter d'explorer les stratégies discursives adoptées par les journalistes, auteurs des articles de notre corpus, pour convaincre leurs lecteurs. L'argumentation est un moyen incontournable dans le discours de presse qui, comme tout discours d'ailleurs, vise à convaincre le récepteur de la validité et la justesse de la cause ou la thèse défendue. D'où l'implication de l'auteur d'un papier d'information qui donne son avis ou opinion en approuvant ou désapprouvant implicitement ou explicitement. Toutefois, cette argumentation ne repose pas uniquement sur le raisonnement logique, mais fait appel davantage aux sentiments sinon plus d'où surgit le couple objectivité et subjectivité. Ainsi, nous nous efforcerons de dégager les traces linguistiques qui nous permettront de mesurer le degré d'engagement de l'instance d'énonciation et le degré de l'objectivité chez les journalistes. Cela nous permet d'établir une comparaison entre les quatre quotidiens sur lesquels nous travaillerons. Il s'agit de montrer comment l'immigration clandestine est perçue par ces quatre quotidiens dont les lignes éditoriales sont divergentes.

4. Corpus, contexte et motivation du choix

Notre corpus est composé de quatre quotidiens nationaux d'information, privés et d'expression française mais la ligne éditoriale diffère d'un quotidien à un autre bien évidemment. Nous avons opté pour les articles d'opinion qui se basent essentiellement sur le commentaire en plus de ceux d'information qui peuvent aussi comporter des commentaires implicites ou explicites. Ce dernier appelle l'implication de l'auteur dans ces écrits même si l'article d'information est censé être objectif puisqu'il vise à faire savoir/comprendre ou expliquer autrement dit rapporter. Les articles d'opinion sont à classer dans la catégorie baptisée par J.M Adam le pôle implication-commentaire dont la visée est de faire valoir une opinion

en prenant position ce qui suppose un engagement de la part de l'auteur de l'article et par conséquent le degré de subjectivité serait plus élevé.

Le choix des quatre quotidiens quant à lui est motivé par le fait que deux d'entre eux occupent une place importante sur la scène médiatique algérienne et par conséquent ils ont une grande capacité à influencer l'opinion publique surtout lorsqu'on sait qu'ils sont classés parmi les dix premiers quotidiens algériens en matière de tirage et les plus distribués pour toucher le territoire national tout entier. Néanmoins ils divergent en matière des tendances politiques ou ce qu'on appelle la ligne éditoriale dans le jargon journalistique dans la mesure où l'un est un farouche opposant du pouvoir en place alors que le second observe une certaine neutralité du ton dans son traitement de l'information. Il s'agit des quotidiens *El Watan* et le *Quotidien d'Oran* respectivement alors que le troisième à savoir : le quotidien le *Midi Libre* est un quotidien submergé est noyé dans la masse puisqu'il n'est pas distribué sur une grande échelle à travers le territoire national en se limitant presque à l'algérois. Quant au quatrième, il est considéré comme un organe qui soutient les pouvoirs publics à savoir *la Tribune*.

Les articles retenus traitent comme nous l'avons signalé plus haut de l'immigration clandestine ou *El hargha*, un phénomène plus ou moins nouveau puisqu'il n'a pris de l'ampleur que dans les années 1990 c'est pour quoi peu d'études lui sont consacrées. Ainsi, nous sommes tentés de l'aborder pour contribuer à enrichir le domaine des sciences sociales par notre modeste travail qui se veut une étude discursive et comparative entre les quatre quotidiens constituant notre corpus pour mesurer à quel point sont-ils objectifs ou subjectifs dans leur traitement du thème choisi.

Nous avons choisi la décennie allant de 2005 jusqu'à 2015 pour la simple raison que c'est la période pendant laquelle le flux migratoire s'est intensifié d'une manière vertigineuse. En 2007, on a enregistré le chiffre de « 1500 *harraga*, dont 1485 nationaux, ont été arrêtés et 83 corps repêchés¹. Cette période

¹El Watan, 12 avril 2009

est donc la plus riche en matière d'articles de presse traitant de ce phénomène qui donne le froid au dos tant pour les parents de ces *harraga* que pour les pouvoirs publics dans les Etats d'origine et ceux d'accueil.

CHAPITRE I : L'EMIGRATION

Introduction

Dans ce chapitre, nous abordons le thème de l'émigration qui fait l'objet de notre étude. Il s'agit notamment de l'historique de l'émigration /immigration que l'homme a connu depuis la nuit des temps pour différentes raisons. Il s'agit également de la définition des deux notions (émigration et immigration). Puis nous revenons sur les différentes étapes et générations de l'émigration en Algérie après avoir donné un aperçu sur l'émigration en général. Enfin nous terminons avec la *harga* en exposant les différentes raisons et facteurs ayant poussé les jeunes à risquer leur vie aux larges de la méditerranée.

I.1. Un aperçu sur l'immigration

I.1.1. Définirons de l'immigration :

L'immigration ou l'émigration sont deux termes qui se partagent la notion de déplacement mais se contrastent dans la direction ou le sens de ce déplacement. Ainsi les deux termes peuvent être inclus dans le terme migration qui signifie le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées. Émigration signifie l'action de quitter son Etat de résidence pour s'installer dans un Etat étranger. Autrement dit, l'émigration est utilisée dans le pays ou le lieu de départ pour désigner les personnes qui ont quitté ce pays ou ce lieu pour s'installer dans un autre pays ou un autre lieu. Alors que l'immigration signifie l'action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer. Ce terme est employé dans le pays ou le lieu d'accueil pour désigner les personnes qui s'y rendent.

I.1.2. L'immigration dans l'histoire

Depuis l'aube de l'humanité, les populations se sont déplacées, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre. Elles se sont déplacées parfois pour quelques temps, parfois pour toujours, parfois isolées, parfois en groupes. Certaines migrations ont pris de très grandes proportions.

Les causes de ces migrations sont nombreuses : catastrophes naturelles, changements climatiques, épidémies, invasions, conquêtes, guerres, persécutions politiques ou religieuses, la recherche de moyens d'existence, d'un travail, etc.

Ces mouvements migratoires ont provoqué la fusion de peuples différents, le métissage a fait naître de nouvelles cultures, de nouvelles civilisations, souvent au dépend des peuples conquis.

Au cours des siècles, la naissance des empires et la constitution des Etats ont fait apparaître la nécessité de contrôler les migrations, de déterminer des règles et d'établir des lois pour faciliter la liberté du commerce et préserver en même temps "l'intégrité nationale" et la sécurité de l'Etat. Le contrôle de l'immigration fait désormais l'objet d'une politique très affinée, visant à sauvegarder les intérêts économiques des Etats.

Ainsi, les migrations ont connu une série de mesures et procédures visant sa régulation pour des raisons aussi bien sécuritaires qu'économiques pour ne citer que ces deux raisons vu l'importance qu'elles revêtent pour les pays et les Etats. Cela s'est traduit par des mesures administratives en plus du passeport, le visa est exigé pour pouvoir entrer au territoire d'un pays étranger.

Ces flux migratoires sont en destination des pays qui offrent plus d'opportunités de travail puisque dans la plupart des cas il s'agit d'une émigration professionnelle. Les guerres et les conflits entre communautés aussi sont parmi les motifs qui poussent les populations à quitter leurs pays pour d'autres plus surs et plus sécurisés.

A notre époque, généralement, ce sont les populations des pays de la rive sud de la méditerranée qui quittent leur pays pour aller vers les pays de la rive

nord. Le continent africain enregistre un nombre considérable d'émigrés qui s'installent dans les pays européens et américains.

Au XIX^{ème} siècle, ce sont les pays occidentaux, les pays européens notamment qui sollicitent la main -d'œuvre des pays africains et d'autre pays du tiers monde en leur facilitant l'accès à leur territoire à cause ,notamment de la faible fécondité depuis le début du XIX^e siècle jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, cette donne est changée aujourd'hui puisque le marché du travail n'est plus le même avec les moyens de la technologie qui ont contribué à diminuer le nombre des travailleurs dans la plupart des domaines. Cela a poussé les pays développés à limiter le nombre des demandeurs de visas qui souhaitent s'y installer.

Du coup, la clandestinité est devenue la dernière solution devant ceux qui veulent rejoindre ces pays qui se trouvent dans les deux continents les plus riches et les plus prisés en matière de condition de vie à savoir l'Europe et l'Amérique. Dans la plupart des cas c'est le chômage qui pousse des milliers de jeunes à quitter leurs pays respectifs dans les quatre coins du monde. Si le chômage n'est pas le seul facteur derrière cette émigration il reste néanmoins le principal et déclaré. En effet, les dictatures et les injustices ainsi que les restrictions sur les libertés des citoyens sont parmi les facteurs qui incitent des jeunes à quitter leurs pays pour d'autres plus démocratiques et plus modernes.

En ce qui concerne l'Algérie dont il s'agit dans notre étude les facteurs sont autant professionnels que sociaux.

Avec l'industrialisation, les flux migratoires se sont considérablement développés et spécialisés (recrutement par secteurs économiques : mines, bâtiment, sidérurgie). Ainsi, beaucoup de pays européens sont devenus la Mecque des populations en quête de travail à l'instar de la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique.

Il faut souligner également que le continent américain également est un pays d'immigration depuis le début du XIX^{ème} siècle. Ce continent reçoit des immigrés autant des pays européens que de ceux du moyen et de l'Extrême-Orient même. Cependant les ressortissants africains et particulièrement ceux de l'Afrique du nord

privilégient la destination européenne et particulièrement la France pour des raisons historiques et linguistiques puisque la plupart de ces pays étaient colonisés par cette dernière. Ainsi L'Europe abrite 60% de l'émigration Nord-africaine dans le monde. Alors que l'Amérique, surtout du Nord (Etats-Unis et Canada) en abrite 8,3% du total). Toutefois la tendance est l'évolution ce qui suppose que ces chiffres ne cessent d'augmenter.

Mais la chance pour rejoindre cette destination ou d'autres destination dans les pays riches n'est pas donnée à tout le monde puisque seuls les plus qualifié et ceux qui peuvent ramener une valeur ajoutée aux pays d'accueil sont admis, les autres sont refoulés presque systématiquement notamment les laisser pour compte et les marginalisés. Ces refus sont motivés par plusieurs facteurs tels que la crise du chômage qui commence à se faire sentir dans ces pays d'accueil ainsi que les menaces terroristes qui ne cessent de frapper les grandes métropoles dans le monde à l'instar de l'attentat terroriste ayant visé la ville de New Yourk aux Etat Unis le 11 septembre 2001 et plus récemment celui qui a frappé Paris le 13 novembre 2015 et un peu plus tôt celui du 7 janvier de la même année. Ce sont les ressortissants qui viennent des pays arabes et /ou musulmans qui sont suspectés du terrorisme ces dernières années.

Pour éviter ces problèmes, les pays d'accueil ont désormais adopté pour une immigration sélective en imposent de plus en plus de restrictions pour dissuader les indésirables de tenter leur chance .Ces restrictions et limitation de nombre de candidat à l'immigration par les pays d'accueil n'ont pas fléchi la volonté ceux qui veulent quitter leurs pays malgré les contrôles imposés par ces pays sur leur frontière dans le cadre de la coopération en matière de lutte contre l'immigration illégale.

Ainsi, la clandestinité devient la dernière solution pour ceux qui n'ont pas pu quitter leur pays d'une manière légale. Cette solution ne cesse de séduire de nombreux jeunes voire même d'autres catégories d'âge dans les pays africains et autres pays du tiers monde. Il suffit de suivre ce qui est diffusé et publié dans les médias pour se rendre compte de l'ampleur que commence à prendre ce phénomène.

I.1.3. L'immigration clandestine

Certes, l'immigration clandestine ne date pas d'hier, elle a toujours existé depuis la nuit des temps. Depuis les années 1920 de nombreux travailleurs maghrébins ont été transportés en France pour travailler par des entrepreneurs pour détourner par des moyens illégaux les lois qui interdisait alors l'ouverture de bureaux de recrutement de mains d'œuvre destinée à travailler en France comme c'était le cas de plusieurs dizaines d'algériens qui avaient embarqué clandestinement sur un bateau à vapeur français en 1926; mais ces derniers temps ce phénomène s'est intensifié et commence à prendre des proportions alarmantes.

Toutefois, il faut souligner qu'elle n'a véritablement émergé comme forme principale de migration en Europe qu'après le durcissement des conditions de délivrance des visas par les pays européens.

Preuve en est les centaines de personnes qui traversent, presque quotidiennement, la méditerranée dans des embarcations de fortune pour rejoindre la rive nord de cette mer qui devient le cimetière de la plupart d'entre eux. Ces drames enregistrés en haute mer ne cessent d'alimenter les différents moyens de communication à commencer d'un simple commentaire sur face book jusqu'aux grands reportages réalisés par des télévisions à travers le monde.

Signalons que ce phénomène ne concerne pas uniquement les riverains de la méditerranée puisqu'il n'est pas aussi visible que chez ces derniers pour la simple raison que les frontières maritimes sont plus faciles à franchir que les frontières terrestres.

L'expression « immigration clandestine » est utilisée pour désigner divers phénomènes, notamment l'entrée illégale de ressortissants de pays tiers sur le territoire d'un État membre par voie terrestre, maritime et aérienne, y compris par les zones de transit aéroportuaires. Nombre de ces entrées irrégulières se font au moyen de faux documents ou de documents falsifiés, ou avec l'aide de réseaux criminels organisés de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. En outre, un nombre considérable de personnes pénètrent légalement au moyen d'un visa

valable ou dans le cadre d'un régime d'exemption de visa, mais dépassent la durée de séjour autorisée ou modifient l'objet de leur séjour sans obtenir l'accord des autorités. Enfin, certains demandeurs d'asile déboutés ne quittent pas le pays après avoir reçu une décision finale négative.

Les flux d'immigration clandestine ne peuvent être estimés qu'à partir d'indicateurs pertinents, tels que les chiffres des entrées refusées, des immigrants clandestins arrêtés à la frontière ou dans un État membre, des éloignements ou des dossiers de régularisation au niveau national. Un autre indicateur utile est le nombre considérable de personnes qui entrent légalement et dépassent la durée de séjour.

I.2.Aperçu sur la migration maghrébine

I.2.1. Historique

L'émigration maghrébine en Europe a débuté durant la période coloniale. Elle était forcée à ses débuts et variait selon les besoins en ouvriers et en soldats de la France. Des trois pays maghrébins, ce fut l'Algérie qui connut ce phénomène la première.

Des émigrés algériens étaient présents dans certaines villes françaises dès la fin du XIX^e siècle. Avec l'éclatement de la première guerre mondiale, plus d'un million de Maghrébins furent réquisitionnés et transférés en France, et les survivants rapatriés à la fin de la guerre. Les Algériens furent ensuite appelés au lendemain de la guerre pour la reconstruction de la France, et renvoyés chez eux lors de la crise des années 20.

Avec la seconde guerre mondiale, le même phénomène se répète et l'Office National de l'Immigration (ONI) recrute des milliers de Maghrébins au lendemain de la guerre. Les Algériens bénéficient d'un statut différent des autres, puisqu'ils sont considérés comme citoyens français, et leur nombre est beaucoup plus important par rapport aux autres immigrés maghrébins. Ainsi, on compte environ 250 000 Maghrébins en France, dont environ 20 000 Algériens, 20 000 Marocains, et 5 000 Tunisiens au milieu des années cinquante.

L'indépendance du Maroc et de la Tunisie, en 1956, a engendré une accélération du mouvement migratoire vers la France, mais aussi vers l'Allemagne et la Belgique.

En 1963, un an après avoir accédé à l'indépendance, l'Algérie signe un accord bilatéral avec la France. La Tunisie et le Maroc signent également un accord identique avec les principaux pays d'immigration.

A partir de cette période, la migration devient plus organisée, et des missions de recrutement s'installent dans les trois pays du Maghreb pour faire signer des contrats de travail aux candidats à l'émigration. En 1974, la population maghrébine en Europe triple et atteint 1,4 million de personnes.

I.2.2. L'émigration algérienne

L'émigration algérienne vers l'Europe avait pour principale destination la France. Jusqu'en 1947, les Algériens sont des sujets français. Le mouvement migratoire algérien vers la France a commencé en 1905, quand les usines françaises avaient besoin de main d'œuvre à bas coûts. L'immigration s'est accélérée après la suppression du document de voyage obligatoire. Après quelques pressions politiques, la circulaire du 8 octobre 1924 mettait fin à la libre circulation entre l'Algérie et la France. Le conseil d'État annule cette décision peu de temps après, mais le gouvernement prend de nouvelles mesures par décret le 4 août 1926. Certains travailleurs algériens, voulant rejoindre la France pour y trouver du travail, payent des sommes d'argent pour embarquer clandestinement et parfois au péril de leur vie sur des navires à destination de la métropole. Ainsi quelques catastrophes sont les premières manifestations de ce qu'on appelle aujourd'hui un *Harraga*.

En mai 1926 survient la « catastrophe du *Sidi Ferruch* ». On découvre à bord de ce bateau, « plus de vingt indigènes » morts étouffés dans des réduits où ils s'étaient cachés pour échapper aux contrôles des autorités de police. En décembre de la même année, onze Algériens sont « sortis agonisants des soutes du *Charley-le-Borgne* à Port-Saint-Louis-du-Rhône. ». En février 1927, au port

De-la-Nouvelle dans l'Aude, quarante-huit « travailleurs » venus d'Algérie sont retrouvés entassés dans les « cales du voilier *Afrique* » et privés de « nourriture substantielle » après avoir payé la somme de « 1000 francs par tête. ». « Quatre d'entre eux périrent ; les survivants furent dirigés à l'hôpital ou... à la prison » pour violation des règles relatives à l'entrée et au séjour sur le territoire national.

Le 4 avril 1928, la réglementation suivante est arrêtée : désormais les candidats au départ pour la France doivent produire, en plus d'une carte nationale d'identité, un extrait de casier judiciaire constatant l'absence de condamnation grave, la justification d'un pécule de 150 francs et le versement d'une caution destinée à couvrir les frais de rapatriement.

Durant la Décennie noire, en 1994, les consulats français ferment leurs portes en Algérie. Les demandes de visa sont traitées à Nantes. Les consulats ouvrent à nouveau leurs portes quelques années plus tard, mais le nombre de visas délivrés passe de 800 000 en 1990 à 80 000 en 1998. Le taux de refus de visa pour les citoyens algériens est extrêmement élevé et très nettement supérieur à la moyenne. Environ 35% des visas demandés sont refusés alors que le taux de refus moyen était de 9,6% en 2008 pour l'ensemble des consulats de France à l'étranger.

L'émigration algérienne, commencée bien avant l'Indépendance en direction de la France comme nous l'avons souligné plus haut, a subi un arrêt en 1973 suite à une décision du gouvernement et a repris dans les années 2000 tout en visant aussi d'autres destinations. L'immigration est aussi importante, alors que le transit est plus récent.

Dès lors l'émigration algérienne s'oriente vers des destinations de plus en plus variées, bien évidemment la France reste le pays le plus important. Il s'agit d'une émigration qui commence au début de 1900 quand, en plein développement, la France avait besoin de main-d'œuvre. Ces flux migratoires s'étendent jusqu'à la période post indépendance. C'était la période où il y avait des accords entre l'Algérie et la France pour convenir d'un recours ultérieur à la main- d'œuvre algérienne dans un cadre légal. En 1973 l'Algérie arrête complètement l'immigration de travail. Dès lors l'émigration a été surtout liée à la réunification

familiale. Si au début, les premiers émigrés, qui partent de la Kabylie notamment, n'avaient l'intention de s'y installer mais juste pour travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles et retourner dans leurs pays par la suite, les choses ont changé à partir des années 1920 quand ces émigrés commençaient à s'y installer et il y avait même des mariages mixtes entre des algériens et des françaises. Comme en France il y a ce qu'on appelle le droit de sol beaucoup d'algériens nés en France ont pu avoir la nationalité française. Cela a rendu le retour au pays difficile au regard des liens familiaux qui les attachent à la France. C'est ainsi que d'autres les ont suivis pour, d'un côté la réunification familiale et de l'autre pour des raisons professionnelles et sociales.

La période qui s'étendant des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980 a connu une baisse dans les flux migratoires à cause notamment de la nouvelle politique adaptée par le président Houari Boumediene qui prônent l'authenticité qui s'apparente à l'arabité et l'islamité de l'Algérie donc les pays occidentaux y compris la France sont des pays d'impies et ennemis de l'arabe.

A l'indépendance, les accords d'Évian garantissaient la liberté de circulation. Mais en 1973, le Président algérien, Houari Boumediene invoque le racisme anti-algérien pour suspendre l'émigration algérienne de travail. En juillet 1974, la France suspend l'immigration de main d'œuvre, notamment l'immigration algérienne. L'obtention d'un visa est obligatoire en 1986, alors qu'il suffisait, depuis l'indépendance, de détenir un passeport. L'immigration est dès lors beaucoup plus contrôlée.

Cette baisse n'a pas duré longtemps puisque vers le début des années 1990 l'Algérie a sombré dans le chaos et l'anarchie à cause de la guerre civile déclenchée suite à l'arrêt du processus électoral en 1992 après la victoire FIS, un parti islamiste lors des législatives de décembre 1991. Cette situation a poussé beaucoup d'algériens à quitter le pays pour fuir les exactions des terroristes notamment les intellectuels qui font l'objet de traque de la part des groupes armés islamistes. Une fraction relativement importante des flux annuels enregistrés est constituée par des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile algériens en Europe

ont représenté 76 675 personnes au cours de la période 1992-2008 ; ils étaient de l'ordre de quelques centaines dans la décennie précédente et ne concernaient que les Pays-Bas et les pays scandinaves. Ils sont actuellement plusieurs centaines chaque année et s'adressent à un grand nombre de pays de l'Union européenne. Parmi eux, 25 267 ont fait leur demande en France, soit près du tiers de l'ensemble des demandes d'asile en Europe. C'est le résultat de la détérioration des conditions de sécurité qui ont prévalu en Algérie depuis la fin de l'année 1991 et de l'arrêt du processus électoral qui avait donné la majorité aux islamistes. Il y a, par conséquent, un différentiel migratoire dont la cause directe ou indirecte serait le développement de la violence des groupes armés et de celle des appareils de sécurité de l'État algérien, auxquels s'ajoute probablement le climat d'insécurité produit par les émeutes en Kabylie et dans les autres régions de l'Algérie. Ces émeutes et leur caractère parfois insurrectionnel augmentent l'action répressive de l'État algérien (60 morts et plus de 900 blessés par balles en Kabylie au cours des émeutes du printemps 2001).

Devant les dispositifs de limitation de l'entrée aux frontières de l'Union européenne et les interprétations restrictives des conventions internationales concernant les réfugiés, une partie de la migration engendrée par la violence politique s'est probablement insérée dans les flux migratoires traditionnels (travail, études, regroupement familial, etc.). La migration qui s'est positionnée sur le terrain politique (demande d'asile, réfugiés politiques) a contribué à l'élargissement de l'espace migratoire des Algériens à une échelle européenne en multipliant les pays d'arrivée (les quelques dizaines de migrants qui s'installent dans les pays scandinaves le font le plus souvent à la faveur de procédures de demande d'asile). Ainsi, la violence politique, tenant compte des dispositifs existant à l'entrée des différents pays européens, a été un facteur d'accélération de la diversification des pays d'accueil pour les immigrés algériens.

I.2.3. L'émigration algérienne dans les années 2000

Une nouvelle phase d'émigration de main-d'œuvre commence dans les années 2000, aussi bien vers la France que vers d'autres pays. Dans la première décennie des années 2000, le nombre d'Algériens ayant quitté leur territoire s'est accru de plus de 6 %, un chiffre important si on le compare aux pourcentages de la croissance démographique pendant la même période. D'un point de vue statistique, les données sur l'immigration algérienne sont, comme partout ailleurs, approximatives du fait des différentes modalités d'enregistrement des informations. Selon le Conseil national économique et social (CNES) au 31 décembre 2012, la communauté algérienne à l'étranger était de 1 837 540 individus (immatriculé dans les représentations diplomatiques et consulaires). Les Nations Unies donnent une estimation au niveau mondial de 2,1 millions d'Algériens résidents à l'étranger, dont 18,5% hors des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique.

I.3. Les restrictions sur l'octroi de visas aux algériens

Plus les années passent, plus les projets d'émigration légale deviennent difficiles à réaliser pour ceux qui désirent quitter leurs pays pour d'autres qu'ils considèrent mieux que les leurs. Les politiques restrictives d'octroi de visas adoptés par les pays européens sont parmi ces difficultés que rencontrent ceux qui souhaitent émigrer. Les algériens ne sont pas en reste. Des milliers d'algériens souhaitent quitter le pays pour différentes raisons propres à chacun, mais ils butent sur le refus de se faire délivrer un visa pour sortir légalement du pays pour certains, pour d'autres ne peuvent pas s'acquitter des frais nécessaires pour obtenir le visa.

Ainsi, les uns et les autres ont opté pour *El harga* ou l'émigration clandestine, illégale ou irrégulière car si les noms diffèrent et l'objectif est le même : rejoindre l'eldorado européen. Il s'agit de recourir à tous les moyens pour quitter le pays et fuir ce qu'ils considèrent comme misère et mal vie sans se soucier de ce que stipulent le droit et la loi. Ce sont des milliers de jeunes et moins jeunes

qui mettent leur vie en péril en tentant de traverser la méditerranée dans des embarcations de fortunes.

C'est ce que confirme Emmanuel Berson, qui considère que, face aux politiques de fermeture de l'Europe, les migrants n'ont d'autre choix que de continuer leur mouvement et s'affranchir de l'obstacle, quitte à passer par des réseaux spécialistes du contournement. L'apparition de la Harga dans les années 1990, correspond à une période où le besoin d'émigrer était fort, et pendant laquelle les politiques migratoires devenaient de plus en plus restrictives. Dans les années 1990 en effet, la situation sécuritaire et économique était très précaire en Algérie. La politique migratoire européenne, de plus en plus restrictive ne laissant à de nombreux candidats à l'immigration plus que le choix de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune. Les politiques conduites par l'Europe, dans son objectif « Justice, liberté et sécurité », pèsent de plus en plus lourdement sur les pays du Maghreb. Il s'agit non seulement d'une Externalisation de l'asile, mais aussi de l'externalisation de la répression et de l'enfermement des migrants par les pays du Maghreb. Cette politique passe par une coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée, avec dans certains cas, la mobilisation de Fonds de Solidarité Prioritaires, cœur de l'aide au développement, dans des projets ayant pour finalité le contrôle des flux migratoires. En Algérie par exemple, le soutien de l'Union Européenne à la police algérienne est passé de 50 000 000 euros dans le cadre de MEDA en 1996, à 100 000 000 d'euros dans le cadre de MEDA II en 2000, avec comme objectif un meilleur contrôle des flux transfrontaliers et la lutte contre l'immigration clandestine via l'organisation de séminaires et formations, ainsi que la délivrance d'équipements et une création de l'Office central de lutte contre l'immigration irrégulière en Algérie. Les formations du programme s'adressent aux services de sécurité et de surveillance de frontières, aux gardes-frontières et aux magistrats, avec la participation d'experts français et d'experts désignés par l'Union Européenne.

Selon Ai Bensaâd, « c'est parce que les pays maghrébins ont durci « la chasse aux migrants » que les algériens ne peuvent plus utiliser les passages fonctionnels et moins dangereux dans les pays voisins et qu'ils ont donc été amenés à prendre plus de risques en partant depuis

l'Algérie dont les itinéraires sont plus dangereux. »¹ Ainsi, s'il y a des passages beaucoup moins dangereux que d'autres, comme la route du Maroc vers l'Espagne, qu'ils ne peuvent plus emprunter à cause de la surveillance accrue. Les clandestins n'ont plus le choix aujourd'hui que d'emprunter des voies réputées moins surveillées, afin de ne pas être repérés, prenant ainsi le risque de faire un plus long trajet, beaucoup plus dangereux.

I.2.4. Les différentes appellations de l'émigration « sans papiers »

Ces départs sont appelés invariablement, *El harga* ou l'émigration clandestine, illégale ou irrégulière car si les noms diffèrent et l'objectif est le même : rejoindre l'eldorado européen. Il s'agit de recourir à tous les moyens pour quitter le pays et fuir ce qu'ils considèrent comme misère et mal vie sans se soucier de ce que stipulent le droit et la loi. Ce sont des milliers de jeunes et moins jeunes qui mettent leur vie en péril en tentant de traverser la méditerranée dans des embarcations de fortune.

Cependant, Il faut souligner que le migrant irrégulier est placé entre la légalité et la clandestinité, car, pour différentes raisons : tourisme, étude, sport, visite rendue à la famille... entre régulièrement, muni du visa d'entrée, mais se trouve, après un certain temps, dans une situation irrégulière, qui s'explique soit par le fait qu'il n'arrive pas à obtenir un permis de séjour, soit parce qu'il n'arrive pas à le renouveler. À partir du moment où des mesures de régularisation sont prises, le migrant en situation irrégulière peut en bénéficier et rentrer dans la légalité. En revanche le migrant clandestin ne bénéficie pas de cet avantage Hachette définit par des termes simples la clandestinité : « *qui se fait en cachette, passager clandestin c'est-à-dire, embarqué sur un bateau, un avion à l'insu de l'équipage.* »

Nous avons fait cette distinction pour limiter les termes à employer dans notre travail. Ainsi, nous nous contentons des deux termes à savoir : l'émigration illégale et l'émigration clandestine ou bien ce qu'on appelle *El harga*. Le premier

¹ Ali Bensaâd in El Watan du 13 mars 2008

est employé en Amérique du nord le Canada précisément alors que le second est employé en Europe. Dans tous les cas, il s'agit de l'entrée illégale sur un territoire national d'étrangers. L'illégalité se caractérise par le fait que ces personnes étrangères ne possèdent pas les documents ou conditions requis par la loi ou les traités pour autoriser leur entrée, ou bien par la poursuite de leur séjour après expiration des documents. La clandestinité se caractérise par le fait que l'entrée et le séjour soit caché, c'est-à-dire réalisé dans le secret, à l'abri des regards. L'irrégularité se caractérise par le fait de ne pas respecter les différentes règles en vigueur, notamment les lois, règlements, procédures relatives au séjour d'un étranger.

À la suite d'une immigration en dehors d'un cadre légal, les personnes se trouvent dans une situation dénommée étrangers en situation irrégulière, aussi appelées « clandestins », ou « sans-papiers ». Peuvent également se trouver dans la clandestinité des personnes n'ayant pas obtenu le renouvellement de leur titre de séjour, sous le coup d'une interdiction de territoire, ou après une demande d'asile rejetée.

L'émigration clandestine concerne généralement les habitants de pays relativement pauvres cherchant un meilleur niveau de vie dans les pays plus riches que celui dont ils sont issus. Mais contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent, mais ceux qui en ont les moyens (coût très élevé du voyage), et qui espèrent à l'étranger une meilleure promotion sociale que celle qu'ils auraient dans leur pays.

Dans l'illégalité et la clandestinité, ces personnes ne sont pas protégées par la loi, elles peuvent donc prendre des risques importants, pouvant mettre leur propre vie en péril, dans le but de rejoindre des pays présentant des conditions de vie qu'ils espèrent meilleures. Ils n'hésitent donc pas à tout abandonner pour tenter l'aventure, souvent « aidés » dans cette entreprise par des passeurs peu honnêtes leur faisant payer un prix exorbitant pour leur fournir les moyens de franchir les obstacles naturels (mers, montagne, fleuve, etc.) ou humains (poste frontière, mur) dans des conditions de sécurité extrêmement précaires.

I.2.5. De l'émigration à *El harga*.

En Algérie, on emploie souvent terme *El harga* pour désigner l'action de migration qui se fait dans la plupart des cas dans des embarcations de fortune pour traverser la méditerranée.

Après le durcissement de l'octroi de visas par les pays européens et américains, l'émigration clandestine devient ainsi la seule et dernière solution devant la jeunesse algérienne qui aspire à explorer d'autres horizons pour réaliser des rêves qu'ils n'ont pas pu réaliser dans leur pays. Des rêves qui ne sont pas toujours réalisables mais la fougue de la jeunesse ne recule devant rien pour prouver leur existence et montrer de quoi ils sont capables. C'est pourquoi ils mettent ce qu'ils ont de plus cher, leur vie, en péril en traversant le large de la méditerranée avec des moyens de bord. Cela s'appelle *El harga* c'est –à-dire brûler tout ce qui rappelle le passé et commencer une nouvelle vie pleine de rêves et autres chimères de jeunesse.

I.2.5.1. Que signifie *El harga*

D'après Hocine Lebdelaoui, le phénomène de « *El harga* », comme celui de l'émigration irrégulière ou clandestine n'est pas nouveau. Si on emploie le mot « *El harga* » comme l'équivalent en langue arabe du terme « émigration ou immigration, irrégulière ou clandestine », l'émigration algérienne, comme toutes les autres émigrations, a connu des départs vers des pays étrangers sans possession des documents de voyage et d'admission sur le territoire choisi. On cite à ce propos, l'embarcation d'un groupe d'Algériens à bord d'un bateau de marchandise pour rejoindre la ville de Marseille comme un exemple de ces départs, et on est tenté de considérer ce groupe comme les premiers « *haraga* » algériens.

Cependant, « l'emploi des mots « *El harga* » et « *haraga* » est récent en Algérie. Comme au Maroc, ces deux termes se sont répandus au début des années quatre-vingt-dix pour désigner l'émigration d'Algériens vers l'Europe, par voie

maritime, à bord d'embarcation de fortune ou cachés dans des soutes de navires ou dans des conteneurs. »

« Le mot « *El harga* » signifie en arabe le résultat de l'action de « brûler », ici brûler les frontières...les « *harraga* » sont les brûleurs. Dans l'usage courant, le mot « *harga* » est plus utilisé que les deux autres. » ¹

Pour Pierrette et Gilbert Meynier « Le terme de harrâqa signifie brûlot », celui qui brûle, qui fait flamber 11 : de haraqa : brûler, flamber, calciner (les frontières). Les *harragas* sont en général des jeunes, de 20 à 40ans, des hommes (depuis 2008-2009, on a répertorié un certain nombre de femmes et même des femmes avec enfant[s]) qui organisent des départs clandestins par mer en direction de l'Espagne ou de la Sardaigne.²

De son côté, Arab Chadia, définit ce qu'on peut appeler le nom d'agent dérive de *El harga* « *Harraga*, qui vient de *harag*, "brûler", signifie aussi "resquiller". Il désigne surtout le voyage vers l'eldorado européen, dans la soute d'un bateau, dans un conteneur ou une barque de passeurs après un passage clandestin au Maroc. Les *harragas*, littéralement, ce sont "ceux qui brûlent" ; ils brûlent leurs papiers pour traverser la mer, sans identité, sans passé, sans histoires. » ³

I.2.5.2. Qui sont les harraga ?

Le mot *Harraga* (en arabe : حراقَة), est un terme de l'arabe algérien, désignant « ceux qui brûlent ». Dans les médias nord africains, le terme est largement utilisé. Le terme *Harraga*, peut désigner tout autant celui qui « grille » un Visa en séjournant au-delà des délais autorisés, que celui qui passe par la mer sans papiers. Cependant, le terme *Harraga* est plus généralement appliqué aux seconds, puisque les premiers sont communément appelés « sans papiers » ou

¹Hocine Lebdehoui, « *harga* » ou la forme actuelle de l'émigration irrégulière des Algériens » p 1.2 CARIM 2009/18

²Pierrette et Gilbert Meynier, « *L'immigration algérienne en France : histoire et actualité* », Confluences Méditerranée 2011/2 (N° 77), p. 225-226.

³Arab Chadia, « le "hague" ou comment les Marocains brûlent les frontières » in hommes & migrations n° 1266 p88

« clandestins ». Ils sont généralement entrés légalement en Europe, et sont restés après l'expiration de leurs visas touristiques.

Un *Harrag* (*Harraga* au pluriel) est un migrant clandestin, qui prend la mer depuis les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) à bord de pateras, ou d'autres embarcations (bateaux de pêche, bateaux pneumatiques à moteur) ou clandestinement dans des cargos, pour rejoindre illégalement les côtes andalouses, Gibraltar, la Sicile, les îles Canaries, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, l'île de Lampedusa ou encore Malte.

Les *Harraga* algériens empruntent souvent le couloir Ouest de la mer Méditerranée¹

La mer Méditerranée est, selon une étude du Haut-Commissariat aux Réfugiés, la mer la plus meurtrière au monde en 2014, comptabilisant plus de 207 000 traversées et 3419 morts. Le recensement officiel des morts en Méditerranée a commencé en 1994², « plus de 5,5 milliards de dollars engrangés par les filières de passeurs .

Les *Harraga* essuient généralement plusieurs refus à leurs demandes de Visa avant d'en arriver au choix extrême de rejoindre l'Europe sans documents de voyage, en contournant les points de contrôle frontaliers.

Les *Harraga*, s'ils ne périssent pas en mer, sont souvent appréhendés par les garde-côtes puis placés dans un des 393 Centres d'identification et d'expulsion CIE. Dans ces centres, « un grand nombre » de ces migrants clandestins se brûlent les doigts au fer rouge, avec des clous chauffés à blanc, de l'acide sulfurique ou d'autres produits chimiques, des rasoirs ou du papier de verre³. Cette pratique est censée leur éviter d'être identifiés par la police, qui utilise le système Eurodac de

¹Annual RiskAnalysis 2014. *FRONTEX*. Varsovie, Pologne. 84p.

²BENOUARET, Naima, « plus de 5,5 milliards de dollars engrangés par les filières de passeurs In *El Watan*. Publié le 29/12/14.

³MANACH, Jean-Marc, « Calais : des réfugiés aux doigts brûlés », *BUG BROTHER*, blog *Le Monde* publié le 26/09/2009

la société Steria. Eurodac est une base de données biométrique et décadaactylaire (les dix doigts plus la paume de la main) qui répertorie les empreintes de trois catégories d'individus :¹

Catégorie 1, toute personne âgée de plus de 14 ans ayant fait une procédure de demande d'asile dans un des pays membre de l'UE, Catégorie 2 : les personnes appréhendées alors qu'elles traversaient les frontières extérieures d'un État membre d'une manière illégale, et Catégorie 3 : Les personnes vivant clandestinement sur un territoire d'un État membre de l'UE. Les migrants identifiés sont, dans la plupart des cas, reconduits dans leurs pays d'origine.

I.2.5.3. Quelque chiffre tragique d'*El harga*

Entre 2005 et 2007, 2340 candidats à l'émigration clandestine ont été interceptés en mer dont 1301 *Harraga* au cours d'opérations de sauvetage, selon l'Algérie Presse Service.²

Entre 2005 et 2008, le nombre des victimes retrouvées sur les côtes algériennes a plus que triplé. En 2008, les garde-côtes algériens ont arrêté plus de 1300 candidats à l'émigration (âgés de 21 à 27 ans), tandis que les statistiques européennes recensaient quelque 67 000 arrivées clandestines de différentes provenances.³ Selon des chiffres recueillis par des journalistes italiens, « le nombre de migrants morts en Méditerranée entre 2009 et 2013 serait de 4000. »⁴

¹Annual Risk Analysis 2014. *Frontex*, 2014. EURODAC hits data for 2012. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf

²AZ, M, « Algérie : l'État durcit la loi contre les migrants clandestins ». *El Watan*. <http://www.afrik.com/article15115.html> [archive]

³GONZALEZ-QUIJANO, Yves, « Harragas : de la décolonisation à la mondialisation ». *L'actualité politique arabe*, publié le 20/10/2010 <http://cpa.hypotheses.org/1674>

⁴Alexandre Léchenet, « 4000 migrants morts en Méditerranée depuis 2009 ». Publié le 07/10/13. http://www.lemonde.fr/europe/visuel/2013/10/07/4-000-migrants-morts-en-mediterranee-depuis-2009_3491395_3214.html

On a comptabilisé en 2011, 8450 traversées sur la route Méditerranée ouest¹

La route Méditerranée Centre a aussi enregistré des chiffres record de départ de la Tunisie et de la Libye : 64300 traversées.² En 2011, année la plus meurtrière en Méditerranée selon les données du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 1500 personnes se sont noyées ou sont portées disparues depuis leurs tentatives de traversée vers l'Europe et 58 000 personnes auraient réussi leur traversée.

Le nombre d'Algériens ayant été interceptés sur la route Méditerranée Ouest a fortement baissé. Il est passé de 3190 en 2010, à 536 en 2013.³ Le nombre total de traversées détectées par cette même voie pour l'ensemble des Harraga toutes nationalités confondues est de 6838.⁴

FRONTEX ⁵annonce avoir participé entre 2011 et 2013 à près de 900 opérations de sauvetage de ces embarcations peu adaptées à la haute mer. Dans l'Analyse de Risque annuelle 2014, FRONTEX déplore la multiplication des traversées en Méditerranée via la Route centrale Méditerranée (+ 288%). Tout le monde s'accorde cependant à dire que les chiffres ne peuvent être exacts. On ne comptabilise que les migrants arrêtés par les autorités des pays émetteurs ou de destination, les cadavres repêchés et les portés disparus.

¹Western Mediterranean Route, “*Illegal border crossings on the Western Mediterranean route (sea and land) in numbers*”. *Frontex Data Base 2014*. <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/western-mediterranean-route>

²Central Mediterranean Route. “*Illegal border crossings on the Central Mediterranean route (including Apulia and Calabria) in numbers*”. *Frontex Data base. 2014*. <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/central-mediterranean-route>

³ http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf

⁴Annual Risk Analysis 2014. *Frontex*. 2014. p. 39. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf

⁵ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières des Etats membres de l'Union européenne

I.2.5.4. Pourquoi les *harraga* risquent-ils ainsi leur vie ?

Selon Olivier Fillieule et Mounia Chraïbi¹ *El Harga* qu'ils nomment « Les barques de la mort », est cette immigration clandestine qui ressemble souvent à un suicide collectif, et dont le rythme élevé des départs finit par constituer un problème politique interne et diplomatique. Pour ces deux sociologues, *El Harga* est une forme de contestation et de mécontentement, une résistance à l'autorité, et une forme d'action protestataire.

Pour eux, cette façon de faire est à la fois solution pour leur problème et manifestation de leur mécontentement à travers une aventure dont les conséquences sont tragiques pour nombre d'entre ces *harraga* qui, pourtant, s'obstinent à continuer leur entreprise malgré tous les risques auxquels ils s'exposent.

I.2.5.5. Quel profil ont-ils ces *harraga* ?

Dans un article intitulé « La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004) », ² TÊTU, Marie-Thérèse établit 4 profils types du migrant algérien irrégulier : les jeunes en quête d'avenir, les femmes en quête de mari ou d'autonomie, les déclassés du passage à l'économie de marché et les « revenus » du retour. Cette classification, qui concerne la population algérienne « clandestine » en France permet une première approche des profils des candidats à *El Harga*. Les causes économiques, l'espoir d'une vie meilleure peuvent être des motifs au départ. Dans les années 1990, beaucoup de personnes ont fui la guerre civile qui a fait des centaines de milliers de victimes. Certains partent après avoir épuisé toute voie légale pour aller en Europe. L'expression « *Nris'ki* » (je prends le risque) est parfois utilisée pour parler de *EL Harga* dans le langage algérien. Le *Harraga* sait qu'il risque de ne pas arriver à ses fins, mais il ne cède pas comme

¹TÊTU, Marie-Thérèse, « La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004) », *Revue européenne des migrations internationales* evol. 24 -n°3 | 2008 mis en ligne le 01 décembre 2011 consulté le 05 janvier 2015

² *Revue européenne des migrations internationales* vol.24 N°3 /2008

s'il se fait punir de sa situation. La Harga est perçue par des jeunes algériens candidats à l'immigration, comme une aventure et le Harrag comme un héros mythique, qui réussit à faire le voyage d'une rive à l'autre de la Méditerranée, sans documents de voyage, sur une embarcation de fortune. Les femmes qui participent au voyage clandestin sont souvent victimes de violences.

I.2.5.6. *El harga* est la quatrième génération de l'émigration algérienne.

Michel Collyer reprend les trois générations d'immigration algériennes classifiées par Abdelmalek Sayad¹, et en rajoute une quatrième, résultant clairement des changements politiques et sociaux dramatiques qu'a connus l'Algérie durant les années 1980.

En pleine crise politique et changements en réponse aux structurations dictées par le FMI, le taux de chômage était des plus élevés et l'État rentier était en crise à la suite de la chute des prix du pétrole. S'en suit une décennie de guerre civile, déclenchée par l'arrêt du processus électoral au premier tour, après la victoire des islamistes. C'est en 2003, qu'émerge ce que M. Collyer suggère de nommer un cinquième âge de l'immigration (une cinquième génération) qui inclut l'émergence de stratégies d'immigrations à hauts risques. Les trois grandes transformations sont : Le phénomène des Harraga, le retour d'une migration vers l'Algérie et l'apparition d'une immigration permanente de subsahariens en Algérie. Ce cinquième âge est complètement différent de l'immigration qu'observait Abdelmalek Sayad quelques décennies auparavant. Les lois Pasqua (1986 et 1993) sont selon lui essentielles dans la transformation de ce mouvement.

¹Collyer Michael, « Movingtargets : Algerian state responses to the challenge of international migration », *Revue Tiers Monde* 2/ 2012 (n°210), pages 107-122

I.2.5.7. Les *harraga* sont-ils victimes ou coupables ?

Durant les années 2000, l'émigration clandestine émerge comme un problème public en Algérie et dans les pays émetteurs et récepteurs de *Harraga*. Les familles des disparus en mer appuyées par des associations de défense des droits de l'Homme se sont parfois constituées en associations. Le phénomène de *El Harga*, prenant beaucoup d'ampleur, a fini par sensibiliser les autorités publiques, qui le réduisaient, jusque-là à une simple infraction à la loi. Le premier ministre Ahmed Ouyahia déclarait en janvier 2009 que *El Harga* était une « tragédie nationale »¹

Jusqu'en 2008, le gouvernement algérien a traité le problème de la *Harga*, qui n'existait pas dans le code civil, avec la loi maritime. La loi maritime servait de matrice juridique à la « chasse aux *Harraga* ». Les personnes qui étaient interceptées lors de leurs tentatives d'*El Harga* pouvaient faire de la prison. Les charges retenues par la police maritime contre les *Harraga* sont les suivantes : « Franchissement illégal de la frontière », « circulation en mer sans documents de navigation », « mise en danger de la vie d'autrui », « facilitation de l'émigration clandestine ». Le délit « d'émigration clandestine » imputable aux nationaux, était inexistant dans les lois algériennes. Le « vide juridique » a été largement compensé par la poigne de fer des juges. Les peines d'emprisonnement prononcées jusque-là l'ont été suivant un seul article du code maritime, l'article 545 qui ne traite pourtant que des « passagers clandestins » et des « passeurs ».

Les accords entre l'Algérie et la France, et l'Algérie et l'Europe, dans la logique de ce que le sociologue Jérôme Valluy nomme « l'externalisation de l'asile » tendent à des accords de coopération entre les différentes autorités, afin de réguler les flux migratoires. L'une des manifestations de cette coopération est la construction de camps de détention dans le désert algérien. Pour l'universitaire et spécialiste des flux migratoires Ali Bensaâd, le Maghreb sous-traite désormais pour l'Europe, le caractère « spectaculaire » du phénomène des *Harraga* est en

¹C.Salah, « Ouyahia : *Harraga*, autre tragédie nationale », le Quotidien d'Oran, publié le 24 janvier 2009

train de « *remettre les choses en place* » « Les maghrébins qui font la police pour l'Europe, ne sont pas du bon côté du bâton, même s'il jouent à l'oublier » « alors qu'elle se félicite de la chute du mur de Berlin, l'Europe, pousse les pays du Maghreb à inventer le crime d'émigration illégale, alors que du point de vue du droit international, ce qui est criminel, ce n'est pas le fait pour un individu d'émigrer, c'est le fait, pour une autorité publique, de tenter de l'empêcher. »¹

En 2008 le gouvernement algérien fait voter une loi criminalisant *El Harga*. L'Algérie signe une « feuille de route d'accompagnement de l'accord d'association » avec l'union européenne, lors de la réunion du Comité d'association du 16 septembre 2008, qui identifie plusieurs secteurs prioritaires « notamment la migration, les questions commerciales ou encore l'énergie », mais le pays serait revenu sur sa position depuis. La « sortie illégale du territoire » est devenue, à l'automne 2008, un délit passible de 6 mois de prison (10 ans pour les passeurs), en dépit de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui stipule pourtant que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Les associations de défense de droits de l'homme et les associations des familles de Harraga dénoncent cette loi.

Cette réforme de la justice algérienne est très répressive. Elle prévoit :

- ❖ Article 175 bis 1 du code pénal modifié : une criminalisation de la « sortie irrégulière du territoire
- ❖ Les articles 42 et 44, loi 08-11, un emprisonnement de 2 à 6 mois pour les Algériens et les étrangers résidents et 6 mois à 2 ans pour les étrangers non-résidents en situation régulière et de 5 ans en cas de soustraction à la reconduite à la frontière ou récidive.

L'article 46, loi 08-11, la création d'un « *délit de solidarité* », l'article prévoit des peines de prison allant de 2 à 5 ans pour les personnes qui « directement ou indirectement facilitent ou tentent de faciliter l'entrée, la circulation, le séjour ou la sortie de façon irrégulière d'un étranger en Algérie ». En plus de la création de « Centre d'attente » pour

¹ MAKEDHI Madjid, « *Le phénomène des Harraga prend de l'ampleur* », *El Watan*, publié le 08 /04/2008

les étrangers en situation irrégulière susceptibles d'être reconduits à la frontière avec une durée de détention de 30 jours.

I.2.5.8. La religion à la rescousse de l'Etat pour dissuader les *harraga*

Dans cette politique de criminalisation d'*El Harga*, l'État algérien recourt aussi à la religion pour interdire les départs. Ainsi, le Ministère des Affaires Religieuses en Algérie a annoncé une « Fatwa » en septembre 2007, interdisant aux *Harraga* de risquer leurs vies en mer pour rejoindre l'Europe, car *El Harga* est apparentée au suicide, qui est interdit dans la religion musulmane.¹

I.2.5.8. Les aides de l'union européenne pour réduire les flux migratoires

En juin 2010 se déroule le 5^e Conseil d'association UE-Algérie. Un programme indicatif national 2011-2013 est signé, 172 millions d'euros sont prévus pour le développement durable, la culture, la croissance et l'emploi, précisant « tous les programmes induisant un développement économique et social contribuent à fixer les populations et réduire la pression migratoire. »

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures Frontex est créée en 2004 après l'adoption du programme de la Haye portant notamment sur la politique d'externalisation de l'asile. Frontex est opérationnelle depuis le 3 octobre 2005. En 2007, l'opération Nautilus était une des premières opérations pour le contrôle des côtes méditerranéennes et l'interception des *Harraga*.

¹ « Algérie, une fatwa pour condamner les candidats à l'émigration clandestine », *le Courier International*, publié le 01/02/2007.

I.2.5.9. Les *harraga* ou les indésirables de l'Europe

L'Europe a durci sa politique migratoire. Le traitement subi par les *Harraga* arrêtés sur les côtes européennes est souvent dénoncé, et plusieurs cas de maltraitance ou de décès sont à dénombrer. Pour ce qui est du traitement d'*El Harga* dans la mer, avant d'arriver sur le sol européen, les dépassements sont nombreux. Ainsi, l'Italie par exemple, une des principales destinations des bateaux de *El Harga*, via la Sardaigne a été condamnée par la cour européenne pour avoir détourné un bateau de migrants, intercepté par FRONTEX à quelques miles de la côte italienne, vers la Libye, où ils ont été tout de suite emprisonnés, sans avoir préalablement été identifiés. L'Union européenne dépense des sommes considérables pour l'expulsion d'étrangers. FRONTEXIT dénoncent le budget de 8 525 782 euros dépensés pour le rapatriement via charters, de 2.038 personnes en 2010

Le budget de fonctionnement total de l'Agence en 2013 était de 85,7 millions d'euros.

En 2011, lors de la hausse du taux de tentatives d'*El Harga*, le budget de l'agence s'élevait à 118,2 millions d'euros. La patrouille est composée de navires très puissants, dotés de systèmes avancés de surveillance. FRONTEX dispose depuis 2011, du système Eurosur, un système d'échange d'information avec plusieurs pays. Des accords ont été signés avec plusieurs pays. Certains de ces accords qui permettent à FRONTEX d'accéder au large des côtes des pays en question, afin d'intercepter les candidats à l'émigration. Au sein de l'Union européenne, la direction qui s'occupe des questions migratoires a peu à peu fusionné avec celles s'occupant de la sécurité et de la délinquance. Rien d'étonnant après cela de constater que certains rescapés de *El Harga* ont été parfois décrits comme des délinquants échappés de prison ou des trafiquants de drogues. Les politiques d'« illégalisation » des migrants se fondent sur une conception territoriale de la souveraineté que sa pratique aboutit de fait à nier.¹

¹CHAMAYOU Grégoire, « *les chasses à l'homme* », la fabrique 2010, P216

Cette exclusion légale assure l'inclusion des nouveaux dépossédés juridiques (*Harraga* ou clandestins) dans les rapports d'exploitation et les vulnérabilise par des politiques actives de traque et d'insécurisation.¹

Les États recourent à une véritable chasse à l'homme. « La chasse aux migrants » est une chasse « poursuite » et une chasse « expulsion ». Grégoire Chamayou explique que pour chasser les hommes, les traquer, il faut déjà les avoir chassés, expulsés ou exclus d'un ordre commun.²

L'exclusion des sans-papiers, des *Harraga* est basée sur leur identification par les États comme « illégaux ». Hannah Arendt écrivait « La société a découvert que la discrimination est la grande arme sociale au moyen de laquelle on peut tuer les hommes sans effusion de sang, puisque les passeports ou les certifications de naissance et même parfois les déclarations d'impôts ne sont pas des documents officiels mais des critères de distinction sociale ».

I.3. La presse et l'émigration

Informer compte parmi les principaux rôles de la presse écrite. Celle-ci constitue en effet un support incontestable pour véhiculer l'information pour attirer le maximum de lecteurs bien qu'aujourd'hui elle ne soit pas la seule vu l'explosion que connaissent les moyens de communication après l'avènement de l'internet. Cependant la presse écrite reste le moyen le plus ancien et le plus codifié puisqu'il est soumis à un certain nombre de règles. Ainsi, plus souvent l'information qui occupe de grands espaces dans les différents moyens de communication en général et la presse écrite en particulier c'est celle qui suscite l'intérêt du public auquel est destinée cette information. Comme l'émigration clandestine ou ce qu'on appelle communément *El Harga* constitue l'une des préoccupations majeures de la population algérienne puisque nombreux sont les parents qui ont vu leurs enfants les quitter sans crier gare et plus nombreux encore ceux qui craignent pour leurs enfants de ce danger qui guette la jeunesse algérienne en quête de travail, de liberté,

¹ CHAMAYOU Grégoire, « *les chasses à l'homme* », la fabrique 2010, P217

² CHAMAYOU Grégoire, « *Les chasses à l'homme* », la fabrique 2010, P8

de loisir ou simplement de tenter l'aventure en rêvant d'une vie édénique dans l'autre rive ce qui n'est pas toujours le cas . Ce phénomène n'en constitue pas moins un problème inextricable aussi bien pour les pays d'origine que ceux d'accueil. Une carte publiée le 2 septembre par le think tank américain Pew Research Center et se basant sur les données de l'Office de la migration internationale des Nations Unies a indiqué que 840.000 Algériens ont quitté le pays sous Bouteflika (1999 jusqu'aujourd'hui) contre 110.000 dans la décennie 90. Un chiffre qui est loin de la réalité puisque l'émigration clandestine échappe aux statistiques vu sa nature illégale. Cela montre qu'il s'agit bel et bien d'un phénomène qui mérite une attention particulière de la part des pays d'émigration(départ) et ceux d'immigration(accueil). Mais nombre d'observateurs et d'analystes n'arrivent pas à comprendre une telle ampleur de ce phénomène et à trancher sur les motifs et les causes derrière cette hémorragie. Si le flux migratoire des années 1990 est motivé par la situation sécuritaire précaire du pays à cette époque dû particulièrement au terrorisme et aux conditions de vie qui étaient à la limite de la pauvreté, celui des années 2000 suscite beaucoup de questionnements puisque d'une part ,la situation sécuritaire s'est améliorée après le retour de la paix instaurée par la Concorde civile adoptée par référendum le 15 septembre 1999.Ainsi, les citoyens peuvent vaquer à leurs activités et se déplacer sans être inquiété par les hordes terroristes comme c'était le cas pendant les années 1990.

D'autre part, la situation économique et financière du pays s'est rétablie grâce aux revenus des exportations du pétrole dont la hausse des prix a atteint les niveaux les plus hauts. Même si c'est une économie de rente dans la mesure où elle se base essentiellement sur l'exportation de l'hydrocarbure, mais il ne faut pas occulter le fait que le pays a connu une progression remarquable et notable dans tous les domaines d'où une amélioration dans les conditions de vie des citoyens. « Les réserves de change, près de 55 milliards de dollars, ont atteint un niveau jamais égalé depuis l'indépendance de l'Algérie. A fin octobre 2005, les recettes d'exportation ont atteint 26,8 milliards de dollars. Pour la sixième année consécutive, la balance commerciale est excédentaire (près de 8 milliards de dollars). Le montant de la dette extérieure a baissé, passant de plus de 30

milliards de dollars fin 1998 à moins de 20 milliards prévus pour la fin 2005 tandis que le service de la dette n'est plus que de 12,1 %. »¹

Cet état de fait a poussé la presse, ces dernières années (à partir des années 2000 notamment), à traiter de ce sujet d'une manière fréquente et dense. En effet l'émigration clandestine où *El harka* a fait et fait encore la Une des journaux algériens. Tous les journaux algériens s'intéressent à ce sujet sauf que la manière avec laquelle ils l'abordent et l'angle duquel ils le visent sinon diverge du moins diffère d'une rédaction à une autre en fonction de plusieurs facteurs en commençant par ce qu'on appelle la ligne éditoriale et la tendance politique de chaque journal.

Ainsi, si les articles rapportant des informations proprement-dit sont presque identiques dans la plupart des publications, il en est autrement pour les articles d'opinion et de commentaire. En effet l'article d'information répond dans la plupart des cas à un nombre de questions précises (quoi, qui, où, pourquoi, comment). En plus, généralement ce sont des chiffres indiquant le nombre de *harraga* arrêtés et /ou périssés dans la méditerranée. Ces informations sont donc vérifiables et plus ou moins objectives.

Ce qui n'est pas le cas pour les articles de commentaire qui donne un grand espace de liberté pour le journaliste. Dans ce cas 'il prend position vis-à-vis du sujet traité l'immigration clandestine en l'occurrence. Ainsi, pour défendre son point de vue, l'auteur de l'article s'implique directement en employant le pronom je ou indirectement en se basant sur des jugements subjectifs puisqu'il se base sur des arguments qui font appel aux sentiments du lecteur.

Cependant, même dans l'article d'information, les indices linguistiques de subjectivité restent très fréquents.

¹ZERROUKY Hassane L'Algérie après la charte pour la paix et la réconciliation nationale Recherches internationales, n° 75, 1 - 2006. P 29

Conclusion

Ce premier chapitre, nous l'avons consacré à l'émigration /immigration qui est devenu la *harga* où nous avons passé en revue l'historique du phénomène de déplacement chez l'homme. Après ce bref aperçu historique sur ce phénomène, nous nous sommes attardés sur les circonstances et les conditions derrière l'émigration algérienne notamment en destination de la France pour des raisons historiques. A ce propos nous avons soulevé le problème des restrictions imposées par l'Etat français à un certain moment pour endiguer les flux migratoires importants qui débarquent sur son territoire pour des raisons économiques notamment .Avec l'élargissement des destinations pour toucher la plupart des pays européens et quelques pays de l'Amérique, des mesures draconiennes ont été prises par ces pays notamment l'union européen pour réduire le nombre important de migrants qui ne cesse d'augmenter notamment à partir des années 2000. Toutefois, plus les restrictions s'accroissent, plus l'engouement -des jeunes magrébins et africains en général et algériens en particulier –déborde. Cette situation a fait naître ce qu'on appelle *la harga* qui veut dire traverser la méditerranée d'une manière illégale en quête d'une vie meilleure. Dans le deuxième chapitre nous aborderons le journalisme en général et la presse écrite en Algérie en particulier. Cette dernière s'est intéressée à l'immigration en lui consacrant de nombreux articles sur ses colonnes c'est pourquoi nous nous attarderons sur les circonstances de son apparition et celles de son évolution pour aboutir à celle d'aujourd'hui.

**CHAPITRE II : LE JOURNALISME
& L'ANALYSE DE DISCOURS**

Introduction

Le journalisme et l'analyse de discours sont le sujet du présent chapitre dans lequel nous nous intéressons aux différentes définitions du journalisme ainsi que les différents genres qui le constituent. Nous nous intéressons également au discours journalistique en abordant ses caractéristiques qui le distinguent des autres discours. Nous mettons l'accent sur l'évolution du journalisme qui a passé de la presse d'opinion à celle d'information et tout ce que cela peut impliquer dans les stratégies de rédaction des articles.

Ensuite, nous aborderons la notion de l'analyse de discours qui s'avère un domaine aussi vaste que complexe. Donc, nous ne prétendons pas embrasser toute l'étendue et la complexité du sujet ; mais nous nous efforcerons d'aborder le maximum d'éléments et points ayant trait à notre étude. Ainsi, nous commencerons par la définition du concept analyse de discours. Nous définirons également qu'est-ce que c'est le discours d'une manière général en donnant un aperçu sur ses genres avant d'aborder ce que nous pouvons appeler le discours médiatique. A ce propos, nous nous appuyerons sur les théories de Charaudeau.

Par la suite, nous nous intéresserons à la notion de l'énonciation qui occupe une place incontournable dans l'analyse de discours. Après quoi nous abordons la situation d'énonciation dans le discours de presse qui constitue l'un des axes autour desquels s'articule notre étude. Enfin, nous terminerons avec la notion de la dichotomie objectivité/subjectivité. Il s'agit dans ce dernier point d'exposer les différents procédés et stratégies qu'adopte l'auteur pour objectiver ses propos d'un côté ainsi que les traces et marques qui dévoilent la subjectivité de l'auteur de l'autre.

II.1. Le discours journalistique

II. 1.1. La presse écrite et ses genres

Dans son ouvrage intitulé manuel du journalisme, Yves Agnès définit ainsi le journalisme : « Le terme est apparu peu avant la révolution (française) pour désigner la confection des nouvelles autant que le contenu des journaux »¹ « *Le journalisme* » est comme une action de collecter, traiter et interpréter des faits à travers les médias en les mettant à la portée du public désireux d'apprendre. Noyer Jacques écrit à ce propos : « Le journalisme est l'activité qui consiste à collecter, rassembler, vérifier et commenter des faits pour les porter à l'intention du public à travers les médias »².

Le discours journalistique se véhicule au large public de divers domaines : politiques, sociaux, économiques, ...

Le journalisme englobe tout ce qui a une relation avec la diffusion de l'information sans prendre en considération le moyen employé pour les transmettre.

Le journalisme serait un ensemble institutionnalisé de pratiques discursives médiatisées visant la description ou la modification de l'environnement naturel et social. Le journalisme est un type de discours et, plus spécifiquement, le processus de production de ce type de discours, c'est-à-dire les actions routinières posées en vue de produire une catégorie spécifique de messages. Ce discours a pour objet des référents réels, les événements du monde physique ou social, et vise leur description ou leur modification.

De leur côté, Jean Charron et Jean de Bonville le définissent ainsi : « Le journalisme peut être défini comme un système de relations au sens où un ensemble de règles président aux rapports qu'entretient le journaliste avec son environnement et rendent probable, donc prévisible, un nombre limité de comportements de la part des journalistes et des autres acteurs engagés dans des rapports avec lui. Les règles en question, qui doivent être considérées dans leurs dimensions habilitante aussi bien que contraignante et qui fondent le caractère institutionnel du journalisme, sont souvent englobées dans les concepts de rôle et de statut. Ainsi,

¹ANGES Yves, manuel du journalisme 2008

² NOYER Jacques, « Médiation de l'information télévisée et presse écrite : L'hebdo du médiateur au prisme d'une « méta-médiation », *Questions de communication* », 11 | 2007 01 Juillet 2007,

un paradigme journalistique peut être considéré comme une institution ou une pratique institutionnalisée. Le système de relations caractérise non seulement les rapports entre les acteurs (journalistes, sources, lecteurs), mais aussi les rapports entre les textes et les discours : en effet, le journalisme peut être défini comme une activité intertextuelle, l'article de journal étant une production collective à laquelle participent les sources, les pairs et même les lecteurs. Par ailleurs, le discours journalistique est en relation avec d'autres types de discours qu'il influence ou dont il subit l'influence. Enfin, il n'est pas possible de comprendre le fonctionnement et l'évolution du système médiatique et, plus spécifiquement, du journalisme sans faire intervenir de manière systématique les dimensions temps et espace. »¹

Du point de vue du rôle qu'il joue, il est défini ainsi : « Le journalisme est un métier de médiation. Il « consiste à recueillir et traiter des informations à destination d'un public [...]. Le métier de journaliste comporte donc deux pans indissociables : la réception et la recherche des informations d'une part ; leur mise en forme sous forme de journaux écrits, parlés, télévisés, d'autre part. »²

II. 1.2. Les caractéristiques du discours journalistique :

Le discours journalistique comme tous les autres types de discours, se base sur des valeurs spécifiques, mais il a sa particularité parce qu'il est transmis à un grand nombre de lecteurs hétérogènes, il se caractérise par :

- Le premier but est d'informer, il est lié à la réalité ;
- La vulgarisation du discours pour être accessible ;
- Il suppose une activité de hiérarchisation, structuration et valorisation des sujets présentés

Nous avons commencé par quelques définitions du journalisme pour ensuite aborder la presse écrite qui fait l'objet de notre étude. Comme son nom l'indique, la presse écrite se limite aux supports alors que le journalisme englobe tous les

¹Jean Charron et Jean de Bonville : « Le journalisme dans « le système » médiatique : concepts fondamentaux pour l'analyse d'une pratique discursive » In Etudes de communication publique N°16 Département d'information et de communication, Université Laval Québec 2002 Jean P5 (01-54)

²ANGES Yves, Manuel de Journalisme ; écrire pour le journal, éd. La découverte, coll. Repères, 2008 448.

supports qui servent à véhiculer et transmettre l'information y compris la télévision et la radio. Donc, la presse écrite est une partie du journalisme.

L'expression presse écrite désigne, d'une manière générale, l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite, ce qui englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l'information.

Le mot « presse » tire son origine de l'utilisation d'une presse d'imprimerie sur laquelle étaient pressées les feuilles de papier pour être imprimées. L'expression « presse écrite » est un pléonasse, mais elle est aujourd'hui largement utilisée car elle sert désormais à différencier la presse des autres médias que sont la radio, la télévision et la presse en ligne.

On peut définir la presse écrite également "comme étant l'ensemble des quotidiens, des publications périodiques et des organismes professionnels liés à l'activité.

La définition qu'en donne Patrick Charaudeau exprime les différents aspects de ce moyen de communication. Pour lui, « La presse est essentiellement une aire scripturale, faite de mots, de graphiques, de dessins et parfois d'images fixes, sur un support papier. Cet ensemble inscrit ce média dans une tradition écrite (au sens étroit) qui se caractérise essentiellement par un rapport distancié entre celui qui écrit et celui qui lit, du fait de l'absence physique de l'instance d'émission et de l'instance de réception, l'une vis-à-vis de l'autre, une activité de conceptualisation de la part des deux instances pour se représenter le monde, ce qui produit des logiques de production et de compréhension spécifiques, un parcours oculaire multi-orienté de l'espace d'écriture qui fait que ce qui a été écrit reste comme une trace sur quoi on peut constamment revenir: celui qui écrit pour rectifier ou effacer, celui qui lit pour remémorer ou recomposer sa lecture. »¹

¹Charaudeau, P., *Le discours de l'information médiatique*. Hachette, I.N.A, Paris, 1997, P 125

II. 1.3. De la presse de l'opinion à la presse d'information

Avant d'aborder les genres qu'on peut rencontrer dans la presse écrite, il est intéressant de revenir aux origines de cette presse pour préciser que dans ses débuts, elle véhicule les opinions. C'était sa fonction traditionnelle. Mais de nos jours, la presse d'information domine la scène médiatique sans pour autant être dépourvue totalement d'articles d'opinion qu'on peut retrouver dans les différents commentaires sous forme d'éditoriaux, billets chronique ...etc. Comme nous l'avons déjà cité, la presse écrite se divise en deux grands genres : les genres d'information et ceux de commentaire ou opinion.

Ces genres journalistiques sont des catégories adaptées par les hommes du métier pour donner forme à leurs articles. À chaque genre correspond, non seulement une forme, mais encore et surtout, des fonctions bien distinctes. Allant de la brève à la chronique, ces genres servent à véhiculer des informations relatives à un événement et à exprimer une opinion.

C'est ce que confirme J. De Brouker, qui distingue lui également deux grandes familles de genres rédactionnels : l'information et le commentaire. Pour lui, « l'information peut être brève ou développée, brute ou expliquée. Elle donne un renseignement, dit un fait (brève, filet, mouture), raconte une histoire (reportage), présente une personne (portrait), donne la parole à quelqu'un (interview), instruit une cause en débat (enquête) et verse une pièce à un dossier d'actualité (témoignage). »¹

Le commentaire, essentiellement subjectif, peut-être, quant à lui, de raison (éditorial), de compétence ou de goût (critique), d'humeur ou d'humour (billet)...

Dans la plupart des cas, c'est le style adopté qui permet la distinction entre les deux genres, mais pas seulement. Ainsi, pour certains spécialistes de la presse écrite, le genre commentaire relevant du *journalisme assis*, doit ses critères à l'écriture et au talent littéraire, tandis que les spécificités de l'article d'information,

¹ BROUKER José, *Pratique de l'information et écritures journalistiques*, Paris, CFPJ, 1995, P 96

qui relève du journalisme de terrain, sont tributaires essentiellement du nombre et de l'exactitude des informations véhiculées.

Le contenu peut également nous renseigner sur le genre en question, surtout en matière des prises de position qui sont facilement à repérer dans le premier contrairement au second. Cela peut être vérifié dans l'ouvrage de Jean-Michel Adam, *Unités rédactionnelles et genres discursifs* (1997), où l'auteur propose deux positions énonciatrices polaires. Le premier pôle, qu'il nomme « *distance* », et qui concerne l'engagement de l'énonciateur (le journaliste), par ses appréciations et ses propres opinions dans son papier, englobe l'article d'information, comme la dépêche, la brève, le filet... Dans le second pôle, qui concerne « *l'implication* », figure l'article de commentaire, tels que la chronique, le billet, l'éditorial...

J-M Adam propose six critères minimaux pour parvenir à définir de manière plus nette les genres de la presse écrite. Il s'agit d'abord du critère « *sémantique* » (thématique), qui correspond à ce qu'il appelle les « *familles événementielles* », ainsi qu'aux différentes rubriques prédéterminées par le quotidien d'information lui-même.

Le critère « *énonciatif* » nous permet de repérer, en particulier, l'identité du journaliste qu'est l'énonciateur. Le troisième est la « *longueur* » ; l'article, est-il bref ou développé ? Également, les buts et les intentions communicatives du journaliste sont définis par le critère « *pragmatique* », suivi par le « *compositionnel* », qui permet d'aborder le texte journalistique par ses séquences et ses plans. Le dernier critère, « *stylistique* », est repéré au niveau de la texture micro-linguistique.

J. De Brouker estime qu'il ne faut pas confondre ni mélanger dans la rédaction d'un même papier, l'information et le commentaire ce qui est très rare pour ne pas dire inexistant. L'auteur souligne surtout que les deux écritures sont différentes l'une de l'autre, particulièrement « dans le choix des mots », en citant comme titre d'exemple, les adjectifs, les adverbes, les verbes et les substantifs.

Cette différence, ce même auteur la situe également dans l'emploi des modes : « Le mode de l'information est clairement l'indicatif qui exprime un énoncé, un fait

positif indépendamment des intentions de celui qui écrit. Alors que ces intentions étant les modes du commentaire, sont exprimées par l'impératif, le subjonctif, et le conditionnel. »¹

Ainsi, la plupart des auteurs et spécialistes de la presse écrite classent de manière globale, les genres journalistiques en articles d'information et articles de commentaire. Néanmoins, la distinction entre un article d'information et un autre de commentaire est parfois loin d'être nette, car les commentaires peuvent se glisser dans des articles d'information, et des faits peuvent être rapportés dans des commentaires.

Dans notre étude, nous abordons les deux genres, nous analysons des articles d'information et d'autres d'opinion en particulier l'éditorial, car il exprime le positionnement du journal dans lequel il est publié. D'où l'expression *ligne éditoriale* d'un support médiatique. Il s'agit donc de l'espace où figurent l'engagement et l'opinion de l'organe en question. A ce propos Gilles Gauthier écrivait : « L'éditorial, expression la plus forte du magistère journalistique, est probablement l'un des discours publics suscitant la demande argumentative la plus élevée. Expression de la position d'un journal sur un sujet d'actualité, il constitue la contribution la plus directe du journalisme à la discussion publique. On y réfère essentiellement à ce titre et également pour alimenter sa propre réflexion. On devrait donc s'attendre à trouver en éditorial une teneur argumentative particulièrement élevée. Or, l'opinion y joue souvent un rôle au moins aussi déterminant que l'argument. »²

¹ José de Brouker, *Pratique de l'information et écritures journalistiques*, Paris, CFPJ, 1995, P 50

²Gilles GAUTHIER *Le journalisme de communication : expression de conviction et moralisme* IN *Les Cahiers du journalisme* n° 21 – Automne 2010 P261 (254-273)

II. 2. Analyse de discours

II.2.1. Qu'est -ce que c'est l'analyse de discours ?

Définir la notion de l'analyse de discours est une tâche très compliquée car il s'agit d'une discipline qui possède une grande diversité de points de vue qui ne sont pas encore mieux développés. A cela s'ajoute la pluralité des travaux se réclamant de l'analyse de discours qui rend difficile le discernement des frontières entre l'analyse du discours et d'autres approches. Mais, il est important de la définir : « Partir à la recherche de secrets obscurs dans un texte, en l'analysant dans une perspective symbolique et à travers les indices implicites et informations du contexte, ne veut pas dire nécessairement une pratique d'analyse du discours. Cela serait plutôt de la philologie. Une vraie analyse du discours d'un texte religieux, par exemple, ne serait pas intéressée à déchiffrer l'interprétation réelle de ce texte, mais plutôt à apprécier les effets de cette interprétation chez ses auditeurs, puisque le sens du discours dépend des destinataires et des circonstances de l'énonciation. »¹

L'analyse du discours, comme son nom l'indique, analyse le(s) discours ; elle a donc affaire à des textes. Par texte, on appréhende une suite logique où les constituants obéissent à certaines règles d'enchaînement, et pas une suite aléatoire de phrases. Néanmoins, quand cette discipline a débuté, les réflexions sur la textualité ont été laissées au second plan. Mais, au fil des années, on a pu compter avec l'avancement de l'analyse du discours qui a interpénétré de plus en plus dans la grammaire de texte (grammaire de discours).

Pour être simple, nous reprenons les propos de Jessica Anuniação « L'analyse du discours représente une technique de recherche et un domaine de la linguistique qui est spécialisé dans l'étude des constructions idéologiques insérées dans un texte. »²

¹Anuniação Jessica : « *Le discours persuasif : analyse pragmatique et cognitive de sermons de pasteurs évangélistes* » thèse de doctorat p36

² Jessica Anuniação : « *Le discours persuasif : analyse pragmatique et cognitive de sermons de pasteurs évangélistes* » thèse de doctorat p15

II.2.2. Qu'est-ce que c'est le discours ?

Le *discours* désigne le terme polysémique qui peut avoir plusieurs définitions selon les différents domaines d'étude, tels que la linguistique, la pragmatique.

Ce terme de discours recouvre plusieurs acceptions selon les chercheurs ; certains en ont une conception très restreinte, d'autres en font un synonyme de *texte* ou *d'énoncé*. Et parfois, cette notion vient de remplacer *la parole* « en parlant de discours, on articule l'énoncé sur une situation d'énonciation singulière. »¹

Par conséquent, si la langue est le système de signe qui est propre à une communauté, le discours est la représentation de ce système par les membres qui appartiennent à cette communauté.

Par contre, « *Le mot discours garde chez Saussure et chez Benveniste une relative ambiguïté parfois sous l'influence de restriction [...] parfois, le sens du mot « discours » se rapproche de l'unité de l'activité linguistique des sujet parlants.* »²

La notion de discours est, donc, apparue ambiguë et donne naissance à différentes synonymies. Pourtant, en prenant le terme dans son acception la plus large, comme a signalé D. Maingueneau : « Ce terme désigne moins un champ d'investigation délimité qu'un certain mode d'appréhension du langage : ce dernier n'y est pas considéré comme système, « la langue » au sens saussurien, mais comme l'activité de sujets inscrit dans des contextes déterminés produisant des énoncés d'un autre ordre que celui de la phrase. »³

Donc, le discours est le champ le plus vaste des productions verbale ou non verbale, orale ou écrite qui se distingue par des genres diversifiés ; manuels, conférences, articles...etc. Selon l'école française d'analyse du discours, la notion de « discours », se décline selon le support, selon le domaine, ou selon l'objectif. A ce titre, Mourlhon- Dallies propose de parler de « discours de l'Internet » quand

¹ Adam Jean Michel, *La linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Ed. Nathan. Université, Paris, 1999, p. 40.

² Adam Jean Michel, *La linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Ed. Nathan. Université, Paris, 1999, p. 29

³ Maingueneau Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Ed. Seuil, France, 2009, p. 44.

il s'agit d'insister sur le médium de communication. Lorsqu'il s'agit d'entrer plutôt dans les contenus et d'identifier les acteurs impliqués dans l'échange étudié, l'utilisation du mot « discours » est plus approprié, mais en l'associant à des étiquettes telles « discours politique » ou « discours scientifique ». Le mot discours est employé aussi dans des expressions comme « discours argumentatif », par exemple pour parler des débats.

Ainsi, dans l'analyse de discours, il faut donner une importance considérable à la notion du genre qui permet de classer les discours en fonction du type d'activité sociale ou discursive ayant les mêmes caractéristiques. « On tend plutôt à employer genre de discours pour des dispositifs de communication socio historiquement définis : le fait divers, l'éditorial, la consultation médicale, l'interrogatoire policier, les petites annonces. »¹

Bronkart J-P. parle, lui aussi, de la « préexistence de multiples genres (roman, éditorial, recette, etc.), comme formes communicatives historiquement construites par diverses formations sociales, en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs propres ; genres de la sorte socialement "indexés" et qui sont plus largement, comme l'a démontré FOUCAULT (1969), à la fois producteurs et produits de modalités spécifiques d'élaboration des connaissances. »²

Quant à Bakhtine M. lui précise la notion de genre : « L'utilisation d'une langue s'effectue sous la forme d'énoncés concrets, uniques (oraux ou écrits) qui émanent des représentants de tel ou tel domaine de l'activité humaine. L'énoncé reflète les conditions spécifiques et les finalités de chacun de ces domaines [...] « tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation du langage élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appellerons les genres du discours. »³

II.2.3. Quels sont les critères de la description des genres

Pour aborder la question des genres dans l'analyse de discours, il faut s'intéresser au contexte et au rôle que l'on veut lui attribuer dans le recueil des données, dans la description et l'interprétation des variations.

Cela se manifeste à travers les trois critères suivants :

¹MAINGUENNEAU Dominique les termes clés de l'analyse du discours, Paris, Seuil, 1996, p44

². BRONKART, J-P., « Enjeux épistémologiques de l'analyse des discours In : A. Auchlin et al. (Ed.), *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy ROULET*, Québec, 1996. p. 56.

³ -BAKHTINE, M., *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, 1978, p 127.

❖ L'expression :

Elle représente une unité d'analyse qui comporte deux dimensions, un noyau de sens portant le thème, et un indice de positionnement par rapport à ce noyau de sens qui est le propos.

❖ Le contenu :

Il s'agit de l'information transmise à travers le discours dans contexte précis.

❖ La structure :

Elle facilite la transmission de l'information de manière à ce que les idées aient une logique qui permettra une compréhension facile chez le récepteur.

II.2.4. Du discours en général au discours médiatique

Le discours médiatique est comme le précise P. CHARAUDEAU est *un discours purement social*. Il ajoute que ce discours a pour fin de diffuser des informations relatives à des événements qui se produisent dans le même espace public. C'est-à-dire qu'il sert à analyser, expliquer et interpréter l'ensemble des informations et des idées à travers un moyen de pouvoir et de manipulation de l'opinion publique. Toutefois, tout acte communicatif est un échange entre deux instances, l'une énonciative caractérisée par des conditions de production et de transmission du message, et l'autre qui est la réception de l'information. Cette catégorie se base sur un phénomène d'interprétation du texte produit par l'émetteur.

Charaudeau. P s'est intéressé à l'étude de la machine médiatique où il a remis en question la définition du concept dans son ouvrage sur *discours de l'information médiatique* en 1997.

Pour reprendre les travaux de Charaudeau. P, la machine médiatique se base sur deux aspects, il affirme que : « s'agissant de la machine médiatique, la première instance est représentée par le producteur d'information (l'organe d'information et ses acteurs), l'instance de réception par le consommateur d'information (différents publics : lecteurs, auditeurs,

télespectateurs), et le produit par le texte médiatique lui-même (article du journal, bulletin radiophonique, journal télévisé, etc. »¹

Nous allons nous baser dans cette partie sur l'identification des deux composantes de la machine médiatique.

a. L'instance productrice :

Celle-ci représente un procédé de médiation entre la source de l'information et le monde médiatique.

Charaudeau. P désigne que ce type marque le positionnement du producteur et les paramètres qu'il utilise en situation de communication (prise de parole), donc le cadre communicatif dans lequel il produit et transmet ses informations qui pourraient être la réalité elle-même. C'est « l'instance globale de production et les différents acteurs qui contribuent à déterminer l'instance d'énonciation discursive », il explique cette instance « se trouve engagé dans un processus de transformation, dans lequel elle joue un rôle de médiateur, et parfois constructeur d'événements, entre le monde extérieur où se trouve le fait à l'état brut, et le monde médiatique, scène sur laquelle doit apparaître l'événement médiatisé. »²

b. L'instance de réception :

Cela concerne le récepteur « dont la figure majeure s'appelle dans la presse écrite s'appelle lecteur a pour rôle de prendre connaissance (lire, écouter, voir) des informations qui lui sont présentées [...], et de les interpréter selon ses propres besoins de savoir ou d'action. »³ Cette approche englobe l'environnement du public visé et dépend des normes et des conditions d'interprétation pour avoir la possibilité de décoder le message produit par l'instance productrice. Cette entité est composite de deux catégories d'instance. Il s'agit d'un côté de *l'instance-cible* et de *l'autre de l'instance-publique*.

¹ CHARAUDEAU. P, « *Discours de l'information médiatique* », Nathan, 1997, P17

²Charaudeau P, « *Le contrat de communication de l'information médiatique* » In revue le Français dans le monde, numéro spécial, juillet 1994, hachette, Paris 1994.

³ Ibid.

c. L'instance de réception cible :

Elle vise le premier destinataire qui reçoit le message de l'auteur. Il s'agit d'un récepteur idéal et parfait qui partage les mêmes procédures et les connaissances que l'auteur afin de pouvoir interpréter et comprendre le texte médiatisé.

De ce fait, Charaudeau. P désigne : « la cible réceptive est donné implicitement comme capable d'enregistrer et de décoder « naturellement » l'information qui lui est transmise, sans que soit posé le problème de l'interprétation de celle-ci ni de l'effet produit sur le récepteur. »¹

d. L'instance de réception publique :

Cette instance représente la diffusion et la consommation du produit. Elle désigne l'ensemble des idées, le savoir et les connaissances acquises par le public visé qui pourrait altérer le sens supposé du producteur et arriver à sa finalité mais parfois elle pourra avoir un contre-sens où le récepteur ne partagera pas la même vision du producteur.

II.2.5. De l'énonciation à l'énoncé :

II.2.5.1. Définition de l'énonciation :

D'après Benveniste, l'énonciation est l'acte individuel de l'utilisation de la langue². Pour Anscombe et Ducrot, « l'énonciation, sera pour nous, l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle.³ » De son côté donne davantage de précision à propos de cette notion de l'énonciation en écrivant ceci « L'énonciation est l'opération présupposée par tout énoncé qui en est le fruit. Traditionnellement on pose que l'instance de l'énonciation est l'association du « je », de « ici » et du « maintenant », tandis que l'énoncé (verbal ou non verbal) est comme leur négation et correspond alors à ces termes opposés que sont le « il », « l'ailleurs » et « l'alors. »⁴

¹ CHARAUDEAU P. « *Discours de l'information médiatique* », Nathan, 1997, P34

² BENVENISTE. E., « *L'appareil formel de l'énonciation* », Langages 17/1970, p. 12

³ ANSCOMBRE Jean -Claude et Ducrot Oswald : « *L'argumentation dans la langue* » In langage 42, 1976, p 18 (5-27)

⁴ COURTÈS. J. « *la sémiotique du langage* », Armand colin, 2007, P.112

Ainsi, on peut considérer que l'énonciation est l'opération effectuée alors que l'énoncé est le résultat de cette ladite opération. Autrement dit l'énonciation c'est l'énoncé qu'un locuteur produit dans une situation de communication. L'énonciation et l'énoncé sont deux concepts s étroitement liés à ce que nous appelons « situation d'énonciation. »

Par ailleurs, L'énonciation suppose un locuteur et un allocutaire qui se trouvent dans une place dans le temps à un moment bien déterminé. Elle permet d'articuler langue, discours *et* subjectivité, et même *intersubjectivité* : la parole de l'énonciateur en acte de langage interagit non seulement avec l'énonciataire mais avec d'autres voix qu'il ne peut manquer de rencontrer et qui le *feuillettent* énonciative ment. « L'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action (ou une partie de cette exécution qu'on ne saurait décrire tout bonnement comme étant l'acte de dire quelque chose. »

Toutefois, il faut distinguer l'énonciation de la phrase dans la mesure où le premier fait partie de la linguistique alors que la seconde fait partie de la grammaire. C'est au niveau de la linguistique que peut être situé notre étude d'où l'importance que revêt cette notion de l'énonciation. L'énonciation comme notion centrale dans le domaine de l'analyse du discours intervient de manière fulgurante dans celui des médias et plus précisément dans celui de la presse écrite. Ainsi, les éditoriaux, sur lesquels est basée notre étude constituent une matière riche où nous pouvons puiser à volonté tous les éléments pouvant relever de l'énonciation. C'est à travers des éléments aussi divers que sont les déictiques, les temps et autres procédés polyphoniques que se manifeste l'énonciation dans le discours.

II.2.5.2. Théorie de l'énonciation :

Nous reprenons ici un passage d'une thèse de doctorat « Cette théorie initiée par Benveniste, se base sur l'existence d'un sujet qui donne du sens à son discours. Le sens est donc lié au point de vue de l'énonciateur. L'énonciation est l'activité linguistique de celui qui parle au moment où il parle. D'après cette théorie, le sujet occupe une position privilégiée dans le discours, il porte la marque de la subjectivité, alors que le « tu » est non subjectif car il ne prend jamais la parole ; quand le « tu » a la parole, il n'est plus « tu », mais « je ». Ducrot, Cervoni et

Kerbrat ont beaucoup contribué à la théorie de l'énonciation. »¹Cette dernière articule la linguistique sur l'extralinguistique ; c'est –à-dire le discours et ses conditions de production.

II.2.5.3. Disparités et ressemblances entre : discours/énonciation et énoncé/phrased

L'étude de l'énonciation remonte à la grammaire grecque et latine dont les aspects se trouvent dans la notion de deixis et aussi dans l'étude de Jakobson, Bakhtine et d'autres. Mais le développement de cette étude se trouve dans les travaux de Benveniste notamment son ouvrage « *Problèmes de linguistique générale* ».

Par la suite ce sont Ducrot et Kerbrat qui ont beaucoup travaillé sur ce domaine.

Les frontières qui séparent le discours de l'énonciation sont difficiles à établir, mais nous essayons d'en aborder certains points. C'est à travers les définitions qu'on peut repérer ses frontières. Si le discours est un ensemble de phrases ordonnées de manière logique dans le but de communiquer, l'énonciation quant à elle est acte de langage que le locuteur emploie pour adresser un énoncé à un destinataire. En revanche, le locuteur et l'auditeur (un « j » et un « tu ») sont les points communs entre les deux notions.

Pour ce qui est de l'énoncé et la phrase, nous considérons le premier peut être composé d'une ou plusieurs phrases alors que celle-ci en tant que telle ne peut pas donner un énoncé. En témoigne le propos de Ducrot « La phrase considérée comme un être linguistique abstrait, et l'énoncé qui est l'occurrence particulière, la réalisation hic et nunc de la phrase. En outre il faut distinguer l'énoncé, qui est l'objet produit par le locuteur ayant choisi d'employer une phrase, et l'énonciation, entendue comme l'action qui consiste à produire un énoncé, c'est-à-dire à donner à une phrase une réalisation concrète. »²

¹Anunciação Jessica, « *Le discours persuasif : analyse pragmatique et cognitive de sermons de pasteurs évangélistes* », Tome 1, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
École doctorale 537 : « Culture et Patrimoine » Laboratoire EA 4277 : « Identité culturelle, textes et théâtralité » P.16

²DUCROT, Oswald, « *Le dire et le dit* », Paris, Minuit 1984, P 95

II.2.5.4. La différence entre énoncé et discours :

Pour Benveniste le discours est défini comme : « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. »¹ Pour sa part Widdowson, H. trouve que le discours est « l'utilisation d'énoncés en combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux.² »

Pour simplifier et montrer ce qui sépare l'énoncé du discours, Maingueneau a établi le schéma suivant :

*ÉNONCÉ + situation de communication = DISCOURS*³

II.2.5.5. La différence entre la phrase et le discours :

La notion de la phrase relève de la pure syntaxe. Il s'agit de la combinaison d'unités en respectant les règles de la syntaxe en dehors de toute situation de discours.

Barthes. R., fait la distinction entre phrase et discours pour montrer le processus de construction discursive, qui se fait à travers des unités inférieures à la phrase pour arriver pouvoir élaborer un ensemble ou le nombre de mot est plus élevé par rapport à une phrase. Ainsi pour lui « « Tout ce qui est au-delà de la phrase appartient au discours. »⁴

II.2.5.6. Le contexte :

Le contexte joue un rôle incontournable dans l'analyse du discours, il en est la colonne vertébrale. Aucun discours ne peut être analysé en dehors d'un contexte donné. Il est donc intéressant de l'aborder dans notre étude.

¹ BENVENISTE. E, « *Problèmes de linguistique générale* », Paris, Gallimard, 1966, p242.

² KRAMSCH.C, « *Langage and culture* », Hatier, Paris 1984, p. 10

³ MAINGUENEAU Dominique, *initialisation aux méthodes d'analyse du discours*, Hachette, Paris, 1976, p. 12

⁴BARTHES Ronald., « *La théorie de texte P7* ». Le document disponible sur le site <https://www.psychanalyse.com/.../THEORIE DU TEXTE ROLAND BARTHES. Consulté le13/05/2018>

Le contexte englobe tous les éléments qui gravitent autour d'un énoncé. D.Maingueneau en distingue trois types¹ :

-Contexte situationnel : c'est l'environnement physique de l'énonciation, non linguistique (social, culturel, idéologique... etc.) et qui renvoie à la situation de communication.

-Le cotexte : c'est l'environnement linguistique qui entoure l'unité à analyser. Ce sont donc les éléments qui précèdent ou qui suivent l'unité traitée et qui facilitent son interprétation.

-Les savoirs antérieurs à l'énonciation : c'est le savoir mémoriel ou encyclopédique.

II.2.6. La situation d'énonciation dans le discours de presse :

On parle de situation d'énonciation « lorsqu'on cherche à retrouver dans la linguistique les traces d'opérations énonciatives sous-jacentes, c'est-à-dire des indices renvoyant aux (co) énonciateurs et aux dimensions spatio-temporelles (circonstances) »²

Beaucoup de linguistes se sont penchés sur les divers indices textuels d'une situation d'énonciation en établissant deux axes de recherche : le premier concerne l'étude des embrayeurs qui constitue une classe de mots composée de (les personnes, les indicateurs spatio-temporels et les temps verbaux). Le second axe de recherche s'intéresse à la manière avec laquelle l'énonciateur prend position par rapport à son interlocuteur, son énoncé et au monde extérieur.

Le sujet est un élément important dans le discours pour déterminer l'énonciation. Celle-ci est « le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. »³ Plus précisément, le sujet parlant produit un énoncé dans une situation d'énoncé. Ainsi, Benveniste trouve que : « le sujet se sert de la parole et du discours pour se "représenter" lui-même tel qu'il veut se voir, tel qu'il appelle l'autre à le constater. »⁴

¹MAINGUENEAU Dominique, « *analyser les textes de communication* », Paris : Dunod, 1998, P12, 13

²MOIRAND. S, « *Enseigner à communiquer en langue étrangère* », Paris, Hachette, 1990, p 13.

³ BENVENISTE Emile, *PLG*, Gallimard, Paris.1974, p. 80

⁴Ibid.

Pour sa part Widdowson. H trouve que le discours est « l'utilisation d'énoncés en combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux. »¹

Dans cette optique, l'existence locuteur-journaliste et un allocataire-lecteur devient une nécessité incontournable. Car la presse écrite vise à rapporter un fait pour le transmettre au récepteur sous forme d'énoncé pour apprendre et interpréter hors ses conditions de production. Il s'agit là des deux instances dont parle Charaudeau : « le temps de l'événement est différent -et antérieur- au temps de l'énonciation de l'instance de production, lequel -est différent et antérieur – au temps de consommation de l'instance de réception. »²

Charaudeau définit l'instance de production en se basant sur les cinq rôles suivants : « chercheur d'information, pourvoyeur d'information transmetteur d'information, commentateur de ces informations et provocateur de débat. »³

Pour ce qui est de l'instance de réception qui englobe de types à savoir : l'instance -cible « celle à laquelle s'adresse l'instance de production en l'imaginant. »⁴ Et l'instance- public « celle qui reçoit effectivement l'information. »⁵

Le même auteur considère que la finalité de ce contrat entre les deux instances est double : une finalité symbolique qui diffuse des événements au nom de valeurs démocratiques et une autre *pragmatique et* souvent commerciale.⁶

II.2.7. L'objectivité et la subjectivité

Citant John Searle, Stéphanie MARTIN distingue deux sens pour les deux conceptions à savoir : le sens *épistémique et le sens ontologique*. « Le premier sens que l'on peut donner à la distinction entre les concepts d'objectivité et de subjectivité est le sens ontologique [...], ces deux concepts sont des caractéristiques des entités ou des groupes d'entités.

¹ KRAMSCH, C., *Language and culture*, Hatier, 1984, p. 10

² CHARAUDEAU. P, « *le contrat de communication de l'information médiatique* » In revue le Français dans le monde, numéro spécial, juillet 1994, hachette, Paris 1994.

³ CHARAUDEAU Patrick, « *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives* », *Semen*, 22 | 2006

⁴ CHARAUDEAU Patrick, « *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives* », *Semen*, 22 | 2006

⁵ CHARAUDEAU Patrick, « *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives* », *Semen*, 22 | 2006

⁶ CHARAUDEAU Patrick, « une éthique du discours médiatique est -elle possible ? » In communication vol 27/ 2/2010

Ils décrivent le mode d'existence d'un objet ou d'un état de choses [...] Searle compare les deux entités suivantes : la douleur et une montagne. La douleur a besoin de l'humain pour exister, elle est tributaire de celui-ci. Sans l'humain, la douleur n'existerait pas. Elle est subjective à l'homme qui la ressent.

Elle est donc ontologiquement subjective. Mais la montagne existerait même sans la présence de l'humain, elle a un mode d'existence indépendant de la perception de l'homme. Bien sûr, l'humain s'en fait une représentation, mais cela ne modifie en rien l'existence même de la montagne. S'il n'y avait aucun humain sur terre, elle serait quand même là. En ce sens, elle est ontologiquement objective. »¹

Dans notre travail de recherche, nous avons besoin d'étudier le deuxième sens dans la mesure où il a une relation étroite avec l'énoncé et le discours. « Épistémiquement parlant, l'objectivité et la subjectivité sont des caractéristiques des énoncés. Pour déterminer l'objectivité ou la subjectivité épistémique, l'analyste doit donc observer les énoncés. Les énoncés (ou jugements) épistémiquement objectifs ont une valeur de vérité [...] Un énoncé objectif est exempt de toute estimation, évaluation ou énonciation d'une préférence du locuteur ou de l'auditeur. Pour déterminer si un énoncé est épistémiquement objectif, il suffit donc de pouvoir répondre « oui » ou « non » à la question suivante : est-ce que cet énoncé est soit vrai, soit faux ? Si l'on peut établir qu'il possède une valeur de vérité, on peut conclure qu'il s'agit d'un énoncé épistémiquement objectif. À titre d'exemples, les deux énoncés qui suivent sont épistémiquement objectifs : A. « La ville de New York compte plus de sept millions d'habitants » ; B. « Monet est né à Paris en 1840 ». Dans les deux cas, on constate que les énoncés ont bien une valeur de vérité. Ils sont également exempts de tout jugement de valeur ou de toute interprétation personnelle de leur auteur. Ils ne reflètent pas un point de vue ou un sentiment particulier ; ils prétendent décrire le monde.

Analysons deux autres énoncés possibles : C. « Monet est né à Londres en 1840 » ; D. « Il y a un monstre dans le Loch Ness ». Le premier de cette seconde série d'énoncés est épistémiquement objectif, même s'il est faux de dire que Monet est né à Londres. Rappelons que pour déterminer l'objectivité épistémique, l'important n'est pas de savoir si l'état de choses auxquelles réfère l'énoncé est vrai, mais de déterminer si l'énoncé lui-même est soit vrai, soit faux. Suivant la même logique, le deuxième énoncé est aussi parfaitement objectif au sens épistémique. Que le monde ou l'état de choses qu'il tente de décrire, en l'occurrence le monstre du Loch Ness, existe ou non a peu d'importance. Il est primordial de garder à l'esprit qu'au sens épistémique, « objectif » et « subjectif » sont des caractéristiques de l'énoncé, et non de l'état de choses sur lequel il porte.

¹ MARTIN Stéphanie « Vérité et objectivité journalistique : même contestation ? » In Les cahiers du journalisme n°13 – Printemps 2004 P153 (144-163)

D'autre part, un énoncé épistémiquement subjectif n'a pas de valeur de vérité parce qu'il dépend de l'attitude, du point de vue ou des sentiments de l'auteur ou de l'auditeur de l'énoncé. C'est donc dire qu'un énoncé qui pose une préférence, une évaluation, une estimation ne peut être objectif. Il peut être perçu, compris ou interprété différemment par le récepteur [...] Par exemple, les énoncés suivants sont épistémiquement subjectifs : E. « La ville de New York est magnifique » ; F. « Les œuvres de Monet sont plus belles que celles de Van Gogh ». Il est en effet impossible de donner une valeur de vérité à ces énoncés dans le même sens que nous l'avons fait pour les énoncés épistémiquement objectifs. La vérité ou la fausseté d'un énoncé qui affirme que les œuvres de Monet sont plus belles que celles de Van Gogh dépend directement de la préférence de chacun. La beauté est un concept très subjectif et les critères pour en juger dépendent de l'individualité de chaque personne. Le test ultime pour déterminer si un énoncé est épistémiquement objectif ou subjectif est donc de se demander si l'énoncé est soit vrai, soit faux. Si l'on répond oui à cette question, l'énoncé est objectif. »¹

Dans le même ordre d'idée, l'auteur distingue 4 types d'énoncés qui peuvent être rangés sous les deux de sens que peut avoir l'objectivité et la subjectivité :

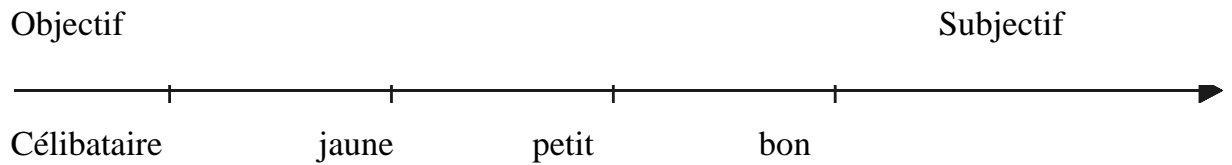
- ✓ Un énoncé épistémiquement objectif sur une entité ontologiquement objective ; (*La montagne est enneigée*)
- ✓ Un énoncé épistémiquement subjectif sur une entité ontologiquement objective ; (*La montagne enneigée est superbe*)
- ✓ Un énoncé épistémiquement objectif sur une entité ontologiquement subjective ; (*Des élections ont eu lieu hier*)
- ✓ Un énoncé épistémiquement subjectif sur une entité ontologiquement subjective. (*Le résultat des élections est satisfaisant*).

Comme nous l'avons déjà rappelé, nous nous limitons à étudier l'objectivité est la subjectivité du point de vue épistémique et non ontologique.

Sur ce plan, Orecchioni C.K estime que les notions de subjectivité et d'objectivité sont graduelle et non strictement opposées à titre illustratif, elle a donné l'exemple des adjectifs *célibataire, jaune, petit et bon* suivant qu'elle a classés sur

¹MARTIN Stéphanie « Vérité et objectivité journalistique : même contestation ? » In Les cahiers du journalisme n°13 – Printemps 2004 P153 (144-163)

l'axe graduel allant de l'objectivité à la subjectivité pour montrer cette graduation¹ :



Le terme *célibataire* énonce une propriété objective, facilement vérifiable, du dénoté alors que le terme *bon* comporte de types d'information qui sont indissociables : une description du dénoté et un jugement d'évaluation (d'appréciation) porté sur le dénoté par le sujet d'énonciation.

II.2.7.1. L'objectivité dans le discours de presse est-ce possible ?

En règle générale et théorie, l'objectivité est une condition sine qua non dans le discours de la presse. Ce qui assure ou /et renforce la crédibilité de ce discours. Ainsi le journaliste est tenu de prendre une distance vis-vis de son sujet. Il s'agit là de ce que l'on appelle l'effacement énonciatif « L'effacement énonciatif caractérise les énoncés impersonnels qui semblent directement représenter le monde sans présenter de marques d'un sujet énonciateur. »² Il joue un rôle de médiateur entre l'actualité et les lecteurs.

L'effacement énonciatif permet d'augmenter le degré de l'objectivité dans le discours journalistique. Car le journaliste qui s'efface donne la parole aux experts du domaine traité et par conséquent le degré de la vérité de l'information sera renforcé.

Il s'agit donc de se soumettre à la neutralité une autre règle qui n'est pas moins importante que celle de l'objectivité. Ainsi le journaliste doit s'effacer pour ne pas tomber dans la subjectivité en s'éloignant des marques du sujet énonciateur dans la rédaction de ses textes : « qu'il se retire de l'énonciation, qu'il « objectivise » son

¹ORECCHIONI C.K, « *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* », Paris, Armand Colin, 1980 P 72

²CHARAUDEAU Patrick, « *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives* », Semen, 22 | 2006

discours en « gommant » non seulement les marques les plus manifestes de sa présence « embrayeurs » mais également le marquage de toute source énonciative identifiable. »¹

Le locuteur-journaliste est tenu de prendre une distance maximale par rapport à son énoncé en cherchant à produire des aboutissements d'objectivité pour se présenter objectif grâce à des créations linguistiques.

Cette notion d'objectivité est liée étroitement au discours scientifique prouvé. Il s'agit d'être impersonnel, indépendant des jugements personnels et individuels. Ce qui est difficile à atteindre dans les autres discours. Le discours journalistique est à classé parmi ces derniers.

Toutefois, des balises et des règles sont imposées pour assurer une information plus ou moins neutre. Pour cela l'auteur doit s'effacer de son discours. C'est la déontologie du journalisme qui exige cet effacement dans un but de neutralité et d'impartialité.

Pour ce faire, une distance doit être créée par le journaliste pour diffuser des informations sans se prononcer sur leur véracité et par conséquent sans aucune prise de position. Cela peut se faire à travers des tournures linguistiques permettant de délivrer un message informatif sans en assumer l'entière responsabilité. Ainsi il recourt à une énonciation qui laisse la parole à d'autres autorités. Charaudeau P qualifie cela comme : « un jeu que joue le sujet parlant, comme s'il était possible de ne pas avoir de point de vue, de disparaître complètement de l'acte d'énonciation, et de laisser parler le discours de lui-même. »²

A ce propos A. Rabatel³ distingue deux notions : la sur-énonciation et sous-énonciation. il définit la sur-énonciation comme : « l'expression interactionnel d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs. » alors que « la sous-énonciation renvoie à l'expression interactionnelle d'un point de vue dominé au profit d'un sur-énonciateur. »

¹ HAILON Fred, « *Idéologie et discours de presse, circulations discursives et non-coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002* », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de linguistique, à l'Université de Poitiers Date de soutenance : le 25 septembre 2009. P 9

² CHARAUDEAU P : « Grammaire du sens et de l'expression » Paris, Hachette 1992, P 650

³ RABATEL A « *L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques* » In langage N° 156 2004(3-17) P.9

Il s'agit donc de ce que l'on appelle la mise à distance de l'information ou la sur-énonciation correspond à un énonciateur dominant qui assume son discours tandis que la sous-énonciation correspond à un énonciateur qui n'assume pas entièrement son discours. Mais il se distancie.

Cette mise en distance se fait par le recours au discours des témoins, aux déclarations institutionnelles, au discours d'autres journalistes...etc.

Le journaliste s'efface soit partiellement soit complètement en adoptant des stratégies discursives ou la prise en charge énonciative prend différentes formes.

Parmi ces formes les plus fréquentes nous citons :

II.2.7.2. Les phénomènes de modalisation :

Le discours journalistique regorge des phénomènes de modalisation. Ils constituent le moyen par lequel le journaliste montre qu'il n'est pas impliqué dans ce qu'il dit. Cela prend plusieurs formes :

➤ Les temps et les modes verbaux :

- ❖ **Le futur simple et le futur antérieur** peut exprimer une valeur hypothétique : *elle aura (sans doute, certainement) de mauvaises conséquences.*
- ❖ **Le conditionnel présent et passé** peut exprimer l'incertitude de l'événement désigné par le verbe : *l'entreprise aurait subi des pressions*
- ❖ **Le présent de l'indicatif** peut exprimer une injonction dans une phrase déclarative : *vous, vous vous levez.*
- ❖ **L'imparfait de l'indicatif** peut exprimer une forme de politesse : *je voulais un café, s'il vous plait.*
- ❖ **Le subjonctif** employé à la place de l'indicatif exprime le caractère éventuel que le locuteur attribue à son énoncé dans : *je ne doute pas qu'il comprendra*, la compréhension est considérée comme un fait futur, alors que dans : *je ne doute pas que je comprenne*, la compréhension est envisagée comme une possibilité.



➤ **Les formes impersonnelles et les formes passives :**

❖ **La forme impersonnelle :**

Si on compare les deux expressions : *les commerçants doivent être honnêtes* et *il faut être honnête*, on trouve que dans la première la responsabilité est assumée par l'énonciateur qui s'adresse explicitement aux commerçant alors que dans la seconde le message est implicite.

Il en est de même pour les deux exemples suivants :

Pour envoyer un message implicitement, l'énonciateur, au lieu, de dire *vous devez respecter la loi* il dit, *il faut respecter la loi*.

❖ **La forme passive :**

Comme la forme impersonnelle la forme passive sert à dégager la responsabilité de l'énonciateur vis -à-vis de ses propos comme dans l'exemple suivant : au lieu de dire : *le patron a licencié la moitié de salariés*, il dit *la moitié des salariés ont été licenciés*.

➤ **Le recours aux conjonctions de subordination de type : comme, puisqu'etc.**

Lorsqu'un journaliste écrit : *les résultats scolaires sont médiocres cette année parce qu'il y a beaucoup de grèves des enseignants*, il assume la responsabilité d'imputer la médiocrité des résultats aux grève des enseignants, par contre, lorsqu'il écrit : *puisque'il y a beaucoup de grève des enseignants cette année, les résultats sont médiocres*, il dégage sa responsabilité dans la mesure où l'adverbe *puisque* suppose que la cause de cette médiocrité est connue et reconnue par le public et par conséquent le jugement n'appartient pas seulement au journaliste, mais il est partagé par le public. Il en est de même pour l'emploi de l'adverbe *comme*.

✓ **L'emploi des guillemets :**

Le journaliste recourt à cette forme pour indiquer que les propos entre les guillemets ne lui appartiennent pas même s'il ne précise pas qui en est l'auteur.

✓

✓

✓ **Les formes : on dit, il paraît que, soi-disant que :**

On dit est une forme qui permet à l'énonciateur de prendre une distance vis-à-vis de ses propos qui sont attribués à un autre énonciateur indéfini. Comme c'est le cas de l'exemple suivant : *on dit que la navette sera annulée*. la responsabilité de cette information est transférée à autrui.

Il paraît que tout comme on dit permet le renvoi de l'énonciation à un autre anonyme. il s'agit de rapporter des propos en les renvoyant à des on-dit ou des rumeurs.

Il en va de même pour *soit- disant* qui joue un rôle proche des deux premières expressions. Autrement dit, il s'agit de tournures servant au journaliste de prendre une distance par rapport à son énoncé sans pour autant l'attribuer à une source précise.

Cependant, l'effacement énonciatif, même s'il augmente le degré ou l'illusion de l'objectivité, il reste une exigence difficile à remplir dans le discours journalistique car le choix du sujet ou l'information à aborder, leur ordre de parution, leur présentation etc. relève de la subjectivité de l'auteur.

II.2.7.3. La subjectivité :

La subjectivité est une notion qui occupe une place importante dans le discours en général et journalistique en particulier. Il s'agit de l'une de ses caractéristiques majeures malgré les différentes lois de déontologies imposées aux rédactions pour diffuser une information juste et neutre. Dans ce cadre, Catherine Kerbrat-Orecchioni soutient que : « toute unité lexicale est, en un sens, est subjective. »¹ La plupart des spécialistes des sciences de langage considèrent que tout discours est susceptible d'être subjectif puisque tout discours est porteur de marques renvoyant à son locuteur producteur. Emile Benveniste (1974) et Catherine Kerbrat-Orecchioni (2003) parlent de la subjectivité dans le langage. Dans le discours de presse, si dans les articles d'information, il est possible d'atteindre un certain degré d'objectivité il en est autrement des articles de l'opinion pour la simple raison que les humains n'ont pas le même niveau de conception des choses, des faits et des

¹ORECCHIONI C.K, « *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* », Paris, Armand Colin, 1980, P79

êtres. Pourtant, rien que le choix du sujet à aborder porte en lui-même une sorte de subjectivité puisqu'il n'y a pas des critères et des règles qui imposent le choix de tel sujet ou tel autre « le rôle de la sélection est si évident que, lorsque quelqu'un mentionne des faits, on doit se demander ce que ceux-ci peuvent servir à confirmer ou infirmer. La presse, gouvernementale ou d'opposition, nous a habitués à cette sélection des faits, en vue soit d'une argumentation explicite, soit d'une argumentation que l'on espère voir le lecteur effectuer par lui-même. »¹ Les points de vue sont dans la plupart des cas divergents puisqu'ils relèvent généralement d'un jugement individuel et personnel ou les sentiments et les émotions jouent un grand rôle. Cela dit nous ne nierons pas l'existence de points de vue fondés sur des principes scientifiques ou historique tout comme nous ne pouvons pas dire que toutes les informations rapportées dans la presse sont objectives ; cela montre également qu'il n'y a ni une objectivité pure ni une subjectivité totale.

Si l'objectivité « est la qualité de ce qui donne une représentation fidèle de l'objet » tel que définie par le Petit Robert, la subjectivité quant à elle « c'est l'état de celui qui considère les choses d'une manière subjective en donnant la primauté à ses états de conscience. »² » autrement-dit elle « *est donc la capacité du locuteur à se poser comme sujet.* »³

Selon Benveniste.É « La subjectivité, en tant que notion, suggère ce qui a rapport à la personnalité du sujet parlant, à ses impressions, à son affinité, à ses états de conscience. »⁴

Ce même auteur considère que « la subjectivité et langage sont intimement liés. Le langage est la « possibilité de la subjectivité" qui en constitue "une propriété fondamentale. »⁵

La subjectivité vient du mot *subjectif* qui à son tour est un dérivé du mot *sujet* dont ce qu'il décrit se rapporte à ce *sujet* même (ses propres perceptions) plutôt qu'à ce qui est en dehors de lui ou ce qui est la réalité.

Généralement, le terme « subjectif » exprime deux sens différents : le fait d'être le contraire d'objectif et celui de juger en émettant des jugements de valeur.

¹ PERELMAN.C et OLBRECHTS Tyteca, « *Le traité de l'argumentation* », Ed de l'Université de Bruxelles, 1988, P155.

² Le Petit Robert, Le Robert, dictionnaire de la langue française, Paris, 1995, p2155.

³ BENVENISTE.É, « *Problèmes de linguistique générale tome I* », Paris, Gallimard, 1966 p 269.

⁴ BENVENISTE. É, « *Problèmes de linguistique générale tome I* », Paris, Gallimard, 1966. P.260.

⁵ Ibid. p 263

La subjectivité tend à rendre compte du jugement personnel d'un locuteur sujet et de son affectivité vis-à-vis du message qu'il souhaite transmettre. Cela se manifeste explicitement au niveau du discours à travers différentes marques. Ainsi, si le discours subjectif porte plusieurs de ces marques, le discours objectif tend à les effacer.

Dans son étude *la subjectivité dans le langage*, Orecchioni C.K traite de ce qu'elle appelle le taux de subjectivité. Pour elle ce dernier « varie d'un énoncé à l'autre dans la mesure où les unités de ce point de vue pertinentes peuvent y être plus ou moins nombreuses et denses – le but ultime (et dans une certaine mesure utopique) de cet inventaire des unités énonciatives étant, après les avoir affectées d'un indice de subjectivité, d'élaborer une méthode de calcul du taux de subjectivité que comporte un énoncé donné. »¹ Ainsi, la manifestation de la subjectivité dans le langage n'est pas visible à travers les déictiques seulement mais également à travers les subjectivèmes. La même auteure s'intéresse à cette dernière notion qui définit les unités linguistiques dite subjectives « Il va de soi que toute unité lexicale est, en un sens, subjective, puisque les “mots” de la langue ne sont jamais que des symboles substitutifs et interprétatifs des choses. »² Cette catégorie est assez hétérogène du moment qu'elle regroupe des éléments aussi divers que les déictiques, les adjectifs et substantifs axiologiques (qui porte le trait affectif /évaluatif), les verbes modaux et semi modaux. Nous pouvons résumer cela par : les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes.

Ainsi nous allons exposer les différents moyens à travers lesquels se manifeste la subjectivité dans le discours. Il s'agit des indices énonciatifs définis ci-dessous comme : « les unités linguistiques qui indiquent le renvoi de l'énoncé à son énonciation : pronoms de la première et deuxième personne, désinences de verbes, adverbes de temps, adjectifs affectifs... »³

Grâces à ces indices énonciatifs : « le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui. »⁴

¹ ORECCHIONI. C-K, « *l'énonciation, de la subjectivité dans le langage* », Armand Colin, Paris, 1980, P.82.

² Ibid.

³ CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D. (2002) : « *Dictionnaire d'analyse du discours* », Seuil, Paris, p 230

⁴ ORECCHIONI. C-K, « *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* », Armand colin, 1980, P 32

II.2.7.3.1. Les déictiques :

D'après Ducrot les déictiques sont « des expressions dont le référent ne peut être déterminé que par rapport aux interlocuteurs.¹ » La situation de communication et le sujet de l'énonciation sont des éléments incontournables dans cette relation. Ils sont appelés également embrayeurs étant considérés comme synonymes pour certains linguistes dont Orecchioni contrairement à Maingueneau qui estime que les déictiques réfèrent uniquement aux indices spatiaux temporel et sont donc inclus dans la catégorie des embrayeurs à côté des pronoms personnels : « A côté des personnes il existe d'autres embrayeurs, les déictiques dont la fonction est d'inscrire les énoncés – occurrences dans l'espace et le temps par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur . »²Cependant, dans tous les cas, ils représentent ce que Jakobson appelle « fonction référentielle ». Il s'agit en effet du « processus de mise en relation de l'énoncé au référent, c'est – à - dire l'ensemble des mécanismes qui font correspondre à certaines unités linguistiques certains éléments de la réalité extralinguistique. »³Ce processus s'effectue aussi bien pendant l'opération d'encodage que pendant celle de décodage durant lesquelles les sujets utilisent des références déictiques.

D'une manière générale, il s'agit des unités linguistiques dont le fonctionnement (sélection et interprétation) est étroitement lié au rôle des actants de l'énoncé, de l'espace-temps du locuteur et éventuellement de celui de l'allocutaire. Ces éléments sont encore désignés par les termes de « présentatifs » (parce qu'ils s'accompagnent quelquefois d'une opération d'ostension), ou d'« embrayeurs» (qui embrassent le message sur la situation énonciative), ou encore de « signes indiciels». Les déictiques renvoient à leur propre instance énonciative et forment un sous-ensemble d'unités énonciatives. Les déictiques se laissent diviser en plusieurs catégories suivant leur fonction communicative :

¹ DUCROT, O. et T., Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, 1972. P 323

²MAINGUENEAU Dominique « *approche de l'énonciation en linguistique française* », Hachette, paris 1981 p21

³KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. « *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage* », Quatrième Edition. Paris : Armand Colin 1999p 40

- ✓ La source énonciative (les pronoms des premières et deuxièmes personnes, les possessifs des personnes du dialogue, les appellatifs du type papa, maman...etc., ainsi que des termes dont le sens ne se précise que par référence au sujet énonciateur : mon frère, ma sœur, etc.).
- ✓ Le temps de l'énonciation (des substituts adverbiaux tels que maintenant, aujourd'hui, hier, avant-hier, demain, après-demain, ce soir, le présent des verbes, etc.).
- ✓ Le lieu de l'énonciation (des substituts spatiaux tels qu'ici, là-bas, etc.).

II.2.7.3.1.1. Les indices de personnes :

Les déictiques de la première et deuxième personne s'opposent à ceux de la troisième personne (je /tu ≠ il /on). Benveniste considère « je » et « tu » comme véritables personnes de l'énonciation dans la mesure où ils se réfèrent respectivement à une « réalité de discours »¹. De l'autre côté « il » et « on » font figure d'authentiques pronoms puisqu'ils assument une fonction de représentants.

Si le classement de tous les pronoms personnels en matière de subjectivité / objectivité est clair puisque ceux de la première et deuxième personne du singulier ou pluriels sont considérés comme des indices qui indiquent l'implication de l'auteur dans son discours et ceux de la troisième personne du singulier ou pluriel marque la non implication de l'auteur, il en est autrement pour le pronom « on » dont la classification grammaticale ne fait pas l'unanimité entre les grammairiens. Certains d'entre eux lui attribuent la valeur indéfinie alors que d'autres lui attribuent la valeur personnelle. Dans notre cas nous nous contentons de la classification de Riegel, Pellat & Rioul. Ces auteurs considèrent le pronom « on » comme pronom personnel pouvant substituer à tous les pronoms personnels. C'est le contexte qui aide à identifier le pronom personnel auquel il renvoie « Sa valeur de base est, en effet, celle d'un pronom indéfini renvoyant à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable, que le locuteur ne peut ou ne veut pas identifier de façon plus précise [...] Cette indétermination le rend apte à fonctionner

¹ BENVENISTE, E. « *Problèmes de linguistique générale 2* », Gallimard, Paris, 1974, P 252

comme substitut de tous les autres pronoms personnels en rejetant leur référent dans l'anonymat. ¹»

Le tableau de Fløttum, Jonasson&Norén, donne plus de précision sur les emplois du pronom « on »²

Indéfini			Personnel	
Impersonnel	Générique	Spécifique	Neutre	Stylistique
Il, ce	Tous les hommes, chacun	Ils, quelqu'un	Nous	Je, tu, vous, il, elle, ils, elles

Jérôme Jacquin commente ce tableau avec les propos qui suivent « La distinction entre les emplois indéfinis et personnels réside dans le degré d'identification du référent. Lorsqu'ON est en emploi personnel, il réfère à un ou plusieurs individu(s) identifié(s) ou potentiellement identifiable(s), ce qui n'est pas le cas de l'indéfini, où le référent est laissé à un stade indéterminé, qu'il s'agisse d'un ON impersonnel, générique ou spécifique. Au sein du ON personnel, l'emploi « neutre » — parce que non marqué, du moins à l'oral — fait de ON l'équivalent d'un NOUS, tandis que le ON « stylistique », déjà identifié par C. Muller (1970), est marqué dans la mesure où ON équivaldrait alors à l'une des formes personnelles particulièrement identifiantes que sont JE, TU, VOUS, etc. La substitution possible avec les déictiques donne ainsi à ON son potentiel indexical (voir aussi Viollet1988).

Les études antérieures soulignent l'importance que revêt le décodage, en contexte, de l'extension référentielle de ON. Du moment où il est actualisé et plus seulement considéré en langue, le pronom est rarement ambigu, dans la mesure où le co(n) texte vient préciser les contours de la référence et garantir la substitution avec une des formes du Tableau 1. Ce décodage repose sur l'environnement linguistique, la situation d'énonciation et le genre discursif (Boutet, 1986 ; Fløttum, Jonasson&Norén, 2007 ; Jonasson, 2006 ; Stewart, 1995 ; Viollet, 1988) »³

¹RIEGEL, M., J.-C. Pellat& R. Rioul, « *Grammaire méthodique du français* », PUF, Paris, 1994, P193.

²FLØTTUM, K., JONASSON, K. & NOREN, C. « *ON - Pronom à facettes* », De Boeck Bruxelles, 2007, P30.

³JACQUIN Jérôme, « *Le pronom ON dans l'interaction en face à face. Une ressource de(dé)contextualisation* » in *Langue française* N°193 ,2017 (77-92) P 78/79

Les indices d'ostension assurent de leur côté la mise en relation des données personnelles de l'énonciation avec la réalité spatiale et temporelle. Ces indices peuvent être divisés en deux :

II.2.7.3.1.2. Indices ou déictiques spatiaux :

- ❖ Démonstratifs : déterminants (ce ...ci/là), pronom (ça, ceci, celui, ci/là)
- ❖ Présentatifs (voici, voilà)
- ❖ Adverbiaux (ici/là/là-bas ; près/loin ; en haut/ bas ; à gauche/droite...)

Ces éléments s'organisent en couple d'opposé dans la mesure où chaque élément marque respectivement la proximité ou l'éloignement de l'objet désigné et ceci relativement à la position que l'énonciateur occupe effectivement dans l'espace.

II.2.7.3.1.3. Indices ou déictiques temporels :

Il s'agit des éléments qui indiquent, relativement au moment de l'énonciation qui leur sert de référence ou repère, une situation de simultanéité ou d'antériorité :

- ❖ Simultanéité : adverbes :(actuellement, en ce moment, maintenant...)
- ❖ Antériorité : adverbes :(hier/avant ; naguère /récemment), déterminants définis : (le : le jour, la semaine, le mois passé...)
- ❖ Postériorité : adverbes (demain/après demain) ; déterminants définis (le : le jour, le mois prochain...)

L'emploi des indices temporels peut indiquer la valeur durative (combien de temps ?), répétitive (combien de fois) ou indiquer le caractère ponctuel (depuis, depuis quand, dans combien de temps ?)

II.2.7.3.2. La modalisation :

La notion de modalisation est définie par P. Charaudeau comme : « une partie du phénomène d'énonciation (...) qui permet d'expliciter ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même, et à son propos. »¹

Il s'agit de l'un des moyens qui permet à l'auteur de prendre position et de s'affirmer. Elle est également une catégorie énonciative qui désigne la prise en charge critique de son énoncé par son propre énonciateur.

La modalisation représente l'opération réalisée par l'énonciateur pour adopter une attitude particulière envers le contenu propositionnel quitte à s'opposer à son interlocuteur. Elle joue par ailleurs un rôle important dans la situation de l'énonciation « La modalisation ne constitue donc pas qu'une partie du phénomène de l'Énonciation, mais elle en constitue le pivot, dans la mesure où c'est elle qui permet d'expliciter ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur [...], à lui-même [...] et à son propos /.../ »²

Ainsi, les modalisateurs ne sont pas seulement des indices qui marquent la présence du sujet parlant dans ses propos mais surtout, ils permettent de connaître les prises de positions ou l'attitude de ce sujet parlant à l'égard de son énoncé.

Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui indiquent non seulement la présence du sujet parlant, mais également son attitude et sa prise de position dans son énoncé :

a- Les adjectifs subjectifs : affectifs, évaluatifs non axiologiques, évaluatifs axiologiques.

b- Les verbes subjectifs :

- Des verbes occasionnellement subjectifs comme l'évaluation de type bon /mauvais : des verbes de sentiment : aimer, apprécier, souhaiter, espérer, désirer, vouloir et des verbes locutoires (qui dénotent un comportement verbal) : parler, dire, demander, critiquer, ajouter, poursuivre etc. et l'évaluation qui relève plutôt de l'axe vrai /faux/incertain. Des appréhensions perceptives : sembler, paraître, avoir l'impression et des

¹CHARAUDEAU.P, « *Grammaire du sens et de l'expression* », Hachette, Paris, 1992, P572.

²CHARAUDEAU.P, « *Grammaire du sens et de l'expression* », Hachette, Paris, 1992, p. 572.

appréhensions intellectuelle (les verbes d'opinion) : estimer, trouver, penser, croire, savoir, être....

- Les verbes intrinsèquement subjectifs
- Les adverbes subjectifs, les noms affectifs ou évaluatifs, l'intonation, les verbes modaux, les temps verbaux (valeurs temporelles et modales des modes).

Conclusion

Dans le chapitre précédent, nous avons exposé certaines définitions du journalisme en citant les différents genres de ce dernier ainsi que ses caractéristiques. Nous avons également abordé l'évolution qu'a connue le journalisme en passant de la presse d'opinion à celle d'information. Ensuite nous avons abordé certains concepts de l'analyse du discours qui constitue l'axe principal de notre étude.

C'est dans ce domaine que notre recherche est inscrite. Certes, nous n'avons pas épuisé tous les concepts et toutes les notions qui ont trait au domaine de l'analyse du discours, mais nous avons pris le soin d'en toucher le maximum d'éléments qui peuvent servir notre recherche. Ainsi, après un bref aperçu sur les définitions du domaine en question et de la notion de discours en citant quelques genres de ce dernier, nous avons abordé les concepts de l'énonciation, la subjectivité et objectivité, des concepts et notions phares de notre étude.

Dans le chapitre suivant, nous nous pencherons sur l'analyse du corpus.

**CHAPITRE III : DESCRIPTION &
ANALYSE DU CORPUS**

Introduction

Dans ce dernier chapitre, il s'agit de la description et analyse du corpus recueilli. Nous présenterons notre corpus en donnant un aperçu général sur les quatre quotidiens choisis en citant les titres des articles à analyser. Par la suite nous procéderons au repérage des indices de l'objectivité puis ceux de la subjectivité accompagnée des interprétations que nous avons effectuées. Nous terminerons par la comparaison des résultats obtenus. Nous commenterons ces résultats pour dégager les positions prises envers le phénomène de l'émigration clandestines dans les journaux choisis. Nous tenterons d'explicitier ces positions qui peuvent être lues en filigrane en allant un peu plus en profondeur pour explorer les indices susceptibles de révéler ces positions

III.1. Description du corpus

Comme nous l'avons cité auparavant notre corpus est composé de 8 articles de presse publiés dans quatre journaux d'information nationaux d'expression française. Il s'agit des quotidiens suivants : *El Watan*, le *Quotidien d'Oran*, le *Midi Libre* et la *Tribune*. Les articles retenus traitent de l'émigration clandestine ou el hargha qui fait l'actualité ces dernières années. De chaque quotidien, nous avons pris deux articles pour étudier la subjectivité et l'objectivité pour établir une comparaison entre les quatre quotidiens dans la mesure où chaque organe a sa propre ligne éditoriale qui pourrait influencer d'une manière ou d'une autre la position du journal et par conséquent celle du journaliste vis –à-vis du thème abordé. Le choix de ces journaux a été effectué en fonction d'au moins deux facteurs, la ligne éditoriale et la diffusion dont dispose chacun. Ainsi, s'agissant de la ligne éditoriale le premier est considéré comme un farouche opposant aux pouvoirs en place, le deuxième neutre, le troisième sans ligne éditoriale précise alors que le dernier est très proche du pouvoir mais il a une bonne renommée dans les milieux médiatiques algériens vu le sérieux dont il fait preuve dans le traitement de l'information. Pour ce qui est de la diffusion et la distribution les deux premiers ont sont diffusés et distribués sur une grande échelle contrairement au second dont

la distribution est très limitée. Ces deux facteurs ont motivé le choix du corpus pour mener une étude discursive de la subjectivité et l'objectivité dans le discours adopté par les auteurs des articles en question. Si le premier facteur détermine le positionnement de l'organe, le second détermine le degré d'influence ou le degré de l'impact sur le public. En plus ces deux facteurs imposent aux rédacteurs des stratégies linguistiques pour transmettre leur message ou celui du journal dans lequel ils écrivent. Notre corpus porte sur le thème de l'émigration clandestine qui suscite la polémique entre ceux qui approuvent ne serait-ce qu'indirectement cette aventure et ceux qui la désapprouvent directement ou indirectement. D'où la divergence des positions des uns et des autres. Ce qui nous intéresse, c'est le volet linguistique et non politique ou autre. Les articles choisis appartiennent au genre de commentaire mis à part ceux de la *tribune qui* appartiennent aux articles d'informations, mais ils contiennent des passages commentés.

III.2. Présentation du corpus

1. El watan :

Un quotidien national d'information, il est lancé le 06 octobre 1990 à la faveur des réformes politiques, par vingt journalistes issus d'El moudjahid regroupés dans la SPA El watan. Il est le premier journal indépendant du matin créé en Algérie. Il prône la promotion de la démocratie, la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme ainsi que la justice sociale. Il est connu pour son opposition et sa liberté de ton ce qui lui avait valu de nombreux obstacles avec le pouvoir en place. Ainsi, son directeur de publication Omar Belhouche et six journalistes ont été arrêtés et emprisonnés en 1993. Le quotidien a été suspendu et interdit de parution à plusieurs reprises notamment durant les années 1994, 1996, 1998.

2. Le Quotidien d'Oran :

Après avoir débuté comme quotidien régional dans l'ombre du quotidien *Ouest Tribune*, il réussira à se frayer un chemin au milieu de la scène médiatique algérienne puisqu'il devient « *le plus gros tirage quotidien pour un journal d'expression française.* ». Cela lui a permis d'être parmi les plus importants quotidiens nationaux avec une diffusion qui touche tout le territoire national malgré son implantation à Oran contrairement aux autres grands quotidiens dont le siège se trouve à la capitale Alger. Son premier numéro est paru le 1^{er} janvier 1994. Il est fondé par un groupe de citoyens formant une société par action dont le nombre s'élève à 87 actionnaires. Il est connu par une ligne éditoriale plutôt « neutre ? » comme l'avait reconnu son directeur de publication Abdou Benabou dans un papier paru sur les colonnes du même journal en écrivant : « *n'en a pas ...et reste encore à la recherche de sa ligne éditoriale.* »¹

3. La Tribune :

Quotidien national d'information créé le 5 octobre 1995 par un groupe de journalistes associés à d'autres actionnaires issus d'autres milieux professionnels. Parmi ces journalistes : Kheireddine Ameyer, Hassan Bachir Cherif, Baya Gacemi et Akram Belkaid qui étaient venus de l'hebdomadaire *la Nation*. Il était aussi une école pour beaucoup de journalistes qui font le bonheur des quotidiens en vue comme *El watan*, *Liberté* et *le Soir d'Algérie*. Dans ses débuts, il appartenait à la presse de l'opposition, mais avec le temps, il est rentré dans les rangs en apportant son soutien aux pouvoirs en place.

4. Midi Libre

Quotidien national d'information créé en 2007, sa distribution est très limitée.

¹ Le quotidien d'Oran, numéro 3339 du jeudi 15 décembre 2005 page 10 et 11

III.3. Présentation des articles retenus

Les huit articles choisis dont six des commentaires et deux d'information traitant de l'émigration clandestine ou el harraga. Les articles choisis sont tous signés par leurs auteurs. Au début, nous avons limité la décennie allant de 2005 à 2015 durant laquelle les départs des émigrés clandestins se sont intensifiés d'une manière alarmante mais les articles retenus sont publiés entre 2007 et 2014 une période incluse dans la première. Sur le plan du volume sont presque identiques. En voilà ci-dessous les titres avec l'auteur et la date de publication des articles choisis :

1. El watan :

- *Là-bas mieux qu'ici ?* Par Réda Bekkat Publié le 26 juillet 2011
- *Des fellaghas aux harraga* Par Réda Bekkat publié le 28 juillet 2007

2. Le Quotidien d'Oran :

- *Un jour, ça sera votre cuisinier* par Kamel Daoud publié le 20 novembre 2010
- *Espoir et désespoir* par Abdelkrim Zerzouri publié le 02 juillet 2014

3. Midi Libre :

- *Graffitis et requins de mer* par Rachid Machetras publié le 27 janvier 2009
- *Harraga et alors* par Saïd Boucetta publié le 22 janvier 2009

4. La Tribune :

- *Les harraga reprennent la mer* par Ali Boukhlef Publié le 26 octobre 2009
- *Faut dire rahala pas harraga !* par Kamel Amghar Publié dans le 25 juin 2008

III.4. Etude de l'objectivité

Nous commençons par les indices d'objectivation dans les huit articles pour pouvoir établir une comparaison par la suite. Nous allons dresser un tableau de trois colonnes, la première porte les indices d'objectivation, la deuxième et la troisième portent le titre de l'article analysé. Les articles sont nommés premiers et deuxième texte en fonction de la date de la publication. Le texte 1 est publié avant le texte 2. Certes notre étude n'est pas aussi exhaustive que nous le souhaitons, mais nous tentons d'aborder les indices les plus connus et les plus répandus car il est difficile d'être exhaustif dans le domaine linguistique qui est très vaste. Toutefois, nous nous sommes tâchés d'au moins assurer le minimum pour pouvoir établir une comparaison entre les 4 quotidiens retenus en matière de l'objectivité.

1. El Watan

Les indices d'objectivisation	Texte 1 Des fellaghas aux harraga	Texte 2 Là-bas mieux qu'ici ?
Le futur simple et le futur antérieur (hypothétique)		
Le conditionnel présent et passé (incertitude)	Il y eut le temps des « boats people » indochinois, celui des « balseros » cubains tentant de rallier les côtes américaines de Miami, serait-ce , présentement et ici, celui des « harraga » vers l'Europe.	
Le présent de l'indicatif (injonction)		
Le présent de l'indicatif (politesse)		
Le subjonctif exprimant l'éventualité		
Les formes impersonnelles		A l'origine d'expéditions punitives contre les femmes comme on l'a vu à M'Sila ou de l'homophobie, notamment chez les jeunes
La forme passive		<ul style="list-style-type: none"> • Leur responsabilité est entièrement engagée dans la tragédie actuelle • La liberté de culte dans la pratique est entravée aussi bien par l'intégrisme islamiste prédominant que par les institutions.

L'emploi des conjonctions de subordination de type comme puisque		
L'emploi des guillemets		
Les formes : on dit, il paraît que, soi-disant que.		
L'emploi des chiffres	En l'espace de 30 mois, pas moins de 147 cadavres de clandestins, de « harraga » ont été récupérés par les garde-côtes	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'Algériens demandeurs d'asile dans les pays « riches » a augmenté d'environ 1% de 2007 à 2008, selon le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU • Il n'y a vraiment pas de quoi être optimiste quand on sait que le nombre d'Algériens « sans- papiers » vivant en France est estimé, selon les ONG, à près de 300 000.
Propos cités	Du jamais vu, c'était impressionnant d'assister à une tentative collective d'émigration.	
Enonciation proverbiale		

Nous constatons dans le cas du journal El watan que les indices de l'objectivité sont peu nombreux. Dans le premier texte, nous dénombrons un seul verbe au conditionnel de l'incertitude ou l'auteur prend une distance vis à vis de ces propos pour maintenir un état d'ambiguïté et par conséquent se déresponsabiliser et se protéger. En même temps il tente d'établir une comparaison avec ce qui s'est passé aux migrants cubains qui ont rejoint les côtes américaines

de Miami dans des conditions difficile fuyant la misère et la répression ainsi que les migrants indochinois ayant fui la répression politique écrasante menée contre la population de l'ex sud Vietnam pour le régime nord vietnamien parvenu au pouvoir après la guerre. Malgré la distance observée par l'auteur, le lecteur peut faire la parallèle. L'auteur a cité deux chiffres seulement, l'un inclut dans l'autre. Il s'agit du nombre de victimes périés et la période pendant laquelle sont enregistrées. A travers ces chiffres, l'auteur attire l'attention de ses lecteurs sur l'ampleur du phénomène. Ainsi, il s'attaque au pouvoir tout en étant objectif car il s'appuie sur des statistiques officielles. Pour les propos cités, la parole a été donnée aux habitants d'une ville à l'est du pays connue pour être le point de départ des émigrés clandestins. Ainsi, l'auteur dégage sa responsabilité en la confiant à une voix de l'extérieur. Cette dernière donne l'impression que tout le monde est concerné par l'émigration clandestine incarnée par l'expression « *tentative collective d'émigration* ». Le journaliste transmet son message tout en se cachant derrière les intervenants.

Dans le second texte, nous avons constaté une seule forme impersonnelle avec le pronom « *on* » pour montrer que tout le monde partage son point de vue concernant la répression dont fait objet des femmes habitant seules et l'homophobie qui est indésirable. D'après lui, ces pratiques peuvent motiver ces départs des émigrés clandestins. L'auteur a employé deux formes passives pour créer une distance vis-à-vis de ces propos. Dans la première, il impute la responsabilité de ces départs aux dirigeants du pays en mettant l'accent sur le fait et non sur les auteurs, une manière d'alléger le ton. Pour le second, il dénonce les entraves pour la liberté du culte dans la pratique ou également il met l'accent sur le fait et non les auteurs cités d'ailleurs mais sans importance puisque sont mis à la fin de la phrase à la forme passive. Dans cet article, nous trouvons deux chiffres, le premier représente le pourcentage des demandeurs d'asile dans les pays riche alors que le second représente le nombre des algériens se trouvant en situation illégale sur le sol français. A travers ces chiffres l'auteur montre que les algériens ne sont pas contents de leurs conditions de vie puisqu'ils fuient leur pays à la

première occasion offerte en préférant de demander l’asile ailleurs et de vivre d’une manière illégale que de rester dans leur propre pays.

2. Le Quotidien d’Oran :

Les indices d’objectivisation	Texte 1 Un jour ça sera votre cuisinier	Texte 2 Espoir et désespoir
<p>Le futur simple et le futur antérieur (hypothétique)</p>	<p>-Ce sont les relations algéro-canadiennes qui seront menacées. -Demain, c’est le cuisinier d’une institution étatique qui prendra la tangente à l’occasion de n’importe quel voyage d’Etat.</p>	
<p>Dès qu’il vit quelqu’un ouvrir sa tabatière lui vint l’envie de vomir. Dès qu’il vit quelqu’un ouvrir sa tabatière lui vint l’envie de vomir.</p> <p>Le conditionnel présent et passé (incertitude)</p>		<p>-On pourrait rejoindre par beau temps sur des planches flottantes. -On retiendrait, certainement, qu’il serait idiot de servir de repas aux poissons, -On estime à ce propos que le record atteint en 2011 (63.000 réfugiés), en plein boom des printemps arabes, devrait être</p>

		dépassé cette année.
Le présent de l'indicatif (injonction)		
L'imparfait de l'indicatif (politesse)		
Le subjonctif exprimant l'éventualité		
Les formes impersonnelles	<p>-Tout le monde le sait, sauf le Pouvoir : l'immigration clandestine ou pas n'est pas une question de pain mais de loisirs.</p> <p>-Là aussi on est dans le symbolique pur,</p> <p>-On a exilé le chant, le raï,</p> <p>-Chez nous, on ne s'amuse pas.</p> <p>-Il ne faut pas qu'ils refassent la même erreur.</p> <p>-Il vaut mieux se libérer soi-même</p> <p>-On est dans le symbolique pur,</p>	<p>-En direction du sud de l'Italie ou l'Espagne, deux destinations les plus proches de l'Afrique du Nord, et qu'on pourrait rejoindre par beau temps sur des planches flottantes.</p> <p>-On en parlait à satiété (el harga)</p> <p>-On consacrait des reportages sur le sujet,</p>

		<p>-On organisait des rencontres de sensibilisation</p> <p>-On parle de moins en moins de harga.</p> <p>-On retiendrait, certainement, qu'il serait idiot de servir de repas aux poissons</p> <p>-On a compris que tout n'est pas noir chez nous et que chez les autres tout n'est pas toujours Rose</p> <p>-On estime à ce propos que le record atteint en 2011 (63.000 réfugiés)</p> <p>-On sait pertinemment que les printemps arabes se sont transformés en cauchemar</p>
<p>La forme passive</p>	<p>-Son corps est refusé, peu admiré, son art est assimilé à une faute - L'asile est accordé aux danseurs,</p>	<p>-7 embarcations transportant 1654 personnes ont été</p>

	Ce sont les relations algéro-canadiennes qui seront menacées.	interceptées ou secourues,
L'emploi des conjonctions de subordination de type comme ; puisque		
L'emploi des guillemets		
Les formes : on dit, il paraît que, soi-disant que		
L'emploi des chiffres		<p>-Les deux terribles naufrages qui ont eu lieu en 2013, l'un près de Lampedusa et le second près de Malte, et qui ont fait au moins 400 morts</p> <p>-La découverte ce lundi dernier de 30 personnes mortes sur une embarcation (qui transportait 590 immigrants)</p> <p>-7 embarcations transportant 1654 personnes ont été</p>

		interceptées ou secourues - Près de 60.000 migrants et réfugiés ont débarqué dans le sud de l'Italie On estime à ce propos que le record atteint en 2011 (63.000 réfugiés)
Propos cités		
Enonciation proverbiale		

Pour le *Quotidien d'Oran*, dans le premier texte, l'auteur de l'article a employé deux verbes au futur simple exprimant l'hypothèse. Pour le premier verbe, le journaliste montre que dans le cas où les danseurs qui ont refusé de rentrer au pays, les relations diplomatiques entre les deux pays (l'Algérie et le Canada) seront menacées. Il s'agit d'une forme de l'ironie pour dire peut-être le contraire. Dans le second verbe l'auteur prédit la fugue du cuisinier d'une institution publique dans la première occasion qui lui sera offerte lors d'un voyage d'Etat. Dans ce cas également, il s'agit d'une sorte d'ironie pour montrer que même les gens bien placés sont concernés par l'émigration clandestine puisque les danseurs du ballet national et un cuisinier d'une institution d'une institution publique ne sont pas comme le reste du peuple. Malgré les avantages dont ils disposent ne sont pas contents. Pour lui les motifs des départs massifs des jeunes vers l'émigration n'est pas seulement le côté financier et matériel mais aussi le côté des loisirs et des libertés. Dans ce texte nous remarquons le recours à l'emploi des formes impersonnelles d'une manière fréquente, il en a employé sept. A travers la forme impersonnelle l'auteur veut montrer que son point de vue est partagé par d'autres

lorsqu’il emploie le pronom « *on* » et l’expression « *tout le monde* » alors qu’il crée une distance vis-à-vis de ses propos lorsqu’il emploie les expressions « *il faut* » et « *il vaut mieux* ». pour mettre l’accent sur les faits en reléguant les auteurs au second lieu, le journaliste a employé les forme passive, une sorte de s’effacer d’une part et de souligner les faits dénoncés de l’autre .Il en a employé trois phrases .

Dans le second texte, l’auteur a employé quatre verbes conjugués au conditionnel de l’incertitude pour prendre une distance vis-à-vis de l’information rapportée. Comme dans le premier texte le recours au pronom indéfini « *on* », l’auteur en a usé et abusé. Nous avons enregistré neuf emplois ce qui montre que l’auteur souhaite impliquer tout le monde dans son pont de vue. Même si ce pronom peut avoir deux interprétations puisqu’il est indice de subjectivité d’une part dans la mesure où le locuteur y est impliqué et un indice de dé subjectivation. Dans ce cas, nous prenons la seconde interprétation. Il a employé une seule forme passive pour mettre en relief le nombre important de harraga interceptés au large tout en s’effaçant. Concernant les chiffres, il en employé sept, tous des statistiques relatives aux nombre des harraga périss ou interceptés au large ou des réfugiés dans différents pays de la rive nord. Ainsi l’auteur dénonce cette situation tout en étant objectif car il s’appuie sur des chiffres officiels.

3. Midi Libre :

Les indices d’objectivation	Texte 1 Harraga et alors ?	Texte 2 Graffitis et requins des mers
Le futur simple et le futur antérieur (hypothétique)		
Le conditionnel présent et passé (incertitude)		

Le présent de l'indicatif (injonction)		
L'imparfait de l'indicatif (politesse)		
Le subjonctif exprimant l'éventualité		
Les formes impersonnelles	<p>-On ne risque pas sa vie à 20 ans pour le plaisir de pourrir celle des dirigeants du pays ou de nuire à l'image de son pays</p> <p>-On ne le pallie pas par la voie judiciaire.</p> <p>-Il est plus qu'urgent de regarder la jeunesse dans le blanc des yeux.</p>	<p>-Quand on veut enterrer un problème sans lui trouver de solution, on lui crée une commission.</p> <p>-On avait cru qu'avec la fin du tout Etat, on allait ouvrir une nouvelle page de liberté</p> <p>-On n'a fait que remplacer le monopole d'Etat par les monopoles privés.</p>
La forme passive		
L'emploi des conjonctions de subordination de type comme ; puisque		
L'emploi des guillemets		
Les formes : on dit, il paraît que, soi-disant que		

L'emploi des chiffres		
Propos cités		
Enonciation proverbiale		-Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage.

Concernant le quotidien le *Midi Libre*, pour le premier texte, nous constatons l'existence d'un seul indice de l'objectivité. Il s'agit de la forme impersonnelle. L'auteur en a employé trois dont deux introduites par le pronom « *on* » et la troisième par le pronom « *il* » (il est plus qu'urgent). Dans le premier cas, le journaliste crée une ambiguïté dans ses propos qui laissent entendre que tout le monde est concerné par l'émigration clandestine et par conséquent il transmet un message pour dénoncer ce phénomène et montre que rien ne va plus dans le pays. Dans le deuxième cas, il s'attaque aux hauts responsables sans les citer nommément. Dans les deux cas le « *on* » représente un mur derrière lequel se cache l'auteur pour maintenir une distance vis-à-vis de ses propos. Pour le dernier cas, il s'agit également de s'attaquer à ces responsables sans les citer en leur disant que la situation est grave et par conséquent, il est urgent de trouver une solution aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes ce qui les pousse à risquer leur vie en traversant la méditerranée dans des embarcations de fortune.

Dans le second texte, les indices de l'objectivité également sont réduits ou l'auteur s'est contenté d'en employer deux seulement à savoir : la forme impersonnelle et l'énonciation proverbiale. Pour le premier indice, le journaliste a employé des phrases introduites par le pronom indéfini « *on* » dans le but de donner l'impression que tout le monde partage son point de vue et se dresser aux responsables sans employer le pronom « *vous* » en les accusant de laisser-aller puisqu'ils prennent le problème à la légère. Alors que pour le second, le journaliste a cité un seul proverbe. Il se cache derrière l'autorité proverbiale pour dénoncer les mesures prises par le gouvernement visant à criminaliser l'acte d'émigration clandestine.

4. La Tribune

Les indices d'objectivation	Texte 1 : Faut dire rahala pas harraga !	Texte 2 : Les harraga reprennent la mer
Le futur simple et le futur antérieur (hypothétique)	-Il finira instinctivement par sauter dans la bouche d'un volcan.	
Le conditionnel présent et passé (incertitude)		
Le présent de l'indicatif (injonction)		
L'imparfait de l'indicatif (politesse)		
Le subjonctif exprimant l'éventualité		
Les formes impersonnelles	-On met un homme dans un paradis barbelé	-On a souvent mis en taule ces jeunes. -On a souillé leur image. -On peut tout leur reprocher
La forme passive	-Des ministères entiers sont créés dans les grandes démocraties pour repousser les assauts « conquérants » de ces voyageurs de l'interdit.	
L'emploi des conjonctions de subordination de type comme ; puisque		

L'emploi des guillemets		
Les formes : on dit, il paraît que, soi-disant que		
L'emploi des chiffres		
Propos cités	<p>-Notre pays ne peut pas accueillir à lui seul toute la misère du monde.</p> <p>-L'univers est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays.</p> <p>-Un autre monde humain est possible si on le veut : un monde plus juste, plus équitable, plus durable, plus solidaire. Surtout un monde dont l'économie serait davantage complémentaire que concurrentielle</p>	<p>-Dix-sept candidats à l'émigration clandestine ont été interceptés dimanche à l'aube au large du littoral d'Oran au moment où ils tentaient de rejoindre la rive Nord de la Méditerranée, a-t-on appris des garde-côtes</p> <p>-Ces migrants clandestins, âgés entre 15 et 27 ans, avaient pris le large la veille à partir d'une plage de la côte ouest de la wilaya d'Oran.</p>
Enonciation proverbiale		

Nous terminons avec le quotidien la *Tribune*. Dans le premier texte, l'auteur a employé un seul verbe au futur hypothétique pour montrer que l'homme est un émigrant de nature. Donc il n'est pas logique de l'en empêcher épargnant ainsi les responsables de son pays pour s'attaquer à ceux de l'autre rive qui créent des obstacles pour empêcher les jeunes émigrés de s'installer chez eux. Il a employé une seule forme impersonnelle introduite par le pronom indéfini « on ». Également, une seule forme passive a été employé par le journaliste pour mettre en

relief la création de ministères spécialement pour repousser les « *assauts des conquérants de ces voyageurs de l'interdit* ». Ainsi pour l'auteur, l'émigration clandestine n'est pas un important problème pour lequel on crée de ministères spéciaux. De cette façon, il va au-delà de ce qu'avancent la plupart des observateurs concernant ce phénomène en allant jusqu'à considérer les mesures de prévention prises par certains Etats de la rive nord comme xénophobes et racistes. Encore une fois les responsables du pays d'origine sont épargnés puisque l'émigration n'est pas motivée uniquement par un manque matériel mais il s'agit d'un désir de changement de milieu. Pour les propos cités, la parole a été donnée à une non personne incarnée par « on » qui, à travers ses propos, s'offusque de l'affluence des émigrés sur leur pays. Ces émigrés sont considérés comme source de la misère pour les populations de la rive nord de la méditerranée. Une attitude que dénonce le journaliste en l'assimilant à la xénophobie et le racisme. Puis la parole a été accordée à un célèbre voyageur, Lord Byron en l'occurrence qui considère que le voyage et l'émigration comme un besoin incontournable pour l'homme sinon son horizon restera limité en comparant l'univers à un livre dont chaque partie représente une page. Ainsi celui qui n'a vu que son pays n'en a lu qu'une seule page. Un point de vue que partage l'auteur de l'article. Donc, il lui sert d'argument pour s'opposer à ceux qui veulent empêcher les gens de se déplacer. Enfin, la parole a été confiée à un anthropologue français qui appelle à une solidarité entre les peuples en partageant les richesses dans le monde si on veut que ce dernier soit humain loin de la concurrence économique derrière les misères vécues par les plus faibles. De cette façon, l'auteur attribue la responsabilité de la misère qui pousse les populations à émigrer aux grandes puissances économiques mondiales dont les économies reposent sur la concurrence et non la complémentarité. Ainsi l'auteur considère ces pays qui repoussent les émigrés clandestins comme une partie du problème dans la mesure où exerce l'hégémonie sur les richesses du monde sans partage.

Pour le second texte, l'auteur a employé trois formes impersonnelles introduites par le pronom indéfini « on » pour maintenir l'ambiguïté. Pour les deux premières phrases, le « on » représente les responsables de l'Etat ayant décidé la

criminalisation de l'acte de l'émigration et par conséquent souiller l'image de ceux qui ont choisis cette voie comme solution à leur problème. A travers ce pronom le journaliste a pris la distance vis-à-vis de ces propos pour ne pas s'adresser directement aux responsables en les désignant par le pronom subjectif « *vous* ». Quant à la dernière l'auteur emploie le pronom « *on* » pour montrer que tout le monde est concerné par le fait de reprocher tout à ces jeunes sauf d'être fou indiquant ainsi qu'ils sont tout à fait conscients de leur action.

Le recours aux propos cités n'est pas négligé par l'auteur qui a cité une dépêche de l'APS. Il s'agit d'une information rapportée par ladite agence faisant état de l'interception d'un groupe de candidat à l'émigration clandestine qui tente de rejoindre la rive Nord de la méditerranée. En plus d'être objectif en citant ces propos, le journaliste souhaite donner plus de crédibilité à son article.

III.4.1. Résultats de l'étude de l'objectivité

Dans ce qui suit nous exposons le nombre des indices d'objectivation employés dans chaque journal :

El watan : 6 répartis comme suit : 1 verbe au conditionnel présent de l'incertitude, 1 forme impersonnelle, 3 chiffres, 1 propos cité.

Le Quotidien d'Oran : 29 répartis comme suit : 2 verbes au futur simple hypothétique ,4 verbes au conditionnel présent de l'incertitude, 16 formes impersonnelles, 4 formes passives et 3 chiffres.

Midi Libre : 6 répartis comme suit : 5 formes impersonnelles et 1 énonciation proverbiale

La Tribune : 10 répartis comme suit : 4 formes impersonnelles, 1 forme passive, 5 propos cités.

D'après ces indices d'objectivation les quotidiens composant notre corpus seront classés en matière de l'objectivité comme suit : le *Quotidien d'Oran* est classé le premier avec 29 indices, *la Tribune* classé deuxième avec 10 indices, *El Watan* et *le Midi Libre* classé à la troisième place avec 6 indices chacun.

III.5. Etude de la subjectivité :

Après avoir abordé les indices d'objectivation, nous nous attaquons cette fois-ci aux indices de la subjectivité qui se glissent dans les articles de presse. Dans ce qui suit, nous soumettons les articles choisis à l'analyse l'un après l'autre.

1. *El watan*

Texte 1 : des fellaghas aux harraga :

Les verbes subjectifs : Ils **croient** (1) plus clément.

(1) Le verbe « croire » qui fait partie des modalités évaluatives en tant qu'auxiliaire modal relevant d'un processus mental et abstrait d'une personne tierce que l'auteur de l'article ne peut ni percevoir ni constater mais il en fait interprétation grâce à sa propre imagination en prétendant connaître ce que pensent et à quoi réfléchissent les candidats à l'émigration. Dans cette phrase rien ne prouve concrètement ce jugement personnel du journaliste.

Les adjectifs subjectifs qualifiants les conséquences de l'émigration : tragique, endeuillées, impressionnant, éléments, nombreux, folle (tentative), tragique, (mort) certaine.

L'auteur a eu recours à ces adjectifs subjectifs pour gonfler ses propos. Il emploie des adjectifs péjoratifs pour qualifier et décrire les conditions de vie des candidats ou les conditions dans lesquelles s'est passé le départ des *harragas* pour montrer que ces candidats ne s'engagent pas dans cette entreprise avec joie ou encore les conséquences que provoque cette action. Parmi ces adjectifs, nous citons : tragique, endeuillées, impressionnant, nombreux, folle, tragique, certaine. Par contre, pour qualifier et décrire le style de vie et ce à quoi rêvent ces émigrés, le journaliste emploie des adjectifs mélioratifs comme : clément.

Les substantifs subjectifs : misère, péril (de leur vie), mal vie, détresse, drame, injustice, misère.

Ce que nous avons dit à propos des adjectifs est valable pour les substantifs. En effet, les substantifs qui portent une signification négative sont employés pour désigner la vie et le trajet des candidats à la *harga* comme : misère, péril, mal vie, détresse, drame, injustice, misère. Sauf que dans cet article aucun substantif portant une signification positive n'a été employé par l'auteur.

Les adverbessubjectifs : vainement.

L'auteur a employé un seul adverbe subjectif dans son article à savoir : *vainement* qui fait partie des modalités de vérité. Cet adverbe est employé pour montrer ce que souffrent les candidats à l'émigration lors d'une aventure qui se solde enfin par un échec quand ils sont interceptés par les garde-côtes ou quand ils périssent au large de la méditerranée. Il lui sert d'instrument pour valider son assertion.

Les indices temporels : pas un jour, lundi dernier, en pleine nuit, en l'espace de 30 mois, depuis des années, depuis (aussi) longtemps, la veille (du 45^{ème} anniversaire), aujourd'hui, présentement.

Ces indices temporels employés par l'auteur montrent la proximité qu'il entretient avec ses propos. Le moment où il écrit est considéré comme une référence pour les autres indices temporels. Cela révèle l'implication de l'auteur dans ses propos.

Les indices spatiaux : ailleurs, non loin de Béni-Saf.

Ce que nous avons dit concernant les indices temporels est valable pour les indices spatiaux qui révèlent également la proximité spatiale que l'auteur entretient avec ses propos. En effet, le lieu où il existe au moment de la rédaction est considéré comme un repère qui permet de situer les autres lieux.

Les indices de personnes : 00.

Dans son article, le journaliste n'a employé aucun indice de personne subjectif.

Texte 2 : Là-bas mieux qu'ici :**Les verbes subjectifs :**

Tout **porte à croire** (1) que, depuis, leur nombre s'accroît ;

La société qui **souffre** (2) et qui **aspire** (3) au mieux-être et au vivre ensemble ;

Comme on l'a vu à M'sila.

(1) L'auteur a employé le verbe « *croire* » à l'infinitif accompagné par le verbe *porter* conjugué, mais la signification est portée par le verbe « *croire* » qui appartient aux modalités évaluatives. Il s'agit d'un auxiliaire modal qui relève d'une opération mentale d'une personne tierce que l'auteur ne peut pas voir ou constater. C'est une sorte d'imagination qu'il en fait l'auteur. Autrement dit une interprétation personnelle. Par conséquent il ne peut pas être objectif ce qui le rend forcément subjectif.

(2) Le verbe « *souffrir* » appartient aux modalités affectives dont les conséquences peuvent être morale ou physique, mais dans ce cas il s'agit plutôt de la souffrance morale qui sinon imperceptible pour l'auteur du moins difficile à l'être. C'est un verbe qui appartient aux termes affectifs. Cela révèle l'implication de l'auteur dans ses propos.

(3) Le verbe « *aspirer* » également appartient aux modalités affectives. Nous le considérons comme une opération mentale et psychologique des candidats à l'émigration. Ainsi, cela devient imperceptible pour l'auteur ce qui révèle sa subjectivité.

Les adjectifs subjectifs : nombreux, (décennie) sanglante, (exil) massif, (Il n'y a vraiment pas de quoi être) optimiste, (des catégories d'hommes et de femmes) désespérés, (des cieux plus) cléments, nombreux, (expéditions) punitives, (incapacité) criminelle, persécutée, (intégrisme) islamiste, inquiétants.

Comme nous l'avons déjà cité plus haut, les adjectifs jouent un rôle incontournable dans l'amplification des propos pour toucher et le cœur et l'esprit du lecteur par le rédacteur. Dans le cas qui nous concerne, l'auteur a eu recours à

ces adjectifs péjoratifs pour qualifier et décrire ce que vivent les candidats à la *harga* dans leur pays ainsi que les risques et les dangers que peut engendrer l'action de traverser la méditerranée dans des embarcations de fortune .A ce propos nous citons :nombreux (cette adjectif est très approximatif pour désigner le nombre des candidats à l'émigration),sanglante, massif (adjectif approximatif), optimiste(dans le contexte textuel il faut comprendre pessimiste), désespérés, nombreux(déjà cité),punitives, criminelle, persécutés, islamiste, inquiétants.

De l'autre côté, l'auteur a employé un seul adjectif mélioratif pour qualifier la vie à la rive nord de la méditerranée à savoir : clément qui fait partie des termes affectifs.

Les substantifs subjectifs : tragédie, victime, mal vie, dégradation (des conditions de vie), incapacité (des gouvernants), tragédie, enfer, hogra, précarité, exclusion, intolérance, victimes, persécution, machisme, laxisme, incurie, incapacité (criminelle), victimes, paupérisation de la société, minorité (linguistique ou religieuse), intégrisme(islamiste), victimes, misogynie, homophobie, violence, violation (des droits humains), autisme, indifférence.

Dans les substantifs subjectifs, nous distinguons deux sortes, l'une concerne les substantifs portant une signification négative pour désigner la vie menée par les candidats à l'émigration clandestine ainsi que les risques et les dangers encourus lors de l'aventure. Dans ce cas de figure, l'auteur n'a utilisé que les substantifs à connotation négative, nous citons : tragédie, victimes, mal vie, dégradation, incapacité, tragédie, enfer, hogra, précarité, exclusion, intolérance, victimes, persécution, machisme, laxisme, incurie, incapacité, victimes, paupérisation, minorité, intégrisme, victimes, misogynie, homophobie violence, violation, autisme, indifférence.

Les adverbes subjectifs : vraiment, responsabilité (entièrement) engagée, simplement.

Ces adverbes sont employés suivant l'humeur de l'auteur pour modifier le sens d'un verbe, adjectif ou un autre adverbe en matière de degré et d'intensité de la charge significative au terme à modifié. Le premier fait partie des modalités de

vérités. Dans ce cas, il sert à valider l’assertion de l’auteur. Les deux autres représentent l’évaluation personnelle de l’auteur.

Les indices temporels : ces dix dernières années, cette dernière décennie, depuis une décennie, au cours de cette dernière décennie aujourd’hui, (chiffres) récents.

Ces indices déterminent la proximité de l’auteur vis-à-vis de ses propos. Le moment de la rédaction est le repère des autres indices temporels employés par l’auteur qui a vécu ce moment de rédaction d’où son implication dans son discours. Ainsi, ces indices temporels révèlent le degré de son implication dans son discours.

Les indices spatiaux : là-bas, ici.

Déjà dès le début, l’auteur a annoncé la couleur car ces deux indices sont dans le titre. *la-bas* pour désigner la destination et *ici* pour désigner le pays d’origine. Sans aller loin dans l’interprétation, ces deux indices indiquent l’existence du locuteur dans ses propos car l’adverbe « ici » est un repère qui révèle que l’auteur se situe dans l’espace et l’adverbe « là-bas » est repéré par rapport à « ici ». Ainsi l’auteur est impliqué dans son discours d’où sa subjectivité.

Les indices de personnes : on.

L’auteur peut employer le pronom indéfini « on » pour s’effacer et objectiviser ses propos, mais ce pronom peut être remplacé par le pronom « je » ou « nous » qui renvoie à l’auteur lui-même ou un groupe dont il fait partie.

2. Le Quotidien d’Oran

Texte 1 : Un jour, ça sera votre cuisinier

Les verbes subjectifs :

Tout le monde le **sait (1)** ;

Le cas des danseurs du Ballet national qui ne **veulent (2)** plus revenir ;

Des danseurs algériens qui sont à Alger, employés d’un Ballet national, n’en **peuvent (3)** plus de ne pas s’amuser et exploser ;

Le Pouvoir, dans sa terrible vocation de mangeoire, **a cru (4)** que la solution est d’offrir des locaux et pas des occasions de rire ;

Le corps **souffre** énormément en Algérie.

(1) Le verbe *savoir* est l'un des verbes subjectifs dans la mesure où il relève d'une faculté mentale d'un individu qui ne peut être perçu ou constaté par l'auteur. Il s'agit donc d'une idée abstraite imperceptible par l'auteur. Le fait de s'autoproclamer porte-parole de tout le monde en lui attribuant cette faculté de « *savoir* » ne peut que renforcer cette idée de subjectivité.

(2) Le verbe « *vouloir* » fait partie des verbes de *cœur*. En employant ce verbe, l'auteur se substitue aux danseurs et pense à leur place ce qu'ils veulent. De ce fait, l'auteur est tombé dans la subjectivité dans la mesure où l'intéressé seul peut épancher son cœur.

(3) le verbe « *pouvoir* » appartient aux auxiliaires modaux. L'auteur se met à la place des danseurs en jugeant leur incapacité de s'amuser à cause des restrictions imposées en matière des libertés collectives et individuelles.

(4) Le verbe « *croire* » est un auxiliaire modal. Sur le plan sémantique, l'auteur ne peut pas percevoir ce que croit le pouvoir. Donc il s'agit d'un jugement personnel du journaliste.

Les adjectifs subjectifs : immense, vraie, triste, (peu) engageant, malheureux, triste, (village)vide, terrible (vocation), amusante, ostentatoire, immense, sérieuse, malheureux.

Les adjectifs ci-dessus sont le résultat d'une évaluation et jugement personnels de l'auteur. Ces jugements et évaluations ne peuvent pas faire l'unanimité puisque chacun à sa propre vision des choses. Il s'agit de jugements et évaluations qui ne se basent pas sur des preuves et chiffres ou statistiques. Cela révélé la subjectivité de l'auteur.

Les substantifs subjectifs : immoralisme (sexuel), (sans)violence, faute, crise, erreur, beauté, rage.

Les substantifs suscités ne peuvent pas faire l'unanimité auprès de l'opinion publique. Chacun a sa propre vision des choses. Il s'agit d'appréciation personnel de l'auteur qui ne peut être que subjectif.

Les adverbes subjectifs : frénétiquement, énormément,

Ces adverbes font partie des jugements et appréciations personnels de l'auteur pour amplifier et gonfler ses propos.

Les indices temporels : demain, tôt ou tard.

A travers ces indices l'auteur s'implique dans ses propos. Ces indices peuvent être identifiés en référence au moment où l'auteur s'exprime. Ainsi, il est impliqué dans ses propos.

Les indices spatiaux : 00

Nous avons constaté l'absence de ces indices spatiaux dans le texte en question.

Les indices de personnes : on, on, on.

Ces indices de personnes peuvent être interprétée comme un « *je* » ou « *nous* » implicite car le « *on* » peut renvoyer au sujet parlant. L'emploi de « *on* » pour « *je* » ou « *nous* » il fasse polémique entre les linguistes et grammairiens, cet usage est fréquent.

Texte 2 : Espoir et désespoir

Les verbes subjectifs : on a **compris** (1), on **sait** (2), les peuples qui **aspiraient** (3) à une vie meilleure, on **retiendrait** (4)

Nous constatons que ces verbes relève soit d'un état mental soit psychique ce qui n'engage que l'auteur.

(1) le verbe *comprendre* exprime une opération mentale. Cette opération ne concerne que celui qui l'a faite. Elle est donc personnelle et subjective.

(2) le verbe *savoir* également exprime ce que possède une personne dans son esprit. Il s'agit donc fait mental qui ne concerne que celui qui le possède.

(3) Le verbe *aspirer* fait partie des verbes de cœur. Il exprime un désir personnel que l'on ne peut percevoir ni constater d'une manière concrète.

(4) le verbe *retenir* quant à lui exprime une opération mentale qui consiste à sauvegarder dans sa mémoire quelque chose. Cette opération est personnelle et subjective.

Les substantifs subjectifs : eldorado, aventure, réalités, espoir, malheurs, printemps (arabe), cauchemar, espoir, désespoir, douceur.

Nous constatons que ces substantifs font partie d'un jugement et appréciation personnels de l'auteur pour désigner les fait et les choses dont il parle dans son article. Dans le sens ou les même faits et choses peuvent être désignés par une autre personne avec d'autres substantifs dont le sens est opposé ou contraire à ceux utilisé dans le texte en question. Cela montre que l'auteur est subjectif.

Les adjectifs subjectifs : relaxant, nombreux, (oubli) total, (moins en moins) nombreux, rares, idiot, (tout n'est pas) noir (chez nous), (chez les autres tout n'est pas) rose, terrible (nauffrage), (vie) meilleure.

Tout comme les substantifs, nous constatons que ces adjectifs sont dictés par l'humeur de l'auteur dans la mesure où ils sont soumis à une unique vision, celle de l'auteur de l'article. Car il s'agit des jugements et des appréciations personnels. Il est possible que d'autres observateurs ne donnent pas les mêmes qualificatifs à ces mêmes choses et mêmes faits. Ces derniers peuvent être qualifiés positivement alors qu'ils étaient qualifiés négativement par l'auteur et vice versa.

Les adverbes subjectifs : soudainement, vraiment, certainement, pertinemment.

L'emploi des adverbes est souvent motivé par le goût et l'humeur de l'auteur ce qui semble être le cas pour ceux employés dans l'article en question. En effet ils expriment des jugements et des appréciations de l'auteur. Le rôle de ces adverbes semble être le gonflement des propos et l'expression de l'exagération.

L'autre rôle que peuvent jouer ces adverbes c'est la modification du sens d'un verbe, adjectif ou un autre adverbe pour lui donner le sens que l'auteur souhaite charger ce verbe, adjectif ou adverbe.

Les indices temporels : cette période de l'année, il y a (juste) quelque temps, ces dernières semaines, ces derniers mois, ce lundi dernier, durant le premier semestre de l'année en cours, cette année.

Grâce à ces indices temporels, l'auteur se situe par rapport à ses propos. Ces marques temporelles révèlent la présence du sujet parlant. Pour situer ces moments auxquels se réfère le journaliste, il faut prendre le moment où il écrit comme repère d'où l'implication de l'auteur.

Les indices spatiaux : 00

Aucun indice spatial n'a été relevé dans ce texte.

Les indices de personnes : on, on, on, on, on, on, on, on, on, on.

Comme nous l'avons déjà cité plus haut, le pronom « *on* » peut être un « *je* ». L'emploi de ce pronom indéfini renvoie souvent à la première personne de singulier ou pluriel. L'assignation de sens à ce pronom nécessite l'étude de la situation discursive. C'est le contexte qui indique l'interprétation à assigner à ce pronom.

3. Midi Libre :

Texte 1 : harraga et alors ?

Les verbes subjectifs : les élus du peuple **ont** tout simplement **ignoré (1)** les souffrances.

(1) Le verbe *ignorer* exprime un fait imperceptible par un tiers. Ainsi le journaliste ne peut pas savoir si les élus ont ignoré ou n'ont pas ignoré les souffrances. Il s'agit d'un point de vue de l'auteur et d'un jugement personnel d'où sa subjectivité.

Les substantifs subjectifs : souffrance, dérive, malaise, mal, incompétence.

Ces substantifs portent des significations négatives pour désigner la situation et l'état dans lesquels se trouvent ces candidats à l'émigration clandestine ainsi que le niveau de qualification des dirigeants et des responsables de l'Etat. Ainsi, il s'agit de jugements et appréciations personnels de l'auteur loin de fondements scientifiques.

Les adjectifs subjectifs : incapable, profond, urgent, criminels, évident, sérieux, franc, certaine.

Tout comme les substantifs employés, ces adjectifs également portent des significations négatives et dépréciatives pour qualifier les conditions de vie des candidats à l'émigration clandestine d'un côté et de qualifier les responsables et les hommes du pouvoir négativement en les accusant d'être la cause des malheurs vécus par les harraga de l'autre.

Les adverbes subjectifs : gracieusement, simplement.

Les deux adverbes marquent un jugement personnel de l'auteur. Ils peuvent aussi être considérés comme des termes superflus ne servant qu'à enjoliver et gonfler les propos de l'auteur. Il s'agit de termes qui permettent à l'auteur d'exprimer l'exagération des verbes qu'accompagnent ces adverbes.

Les indices temporels : 00

Aucun indice temporel n'a été employé par l'auteur.

Les indices spatiaux : 00

Aucun indice spatial n'a été constaté

Les indices de personnes : on, on, vous.

Le pronom indéfini « on » même s'il peut renvoyer à plusieurs référents dans le texte, dans le discours journalistique, il renvoie souvent à l'auteur. Autrement dit, il remplace le pronom personnel « je ».

Le pronom « vous » sous-entend l'existence d'un « nous » implicite.

Texte 2 : graffitis et requins de mer

Les verbes subjectifs : on **veut** (1) enterrer un problème, ils **veulent** (2) rester dans leur pays, ils s'y **sentent** (3) bien, cette minorité qui a mis l'Algérie en coupe réglée ne se soucie guère de la vie des millions d'Algériens.

(1) et (2) Comme nous l'avons déjà montré plus haut, le verbe vouloir est un verbe de volonté qui ne peut être ni constaté ni perçu.

(3) Le verbe « sentir » fait partie des verbes d'état. Donc, il n'est ni constatable ni perceptible par un tiers ce qui montre que l'auteur est objectif.

Les substantifs subjectifs : problème, étonnement, problème, problème, problème, liberté, monopole, monopoles.

Nous remarquons que rien que le mot « *problème* » est répété quatre fois comme si l'auteur est déterminé à montrer le côté négatif de la gestion des Pouvoirs Publics. Pour l'auteur ce constat suscite l'*étonnement*, ce dernier terme relève lui également d'un état moral et psychique personnel, ce qui est étonnant pour les uns ne l'est pas pour les autres. Les termes *liberté* et *monopole* au singulier et au pluriel également sont cités par l'auteur. Il juge que les jeunes ont peu de *liberté* et que le *monopole* de l'Etat est remplacé par le *monopole* privé ou l'égalité des chances

n'est pas respectée. Ces jugements sont loin de faire l'unanimité au milieu de la société encore moins au milieu de ceux qui font l'opinion publique comme les intellectuels, les hommes politiques et les journalistes.

Les adjectifs subjectifs : court, digne, grave.

Ces adjectifs peuvent être considérés comme subjectifs puisqu'ils sont des jugements personnels. L'adjectif *court* qualifie la réponse du ministre de la justice garde des sceaux qui a pensé à la punition des *harraga* et la création d'une commission étudier leur geste. Pour l'auteur, le travail n'est pas *digne* en Algérie. L'adjectif employé pour qualifier le travail porte un jugement personnel.

Les adverbes subjectifs : 00

Nous n'avons pas relevé des adverbes dans cet article.

Les indices temporels : 00

Les indices temporels ne figurent pas dans cet article

Les indices spatiaux : 00

Les indices spatiaux également ne figurent pas dans cet article.

Les indices de personnes : on, on.

Le pronom indéfini « on » laisse comprendre le pronom « nous » ou « je » quand il dit *On avait cru qu'avec la fin du tout Etat, on allait ouvrir une nouvelle page de liberté*. Le pronom on peut ainsi être interprété comme « nous » ou « je »

4. La Tribune

Texte 1 : faut dire rahala pas harraga !

Les verbes subjectifs : Il (1) **aspire** toujours à réduire les distances, l'être humain (2) **s'ennuie**, pourquoi (3) **pense-t-on** l'inverse.

(1) le verbe *aspirer* appartient aux verbes de cœur comme nous l'avons déjà cité plus haut. Il exprime un désir personnel. Ainsi, l'auteur porte un jugement personnel sur ce que ce que désire l'homme en général.

(2) le verbe *s'ennuyer*, appartient aux verbes qui expriment l'état moral au psychique du sujet. Nous constatons ainsi que l'auteur se met à la place de l'autre

pour dire ce qu'il sent d'où le jugement personnel qui ne peut être qu'approximatif et subjectif.

(3) Le verbe *penser* quant à lui appartient au verbe d'opinion. Dans ce cas l'auteur pense que *l'on pense l'inverse* c'est-à-dire dès qu'un africain en général et un algérien en particulier quitte son pays on dit qu'il avait faim ou il vivait dans la misère contrairement aux citoyens des autres continents comme ceux de l'Amérique et l'Europe notamment. Pour l'auteur l'homme aime les déplacements de nature.

Les substantifs subjectifs : zèle, pauvreté, chômage, restriction (des libertés), désir, monotonie, démangeaison, problème, volonté.

Nous trouvons ces substantifs subjectifs parce qu'ils représentent le point de vue personnel de l'auteur. Si, lui, considèrent la mobilisation des éléments forces des cotes comme un zèle, d'autre y voient l'accomplissement d'un devoir pour lequel ils sont payés. Il en est de même pour le reste des substantifs sur lesquels divergent les points de vue des uns et des autres.

Les adjectifs subjectifs : profonds, paranoïaque, instinctif, curieuse, incroyable, faux, vraie.

Tout comme les substantifs, nous trouvons ces adjectifs subjectifs puisqu'ils représentent des jugements personnels de l'auteur. Les mêmes états ou personnes qualifiés par ces adjectifs seraient qualifiés avec d'autres adjectifs dont la signification peut être le contraire de ceux employés dans le texte en question si l'auteur en est différent. Autrement dit, ce n'est pas vraiment le contexte ou la réalité des choses qui impose tel ou tel adjectif, mais la vision et la représentation qu'en a ou en fait l'auteur. D'où le caractère subjectif de ces adjectifs.

Les adverbes subjectifs : constamment, fondamentalement, parfaitement, instinctivement, assurément.

Ces adverbes de manière sont employés par l'auteur pour modifier le sens des verbes qu'ils accompagnent et leur donner le sens qu'il veut. Le choix de ces adverbes repose sur la volonté de l'auteur. Il s'implique ainsi dans ces propos consciemment ou inconsciemment.

Les indices temporels : depuis quelques années déjà, depuis la nuit des temps, pour le moment, aujourd'hui,

Ces indices temporels sont des repères par rapport auxquels est situé l'auteur. C'est grâce à ces indices que se manifeste la présence de l'auteur dans ces propos. A cela s'ajoute l'estimation de la durée du temps d'une manière approximative dans l'expression « *depuis la nuit des temps* ». Dans cette dernière expression l'auteur compte sur ses propres estimations pour dire depuis quand *l'être humain s'ennuie et répond à cet appel instinctif au voyage*. Cette appréciation temporelle reste personnelle et peut ne pas être partagée par le commun des mortels.

Les indices spatiaux : 00

Dans ce texte, aucun indice spatial n'a été relevé.

Les indices de personnes : on, on

Le pronom indéfini « *on* » peut être interprété comme « je » ou « nous » car pour attribuer le sens convenable au pronom on il faut revenir au contexte dans la mesure où cette attribution de sens est basée sur l'interprétation du discours. Le sens du pronom on va du personnel à l'indéfini. Ainsi, nous concluons que « *on* » n'est pas toujours indéfini. Autrement dit, « *on* » fonctionne comme un substitut des autres pronoms y compris « je » et « nous »

Texte 2 : les harraga reprennent la mer

Les verbes subjectifs : cette terre dont (1) **ont rêvé** les 17 jeunes arrêtés au large d'Oran, On (2) **a souillé** leur image et (3) « **sali** » leur casier judiciaire.

(1) l'emploi de ce verbe est issu de l'imagination de l'auteur qui s'est mis à la place des harraga pour juger ce dont ils *ont rêvé*. Cette imagination ne peut être que subjective.

(2) et (3) L'emploi de ces verbes est un choix personnel fait par l'auteur car si c'était un autre auteur qui ne partage pas les mêmes opinions et convictions sur ce sujet avec l'auteur de ce texte, il en aurait employé d'autres pour dire par exemple que ces harraga méritaient leur sort.

Les substantifs subjectifs : évidence, eldorado, danger, ampleur, dégâts, animaux, dignité, respect, peur.

Nous considérons ces substantifs comme subjectifs puisque leur choix est arbitraire du même moment qu'ils peuvent être remplacés par d'autres du sens contraire. Il suffit que l'auteur change pour que le choix change.

Les adjectifs subjectifs : calme, désœuvrés, (vie) meilleure, tenace, évident, insuffisant, (sort) meilleur, vrai, noir.

Tout comme les substantifs, les adjectifs employés ne sont qu'un choix arbitraire de l'auteur. C'est un choix personnel dicté par une opinion et conviction personnelle.

Les adverbes subjectifs : largement, malheureusement, malheureusement.

Ces adverbes ont été employés par l'auteur pour gonfler le sens des verbes qu'ils accompagnent et juger la situation et l'état dans lesquels se trouvent ces candidats à l'émigration clandestine. Il s'agit d'adverbes facultatifs. Ils peuvent être supprimés pour laisser le lecteur juger par lui-même.

Les indices temporels : hier, durant l'été.

Ces indicateurs révèlent l'implication de l'auteur dans ses propos. Ils représentent des repères par rapport auxquels est située la présence de l'auteur.

Les indices spatiaux : 00

L'auteur n'a employé aucun indice spatial.

Les indices de personne : nous, on, on, on, on

Si le pronom *nous* ne nécessite pas des interprétations pour montrer sa subjectivité puisque dans le NOUS il y a un JE, il en est autrement pour le pronom « *on* » dont l'identification du référent repose sur plusieurs paramètres permettant son interprétation. Le ON dans ce cas de figure peut se substituer au pronom JE qui renvoie à l'auteur ou se substituer au pronom NOUS incluant le pronom JE.

III.4.4. Résultats de l'étude de la subjectivité

Après avoir relevé les indices de subjectivité dans les articles retenus dans le corpus choisi, nous dresserons un tableau dans lequel nous recensons le nombre de ces indices pour repérer le degré de subjectivité pour chaque quotidien constituant notre corpus.

Le tableau récapitulant ces indices se trouve dans la page suivante.

	El Watan		Le Quotidien d'Oran		Midi Libre		La Tribune	
	Article 1	Article 2	Article 1	Article 2	Article 1	Article 2	Article 1	Article 2
Verbes	01	03	04	04	01	03	03	02
Adjectifs	08	12	13	10	08	03	07	09
Substantifs	07	28	07	10	05	08	09	09
Adverbes	01	03	02	04	02	00	05	03
Les indices de personne	00	01	03	10	03	02	02	05
Indices temporels	09	05	02	07	00	00	04	02
Indices spatiaux	02	02	00	00	00	00	00	00
Total	28	54	31	45	19	16	30	30
	82		76		35		60	

Le tableau précédent indique les résultats obtenus en matière de subjectivité. Les indices de subjectivité relevés dans les articles de notre corpus sont ainsi recensés dans ce tableau pour nous permettre de procéder aux classements des quatre quotidiens composant ce corpus en fonction du nombre d'indices repérés. Ainsi, le quotidien qui renferme le plus d'indices de subjectivité sera le plus subjectif et celui qui en compte moins sera le moins subjectif. Certes, l'échantillon est réduit mais il n'en demeure pas moins qu'il est significatif et peut nous renseigner un tant soit peu sur le degré de subjectivité et d'objectivité dans chaque quotidien. En tous cas, il s'agit d'un résultat qui reste relatif étant donnée la nature du sujet qui ne peut être exhaustif.

Le classement est comme suit : *El watan*, premier avec 82 indices, le *Quotidien d'Oran* deuxième avec 76 indices, la *Tribune* troisième avec 60 indices enfin le *Midi Libre* dernier avec 35 indices

III.4.5. Interprétation et comparaison des résultats

D'après les résultats obtenus nous constatons que le nombre des indices de subjectivité est beaucoup plus élevé par rapport à celui de l'objectivité ce qui confirme quelques-unes de nos hypothèses de départ. Le nombre le moins élevé des indices de la subjectivité est supérieur au plus élevé des indices de l'objectivité à savoir : 35 pour la subjectivité et 29 pour l'objectivité. Ainsi les chiffres obtenus démontrent que le journaliste ne peut pas être objectif vu le sujet abordé dominé par les interprétations personnelles. Ces chiffres révèlent également que le discours journalistique dans les articles de notre corpus est dominé par la subjectivité au détriment de l'objectivité.

En faisant abstraction du nombre des indices de l'objectivité, nous avons constaté également que le quotidien *El Watan* connu par son opposition au pouvoir en place

est le plus subjectif parmi les quatre quotidiens suivi par le *Quotidien d'Oran* dont la ligne éditoriale est considérée comme neutre et indépendante de toute influence « étant un journal d'expression française, il doit sa naissance à la volonté de faire exister un traitement de l'information qui ne soit inféodé ni au cercle du pouvoir, ni au monopole des cercles d'affaire ou de l'opposition, d'une manière générale, il a accompagné l'aspiration sociétale. »¹

La tribune quant à lui occupe la troisième place en dépit de ses positions plutôt partisans envers les pouvoirs publics. En dernier lieu nous trouvons *Midi libre*.

Pour mettre en relation les indices de subjectivité et ceux de l'objectivité, nous avons pensé à la soustraction du nombre des indices de l'objectivité de celui de la subjectivité. Cette opération nous permettra de comparer le degré de subjectivité en se basant sur la différence entre le nombre des indices de la subjectivité et celui de l'objectivité. Ainsi, après l'opération le classement des quatre quotidiens est *El watan* premier avec 76, la *Tribune* deuxième avec 50, le *Quotidien d'Oran* troisième avec 47, le *Midi Libre* en dernière instance avec 29.

Ce nouveau classement montre que les deux extrémités sont plus subjectives. *El watan*, considéré comme journal opposant d'un côté et *la Tribune* considéré comme journal partisan de l'autre sont classés premier et deuxième respectivement. Mais l'écart qui sépare le nombre des indices de la subjectivité entre le premier et le second est plus au moins important 26 en l'occurrence. L'écart entre le troisième et le quatrième également est important. Il représente 18 indices. Cependant, l'écart séparant le deuxième du troisième est insignifiant à avoir 3 indices seulement.

Globalement, nous pouvons dire que dans les articles de presse traitant de l'émigration clandestine constituant notre corpus, la subjectivité a dominé l'objectivité. Cette domination de la subjectivité s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, le fait que le discours étudié est journalistique suffit pour mettre en cause son objectivité. En effet, il n'existe pas un discours purement objectif d'une manière générale et le discours journalistique en particulier « je ne crois pas à

¹Dembri Kawtar, Etude des variations diastatique, diatopique éventuellement diachronique dans les pages « société » du *Quotidien d'Oran*, mémoire de magister 2009 /2010 P 4

l'objectivité et la notion de neutralité du journaliste. Je pense qu'il faut être honnête avec son lecteur, dire ce qu'on a vu, entendu et ressenti lors de l'événement. »¹

Ensuite, la nature du sujet abordé impose l'implication de l'auteur vu l'ampleur du phénomène traité dans les articles en question. Un phénomène social dont les causes et les motifs sont aussi divers que flous. En effet, de nombreuses familles ont déploré la mort de leurs enfants qui tentaient de rejoindre la rive nord de la méditerranée en plus de celles qui restent sans nouvelles de leurs enfants qui sont portés disparus. Le côté affectif et émotionnel accompagne souvent le traitement de ce phénomène dans la presse.

Enfin, ce dernier facteur a des points communs avec les deux premiers. Il s'agit de ligne éditoriale de chaque journal et les positions et les convictions propres aux auteurs de ces écrits. Même si tous les articles de notre corpus sont presque unanimes présenter les candidats à l'émigration clandestine comme victimes et non coupables. Ainsi, la division des quatre quotidiens de notre corpus en fonction de soutenir ou s'opposer aux pouvoirs publics s'avère peu convaincant.

Cependant, en comparaison avec les trois autres quotidiens, nous pouvons relever le caractère d'exagération en matière de subjectivité pour *El watan* qui se distingue par son ton particulièrement critique envers la politique du Président de la république Bouteflika. Cette exagération renseigne sur les positions du journal qui ne rate aucune occasion pour s'attaquer au régime accusé pour son échec à engager le pays sur les rails du développement.

¹RIDET Philippe, « *Le président et moi* », Albin Michel, Paris 2008, P10

Conclusion

Dans le dernier chapitre, nous avons procédé à la description, analyse du corpus et enfin interprétation et comparaison des résultats. Ainsi, nous avons tenté de relever et de recenser le maximum de marques et indices de l'objectivité et subjectivité nous permettant d'établir une comparaison entre les éléments de notre corpus pour démontrer à quel point ils sont subjectifs ou objectifs. De ce fait, nous avons pu répondre à quelques-uns de nos questionnements et confirmer ou infirmer nos hypothèses. A travers notre analyse, nous avons conclu au fait que la subjectivité a dominé l'objectivité dans tous les quotidiens retenus en constatant une sorte d'intensité de subjectivité pour le quotidien *El Watan*. La principale conclusion à laquelle nous sommes aboutis c'est que le discobus journalistique traitant de l'émigration clandestine dans les quotidiens *El watan, le Quotidien d'Oran, la Tribune et Midi Libre* est dominé par la subjectivité au détriment de l'objectivité

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Dans ce travail de recherche nous avons tenté d'explorer deux notions du domaine de l'analyse du discours ayant une relation étroite avec le discours journalistique. Il s'agit de la subjectivité et l'objectivité qui ne cessent de nourrir les débats et polémiques dans les milieux linguistique et journalistique. L'objectivité est l'un des critères qui renforcent la crédibilité d'un discours donné. Toutefois, la question de l'implication de l'auteur dans son discours reste toujours posée. Cette implication qui se manifeste à travers des marques et des traces linguistiques nous renseigne sur le degré de sa subjectivité.

Pour étudier les deux notions, nous avons recueilli un corpus d'articles de journaux traitant de l'émigration clandestine *El harga*. Dans ces articles, nous avons procédé au repérage et recensement des traces linguistiques qui dénotent la subjectivité ou l'objectivité de l'auteur. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse du corpus recueilli qui est composé de 8 articles de presse parus dans 4 quotidiens d'information nationaux d'expression française traitant du phénomène de l'émigration clandestine connue en Algérie sous le nom d'*El harga*. Notre analyse a consisté à relever le maximum d'indices qui peuvent nous permettre à établir une comparaison en matière de subjectivité et objectivité entre les quatre quotidiens composant notre corpus.

Après avoir planté le décor de notre étude en donnant un aperçu sur l'émigration clandestine et le journalisme en général et la presse algérienne en particulier, nous avons abordé le thème de l'analyse du discours pour étudier les éléments qui nous permettent d'analyser notre corpus.

Dans l'analyse proprement dite nous avons commencé d'abord par relever le maximum d'indices d'objectivisation que les journalistes ont employés consciemment ou inconsciemment dans leurs articles. D'après ces indices d'objectivation, les quotidiens composant notre corpus seront classés en matière de l'objectivité comme suit : *Le Quotidien d'Oran* est classé le premier avec 29 indices, *La Tribune* est classé deuxième avec 10 indices, *El Watan* et *Midi Libre* sont classés à la troisième place avec 6 indices chacun.

CONCLUSION GENERALE

Par la suite, nous avons procédé au repérage et extraction des indices de la subjectivité employés consciemment ou inconsciemment par les journalistes dans leurs articles. Cette opération nous a permis d'établir le classement suivant en matière de subjectivité des quotidiens constituant notre corpus, *El watan*, premier avec 82 indices, *Le Quotidien d'Oran* deuxième avec 76 indices, la *Tribune* troisième avec 60 indices enfin *Midi Libre* dernier avec 35 indices.

Enfin, nous avons procédé à une comparaison entre les résultats obtenus pour l'objectivité et ceux de la subjectivité pour aboutir aux résultats finaux. Ainsi nous avons pu confirmer la plupart de nos hypothèses en aboutissant à la conclusion que la subjectivité domine l'objectivité dans les articles de presse traitant de l'émigration clandestine en Algérie.

BIBLIOGRAPHIES

BIBLIOGRAPHIES

I. OUVRAGES

1. ADAM Jean Michel, *La linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Ed. Nathan. Université, Paris, 1999
2. ANGES Yves, Manuel de Journalisme ; écrire pour le journal, éd. La découverte, coll. Repères, 2008.
3. ANGES Yves, manuel du journalisme 2008.
4. BAKHTINE, M., *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, 1978.
5. BENVENISTE Emile, *PLG*, Gallimard, Paris.1974.
6. BENVENISTE, É., *Problèmes de linguistique générale tome I*, Paris, Gallimard, 1966.
7. BENVENISTE, E., *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 1966.
8. BRAHIMI. B., *Le pouvoir, la presse et les droits de l'homme*. MARINOOR,
9. BRONKART, J-P., « Enjeux épistémologiques de l'analyse des discours In : A. Auchlin et al. (Ed.), *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy ROULET*, Québec, 1996.
10. BROUKER José, *Pratique de l'information et écritures journalistiques*, Paris, CFPJ, 1995.
11. CHALABI El-Hadi, *La presse algérienne au-dessus de tout soupçon*, INAYAS Editions, Alger-Paris, 1999
12. CHAMAYOU Grégoire, *les chasses à l'homme*, la fabrique 2010.
13. CHARAUDEAU P, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris, 1992.
14. CHARAUDEAU P., *Discours de l'information médiatique*, Nathan, 1997.
15. CHARAUDEAU, P., *Le discours de l'information médiatique*. Hachette, I.N.A, 1997.

BIBLIOGRAPHIES

16. CHARAUDEAU. P, « *Le contrat de communication de l'information médiatique* » In revue le Français dans le monde, numéro spécial, juillet 1994, hachette, Paris 1994.
17. CHEURFI Achour, *La presse algérienne (genèses, conflits et défis)*, Casbah Edition, Alger, 2010.
18. COURTES. J. *la sémiotique du langage*, Armand colin, 2007.
19. DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.
20. DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit 1984.
21. FLØTTUM, K., JONASSON, K. & NOREN, C. *ON - Pronom à facettes*, De Boeck Bruxelles, 2007.
22. IHADDADEN Zahir, « Histoire de la presse algérienne : des origines jusqu' à 1930
23. IHADDADEN Zahir, *La presse écrite en Algérie*
24. KRAMSCH, C., *Language and culture*, Hatier, Paris, 1984.
25. MAINGUENEAU Dominique, *analyser les textes de communication*, Paris : Dunod, 1998.
26. MAINGUENEAU Dominique, *initialisation aux méthodes d'analyse du discours*, Hachette, Paris, 1976.
27. MAINGUENEAU Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Ed. Seuil, France, 2009.
28. MOIRAND, S., *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, Paris, Hachette, 1990.
29. MOSTEFAOUI Belkacem *Médias et libertés d'expression en Algérie : repères d'évolution et éléments d'analyse critique*
30. ORECCHIONI C.K, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.
31. PERELMAN.C et OLBRECHTS Tyteca, *Le traité de l'argumentation*, Ed de l'Université de Bruxelles, Bruxelles ,1988.

BIBLIOGRAPHIES

32. REBAH M'hamed, *La presse algérienne journal d'un défi*, Chihab Editions, Alger, 2002
33. RIEGEL, M., J.-C. Pellat & R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1994.
34. SEIF EL ISLAM Zoubir, *Histoire de la presse en Algérie*.
35. SEIF EL ISLAM Zoubir, *L'histoire du journalisme en Algérie*", Ed. Entreprise Nationale du Livre, 1985.

II. REVUES

1. ANSCOMBRE Jean -Claude et Ducrot Oswald : « l'argumentation dans la langue » In langage 42 1976.
2. ARAB Chadia, « le —hraguel ou comment les Marocains brûlent les frontières » in hommes & migrations n° 1266.
3. BENVENISTE. E., « L'appareil formel de l'énonciation », Langages 17/1970.
4. CHARAUDEAU Patrick, « une éthique du discours médiatique est –elle possible ? » In communication vol 27/ 2/2010.
5. CHARAUDEAU Patrick, « *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives* », Semen, 22 | 2006.
6. CHARRON Jean et Jean de Bonville : « Le journalisme dans « le système » médiatique : concepts fondamentaux pour l'analyse d'une pratique discursive » In Etudes de communication publique N°16 Département d'information et de communication, Université Laval Québec 2002
7. COLLYER Michael, « Moving targets: Algerian state responses to the challenge of international migration », *Revue Tiers Monde* 2/ 2012 (n°210).
8. CORNU Daniel : *les mots de la vérité* In *Les cahiers du journalisme n°13 – printemps 2004*.
9. GAUTHIER Gilles *Le journalisme de communication : expression de conviction et moralisme* IN *Les Cahiers du journalisme n o 21 – Automne 2010*.

BIBLIOGRAPHIES

10. JACQUIN Jérôme, Le pronom ON dans l'interaction en face à face. Une ressource de (dé)contextualisation in *Langue française* N°193 ,2017.
11. LEBDELAOUI Hocine, « *harga* » ou la forme actuelle de l'émigration irrégulière des Algériens » note d'analyse CARIM-ASN-2009 /18 p 1.2 Pierrette et Gilbert Meynier, « *L'immigration algérienne en France : histoire et actualité* », *Confluences Méditerranée* 2011/2 (N° 77).
12. MARTIN Stéphanie « Vérité et objectivité journalistique : même contestation ? » In *Les cahiers du journalisme* n°13 – Printemps 2004.
13. RABATEL A « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques » In *langage* N° 156 ,2004.
14. REVUE africaine n°1/2016.
15. REVUE européenne des migrations internationales vol.24 N°3 /2008.
16. TÊTU, Marie-Thérèse, « La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004) », *Revue européenne des migrations internationales* evol. 24 -n°3 | 2008] mis en ligne le 01 décembre 2011.
17. ZERROUKY Hassane
18. *L'Algérie après la charte pour la paix et la réconciliation nationale* Recherches internationales, n° 75, 1 - 2006, pp. 25-40 p29 NOYER Jacques, « *Médiation de l'information télévisée et presse écrite : L'hebdo du médiateur au prisme d'une « méta-médiation »*, *Questions de communication* », 11 | 2007 01 Juillet 2007.

III. THESES & MEMOIRES

1. ANUNCIAO Jessica : « *Le discours persuasif : analyse pragmatique et cognitive de sermons de pasteurs évangélistes* » thèse de doctorat, Tome 1, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
2. DEMBRI Kawtar, Etude des variations diastatique, diatopique éventuellement diachronique dans les pages « société » du *Quotidien d'Oran*, mémoire de magister 2009 /2010.

BIBLIOGRAPHIES

3. École doctorale 537 : « Culture et Patrimoine » Laboratoire EA 4277 : « Identité culturelle, textes et théâtralité
4. HAILON Fred, « *Idéologie et discours de presse, circulations discursives et non-coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002* », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de linguistique, à l'Université de Poitiers Date de soutenance : le 25 septembre 2009.
5. SOURIAU- HOEBERECHTS, C. : La presse maghrébine, Ed. CNRS, Paris,
6. Thèse de 3^o cycle, 1969.

IV. JOURNAUX

1. BENOUARET, Naima, « plus de 5,5 milliards de dollars engrangés par les filières de passeurs In *El Watan*. Publié le 29/12/14.
2. BENSAAD Ali in *El Watan* du 13 mars 2008.
3. *El Watan*, 12 avril 2009.
4. C. Salah, « Ouyahia : Harraga, autre tragédie nationale », le *Quotidien d'Oran*, publié le 24 janvier 2009.
5. MAKEDHI Madjid, « le phénomène des Harraga prend de l'ampleur », *El Watan*, publié le 08 /04/2008.
6. « Algérie, une fatwa pour condamner les candidats à l'émigration clandestine », *le Courier International*, publié le 01/02/2007.
7. Le quotidien d'Oran, numéro 3339 du jeudi 15 décembre 2005.

V. DICTIONNAIRES

1. CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D. (2002) : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris.
2. Ducrot, O. et T., Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, 1972.
3. Le Petit Robert, Le Robert, dictionnaire de la langue française, Paris, 1995.

BIBLIOGRAPHIES

VI. COLLOQUES & SEMINAIRES

1. AREZKI HIMEUR Mohamed, *Le rôle de la presse durant la période coloniale, 50 ans de presse algériens*, Editions Les Amis de Ahmed Benzine, 2014.
2. BENZIANE Abdou : *L'Algérie de demain : Relever les défis pour gagner l'avenir : information- communication- médias .2008.*

VII. SITE WEB

1. <http://cpa.hypotheses.org/1674>
2. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf
3. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf[https://www.psychanalyse.com/.../THEORIE DU TEXTE ROLAND BARTHES.](https://www.psychanalyse.com/.../THEORIE_DU_TEXTE_ROLAND_BARTHES)
4. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf
5. <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/central-mediterranean-route>
6. <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/western-mediterranean-route>
7. <http://www.afrik.com/article15115.html>
8. http://www.lemonde.fr/europe/visuel/2013/10/07/4-000-migrants-morts-en-mediterranee-depuis-2009_3491395_3214.html.

ANNEXES

El watan

Là-bas mieux qu'ici ?

Par Réda Bekkat

Il s sont de plus en plus nombreux à vouloir quitter le pays. La tragédie et son lot de victimes au quotidien de la «harga», de cette émigration clandestine, ont illustré l'ampleur de ce phénomène ces dix dernières années. Si les conditions de l'Algérie confrontée au terrorisme durant la décennie sanglante des années 1990 ont pu expliquer l'exil massif des Algériens, des élites intellectuelles notamment, vers l'Europe et le Canada, des chiffres récents ont montré que loin d'être endiguée cette tendance s'est accélérée au cours de cette dernière décennie et concerne pratiquement toutes les catégories de la société.

En effet, le nombre d'Algériens demandeurs d'asile dans les pays «riches» a augmenté d'environ 1% de 2007 à 2008, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU. Tout porte à croire que, depuis, leur nombre s'accroît au moins dans la même proportion, si ce n'est plus.

Il n'y a vraiment pas de quoi être optimiste quand on sait que le nombre d'Algériens «sans papiers» vivant en France est estimé, selon les ONG, à près de 300 000. Tandis qu'au Royaume-Uni, la population exilée venant d'Algérie a doublé en moins de dix ans. Ces statistiques sont tout aussi révélatrices des conditions de mal-vie, de dégradation du contexte socioéconomique qui poussent des citoyens à vouloir quitter le pays, parfois au péril de leur vie. Et révélatrices, surtout, de l'incapacité des gouvernants à redresser la situation depuis une décennie. Leur responsabilité est entièrement engagée dans la tragédie actuelle qui pousse des milliers de candidats à l'exil à vouloir fuir l'enfer de la «hogra», de la précarité, de l'exclusion et de l'intolérance. Les premières victimes en sont les jeunes, diplômés ou non, en activité ou au chômage, les femmes en butte à la persécution et au machisme ambiant, des cadres parfois à la retraite, des médecins, des enseignants.

Bref, un très large panel de la société qui souffre et qui aspire au mieux-être et au vivre ensemble. Des catégories d'hommes et de femmes désespérés par le laxisme et l'incurie de leurs gouvernants et par leur incapacité criminelle à assurer le minimum, c'est-à-dire leur sécurité qu'ils sont obligés à aller la chercher sous des cieux plus cléments. Tant et si bien qu'aujourd'hui, après les femmes et les sans-droit victimes de la paupérisation de la société, ils sont de plus en plus nombreux à réclamer l'asile auprès des pays d'accueil parce que faisant partie d'une minorité linguistique ou religieuse persécutée parce que de confession non musulmane et que la liberté de culte dans la pratique est entravée aussi bien par l'intégrisme islamiste prédominant que par les institutions, ou simplement victimes de la misogynie en général, à l'origine d'expéditions punitives contre les femmes comme on l'a vu à M'sila ou de l'homophobie, notamment chez les jeunes. Face à ces exils forcés, nés de la violence et de la violation des droits humains, les dirigeants, à tous les niveaux de l'Etat, tout comme les institutions, s'enferment dans un autisme et une indifférence inquiétants pour l'avenir.

Des fellaghas aux harraga

Par Réda Bekkat

Pas un jour ne passe sans ramener son lot d'émigrants clandestins vers l'Espagne ou l'Italie, à partir des côtes des régions de Annaba ou de l'Oranie. Tentatives d'exil au dénouement parfois tragique. Familles endeuillées par la disparition en haute mer d'un proche qui tentait vainement de rallier l'Europe et de fuir la misère des quartiers de Sidi Lahouari, d'El Harrach ou d'ailleurs...

Lundi dernier, une centaine de clandestins a regagné à partir de la région de Annaba les côtes de la Sardaigne, à bord d'une trentaine d'embarcations de fortune. Un clandestin algérien a trouvé la mort et sept autres ont été secourus par les Tunisiens. Du jamais vu, c'était impressionnant d'assister à une tentative collective d'émigration, ont affirmé les habitants de Sidi Salem et d'El Bouni.

Tandis qu'à l'Ouest, non loin de Beni Saf, une cinquantaine de candidats à l'exil a eu moins de chance. La plupart d'entre eux ont été arrêtés avant d'embarquer sur les chalutiers qui les attendaient en pleine nuit. Leur chance, c'est d'avoir échappé à une mort certaine en tentant de traverser dans des conditions extrêmes les 300 km de mer qui les séparaient des côtes espagnoles.

En effet, en l'espace de 30 mois, pas moins de 147 cadavres de clandestins, de «harraga» ont été récupérés par les gardes-côtes. Été comme hiver, et beaucoup plus à la belle saison, ces «infiltrés» d'un nouveau type tentent leur chance de traverser la Méditerranée au péril de leur vie afin de rejoindre des cieux qu'ils croient plus cléments. Ils ont généralement entre 20 et 35 ans, en ont marre de l'ombre des murs auxquels ils s'adosent depuis des années et de la malvie qui s'accroche à leurs basques depuis tout aussi longtemps. Même les symboles ne veulent plus rien dire pour ces jeunes en détresse. La veille du 45^e anniversaire, ils étaient tout aussi nombreux à tenter la traversée depuis Ghazaouet. Ils ont l'âge qu'avaient leurs aînés lorsqu'ils ont pris les armes contre la France et vers laquelle se dirige aujourd'hui leur folle tentative d'exil. Chaque époque a ses drames et ses odyssées tragiques d'êtres humains qui fuient l'injustice, la misère dans lesquelles ils sont nés. Il y eut le temps des «boats people» indochinois, celui des «balseros» cubains tentant de rallier les côtes américaines de Miami, serait-ce, présentement et ici, celui des «harraga» vers l'Europe.

Le Quotidien d'Oran

Kamel Daoud

Un jour, ça sera
votre cuisinier

Tout le monde le sait, sauf le Pouvoir: l'immigration clandestine ou pas n'est pas une question de pain mais de loisirs. Les Algériens ont créé une immense camisole de force pour le corps, le rire et le loisir, contre laquelle il n'existe que deux moyens : prier Dieu frénétiquement ou prendre la mer sous son aisselle pour se chercher un pays plus vaste que sa propre chaussure.

Voici une histoire qui est une vraie collection de symboles : les danseurs, des danseurs du Ballet national algérien, demandent asile au Canada où ils avaient été invités à donner un spectacle. Le spectacle était pour commémorer le 1^{er} novembre et les danseurs ont conclu qu'il ne faut pas qu'ils refassent la même erreur que les martyrs. Ils se sont dit qu'il vaut mieux se libérer soi-même que de libérer une terre pour un autre colon nationalement triste et peu engageant. Donc, les danseurs ont décidé de ne pas revenir, réduisant encore plus la population, déjà proche du zéro, des gens qui dansent dans ce pays.

La raison ? Là aussi on est dans le symbolique pur, le condensé de sens, le chevauchement des significations : s'il y a quelqu'un qui a vraiment envie de partir de chez nous, cela ne peut être qu'un danseur. D'abord parce que ce n'est pas un art chez nous, mais un immoralisme sexuel. Ensuite, le corps souffre énormément en Algérie : il ne peut pas bouger, s'exprimer, se reproduire dans la beauté, se dévêtir, se frotter sans violence, s'affirmer ou être en bonne santé. Un danseur est donc le malheureux national qui a le plus besoin de partir : son corps est refusé, peu admiré, son art est assimilé à une faute, sa vocation n'est pas hallal et personne ne l'admire parce qu'il n'incarne pas un cadavre de martyr ni celui d'un

kamikaze. Danseur de ballet dans un pays triste et sans loisirs n'est pas un avenir. Tôt ou tard, cela devait arriver : on a exilé le

chant, le raï, il devait s'ensuivre une immigration du corps qui danse. Cela va de pair entre le cor et le cri. Rien ne pouvait donc illustrer, incarner et symboliser mieux les raisons du désir de partir que le cas des danseurs du Ballet national qui ne veulent plus revenir : chez nous, on ne s'amuse pas.

Et si des danseurs algériens qui sont à Alger, employés d'un Ballet national, n'en peuvent plus de ne pas s'amuser et exploser, que dire du jeune Tchaïkovski Mohand de Oued-interruption qui, dans un village vide, n'a rien et est forcé de lui tendre la main ? Que dire du reste du pays pour lequel le Pouvoir, dans sa terrible vocation de mangeoire, a cru que la solution est d'offrir des locaux et pas des occasions de rire ? Que dire de toute la surface du pays qui est aussi amusante que la présidence et ses légendaires froncements de sourcils pratiqués comme signe ostentatoire de Pouvoir ?

Pour le cas des danseurs du Ballet national, la crise est immense: des diplomates, qui ne vivent pas à Oued-interruption quantique, ont même expliqué que si l'asile est accordé aux danseurs, ce sont les relations algéro-canadiennes qui seront menacées.

Il y a de la rage dans les airs, du scandale, du dévoilement. Tout est fait pour ramener ces fugueurs même dans des valises diplomatiques : même leurs familles, même la matraque, même la menace. L'affaire est sérieuse : si des danseurs du Ballet national arrivent à obtenir l'asile au Canada, demain, c'est le cuisinier d'une institution étatique qui prendra la tangente à l'occasion de n'importe quel voyage d'Etat.

Abdelkrim Zerzouri

Au-delà du bruit relaxant des vagues qui se brisent sur la côte, du soleil, de l'évasion en général, l'été rime avec la hargha vers l'eldorado

européen. Nombreux sont les candidats à la hargha qui se donnent rendez-vous en cette période de l'année, caractérisée par une mer calme, une météo clémente, propice au lancement des embarcations d'infortune vers le large, en direction du sud de l'Italie ou l'Espagne, deux destinations les plus proches de l'Afrique du Nord, et qu'on pourrait rejoindre par beau temps sur des planches flottantes.

El hargha, ce n'est plus le même le degré de brûlure. On en parlait à satiété il y a tout juste quelque temps, des mères qui pleuraient la disparition de leurs progénitures faisaient l'actualité sur les chaînes de télévision privées, on consacrait des reportages sur le sujet, on organisait des rencontres de sensibilisation, les organisations des droits de l'homme se sont mêlées du débat social, puis tout retombe soudainement au degré presque zéro. A-t-on banalisé le sujet en le déballant en longueur, en largeur et en profondeur ? Ce n'est pas un oubli total, mais on parle de moins en moins de hargha. Les jeunes sont de moins en moins nombreux à tenter l'aventure de la hargha. Reflets des réalités du terrain, rares sont les interceptions annoncées ces dernières semaines, voire ces derniers mois, par les gardes-côtes algériens.

L'actualité chez nous, c'est plutôt ces réfugiés subsahariens qui déferlent dans nos contrées. Nos jeunes ont-ils vraiment assimilé la leçon ? On retiendrait, certainement, qu'il serait idiot de servir de repas aux poissons, alors qu'il existe d'autres moyens de rejoindre l'es-

Espoir et désespoir

pace Schengen. Parfois, il suffit juste d'y mettre le prix. Il y a lieu de noter, aussi, qu'on a compris que tout n'est pas noir chez nous et que chez les autres tout n'est pas toujours rose. Bien sûr, des «boat people» poussés par les vents de l'espoir prennent encore et toujours les voies maritimes vers les côtes de l'Europe du Sud. Avec leur lot de malheurs. Les deux terribles naufrages qui ont eu lieu en 2013, l'un près de Lampedusa et le second près de Malte, et qui ont fait au moins 400 morts, sont revenus hanter les mémoires avec la découverte ce lundi dernier de 30 personnes mortes sur une embarcation (qui transportait 590 immigrants) lors d'une opération de sauvetage lancée par la marine italienne près du canal de la Sicile.

Les activités de la marine italienne se sont densifiées ces dernières 24 heures, 7 embarcations transportant 1654 personnes ont été interceptées ou secourues, selon le langage «soft» des autorités italiennes. Près de 60.000 migrants et réfugiés ont débarqué dans le sud de l'Italie durant le premier semestre de l'année en cours. On estime à ce propos que le record atteint en 2011 (63.000 réfugiés), en plein boom des printemps arabes, devrait être dépassé cette année. Il s'agit là d'une lecture des événements faite par les pays d'accueil des réfugiés. On sait pertinemment que les printemps arabes se sont transformés en cauchemar pour les peuples qui aspiraient à une vie meilleure et qui se retrouvent contraints d'aller la chercher ailleurs cette douceur du printemps. L'espoir et le désespoir se mesurent-ils chez les populations du Sud au prorata du nombre des embarcations et des réfugiés «secourus» au large de la Sardaigne.

HARRAGA ET ALORS ?

PAR SAID BOUCETTA

Incapable de trouver une solution au phénomène harragas, le gouvernement a proposé la criminalisation pure et simple de l'acte d'émigration. Ainsi, toute personne désirant quitter le pays dans une barque de fortune risque une peine de prison ferme. Que le gouvernement — qui cherche bien entendu à masquer son incompetence à gérer ce phénomène — propose de pousser la poussière sous le tapis peut se comprendre. Il est presque dans son rôle. Mais que l'Assemblée nationale populaire le suive dans sa logique de fuite en avant, il y a une frontière que nos députés ont osé franchir. Ils ont failli à leur mission de contrôle de l'Exécutif et de garants des intérêts de la société.

En approuvant les poursuites judiciaires à l'encontre des jeunes émigrés clandestins, avec une «option» certaine pour un séjour en prison, les élus du peuple ont tout simplement ignoré les souffrances de cette catégorie de la société. Ainsi, au lieu d'imposer un débat sérieux et franc au gouvernement sur la question des harragas et mettre l'Exécutif, tout l'Exécutif devant ses responsabilités, les élus du peuple ont gracieusement offert au gouvernement le gourdin pour réprimer, au lieu d'écouter.

Taïeb Belaïz, qui a défendu l'amendement du code pénale prévoyant des peines de prison à l'encontre des harragas, porte certes la responsabilité de cette dérive devant l'histoire, mais il n'a été en réalité que l'instrument d'un pouvoir qui n'arrive pas à réduire la fracture qui le sépare de sa jeunesse. Les hommes et les femmes qui sont au gouvernement, ainsi que ceux et celles qui siègent à l'Assemblée populaire nationale doivent pourtant savoir qu'on ne risque pas sa vie à 20 ans pour le plaisir de pourrir celle des dirigeants du pays ou de nuire à l'image de son pays. Il y a un malaise. Et il est profond. Et ce genre de mal, lorsqu'il atteint une société, on ne le pallie pas par la voie judiciaire. Il est plus qu'urgent de regarder la jeunesse dans le blanc des yeux, d'accepter ses remontrances et de corriger la trajectoire. Les jeunes de ce pays ne demandent pas seulement l'emploi et le logement. Messieurs les députés, vous auriez dû les écouter avant d'en faire des criminels. Car,



En approuvant les poursuites judiciaires à l'encontre des jeunes émigrés clandestins, avec une «option» certaine pour un séjour en prison, les élus du peuple ont tout simplement ignoré les souffrances de cette catégorie de la société.



GRAFFITIS ET REQUINS DES MERS

PAR RACHID MACHTRAS

Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage, et quand on veut enterrer un problème sans lui trouver de solution, on lui crée une commission. C'est connu. D'où l'étonnement qui peut saisir les citoyens devant les arguments avancés par le ministre de la Justice, garde des sceaux, en réponse aux interrogations des députés. Pour lui, il n'y a que deux manières de résoudre le problème des harragas : d'abord les punir, en les condamnant à des peines de prison et à des amendes. Ensuite, créer des commissions pour essayer de comprendre leur geste.

C'est un peu court comme réponse.

Mais il n'est pas venu à l'idée des autorités de chercher ailleurs la solution à ce problème, en se demandant, par exemple, pourquoi les jeunes de ce pays cherchent-ils à le fuir, au péril de leur vie.

Prenons l'exemple de Ghaza : malgré le blocus qui frappe cette bande de territoire, et bien que toutes les frontières terrestres et maritimes soient fermées, les habitants de Ghaza s'accrochent à leur Terre. Ils creusent des tunnels pour aller chercher des produits qui manquent (alimentation, médicaments, carburants, pièces détachées...) mais ils veulent rester dans leur pays. Parce qu'ils sont chez eux et qu'ils s'y sentent bien.

Voilà donc le nœud du problème : les jeunes algériens ne sont pas bien dans leur peau. Leur pays ne leur donne pas ce qu'ils cherchent : un travail digne, un salaire, un toit, mais aussi un peu de liberté.

Plus grave, il n'existe pas de canaux de communication entre le sommet et la base. Tout est verrouillé.

On avait cru qu'avec la fin du tout Etat, on allait ouvrir une nouvelle page de liberté, donnant les mêmes chances à tous les enfants d'Algérie, mais en réalité, on n'a fait que remplacer le monopole d'Etat par les monopoles privés. Les mêmes qui étaient aux commandes sont restés aux commandes. La nomenclatura est la même. Elle n'a fait que changer de nom : la rente pétrolière c'est pour elle, et cette minorité qui a mis l'Algérie en coupe réglée ne se soucie guère de la vie des millions d'Algériens, dont les enfants sont prêts à se livrer aux requins de la méditerranée, pour échapper aux requins qui fraient dans les rouages de l'Etat.

Non seulement les députés ont le droit de ne pas gober les explications du garde des sceaux, mais en plus, ils devraient demander des comptes aux pouvoirs publics sur leur gestion des affaires de la cité. En leur demandant par exemple : que



Les jeunes algériens ne sont pas bien dans leur peau. Leur pays ne leur donne pas ce qu'ils cherchent : un travail digne, un salaire, un toit, mais aussi un peu de liberté.

Plus grave, il n'existe pas de canaux de communication entre le sommet et la base. Tout est verrouillé.



Real : Ce joueur qu'Achraf Hakimi aimerait voir venir Un projet d'alimentation en gaz naturel inauguré Air Algérie: Des vols vers Alger détournés en raison d'un épais brouillard L'illusoire affranchissement Un raccourci à double tranchant Bedoui face à la société civile de Djinet: Des habitants dénoncent la «hogra» Football - Ligue 1: Le CSC champion d'Algérie, l'USB ne veut pas abdiquer USMH : L'espoir d'un avenir prometteur Zetchi : «La défaite face aux Saoudiens nous fait mal, mais...» Volleyball - Coupe d'Algérie messieurs: Les deux favoris en finale Boutefliq: 1.750 couffins de Ramadhan distribués aux nécessiteux Fruits et légumes: Le ministre du Commerce promet des prix raisonnables pour le ramadhan Mascara: Près de 70 mandats de dépôt en un mois Le chômage des consciences Un casse-tête libyen 57 terroristes tués en une semaine La coalition américaine a frappé un village syrien Municipales en Tunisie : Ennahdha en tête mais sans majorité à Tunis Lutte contre le terrorisme : Allégations et injonctions France : Une année de présidence Macron "Les portes de la clémence sont ouvertes" Makri se succéderait à lui-même Unité de fabrication de charcuterie hallal en Algérie : Des investisseurs croates intéressés par sa création Réalisation d'un projet de pétrochimie : Création d'une société mixte entre Sonatrach et Total Ça coûte 10 milliards de dinars par an Madjer vise à «stabiliser» l'effectif Le MCA en pleine crise "Il y a un flou dans les textes de lois" Nouvelles mesures pour les véhicules des émigrés 20 ministres en ordre de bataille Ce n'est pas encore l'engouement Création de 600 postes d'emploi La Justice doit accomplir sa mission dans la sérénité "Un homme de patrimoine" Pas de feuilletons arabes en ce Ramadhan sur l'Entv Une soirée au TNA pour Mahieddine Bachtarzi Gor Mahia - USMA délocalisé à Nairobi Problématique de la rentabilité des usines de montage de voitures en Algérie Fin de la formation des maires 509 retraits de permis de conduire en un mois Un patrimoine séculaire à valoriser «Tryo» enchante le public algérois Découverte et destruction de trois caches terroristes Ramadhan débutera jeudi Le syndicaliste Idir Achour agressé à Béjaïa "Les portes de la réconciliation nationale ouvertes aux terroristes" Belgique: La grande mosquée de Bruxelles «au milieu du village» Signature d'une convention de coopération entre le ministère de la Culture et le CNOA

Faut dire rahala pas harraga !

Kamel Amghar

Publié dans La Tribune le 25 - 06 - 2008

La Tribune

Les harraga font et défont l'actualité depuis quelques années déjà. Ils occupent constamment le devant de la scène. Chacun y va de sa propre recette pour expliquer les motivations profondes de ces «brûleurs de frontières» avant de déboucher sur les risques et les conséquences de ce phénomène tant appréhendé par un Occident vieillissant et paranoïaque. Des ministères entiers sont créés dans les grandes démocraties pour repousser les assauts «conquérants» de ces voyageurs de l'interdit. A l'approche de la saison estivale, période propice pour ce genre d'équipées non autorisées, les lignes de partage -imaginaires, bien sûr- sont mises automatiquement sous haute surveillance. L'alerte passe au maximum au sein des forces navales et parmi les gardes frontières. Les traqueurs de pirogues et de caravanes pédestres étalent leur zèle sur toute l'étendue de la mer et du désert. Politiques et scientifiques expliquent souvent cette fièvre migratoire par la pauvreté, le chômage ou la restriction des libertés civiques dans les pays du Sud. «Notre pays ne peut pas accueillir à lui seul toute la misère du monde», claironne-t-on à chaque occasion. Cet argument, un peu éculé, a certes son poids mais il ne peut, à lui seul, tout justifier. L'homme est fondamentalement un être rêveur. Il aspire toujours à réduire les distances, à aller toujours au-delà, à voyager pour se découvrir à travers les autres. Depuis la nuit des temps, l'être humain -comme n'importe quel autre animal du reste- s'ennuie et répond à cet appel instinctif au voyage pour échapper à son propre destin. D'illustres voyageurs ont sillonné le monde à pied rien que pour le voir. Ibn Batouta, Si Mohand u M'hand ou Lord Byron, pour ne citer que ces trois-là, traduisent parfaitement ce désir naturel de s'affranchir de la monotonie du présent, cette démangeaison curieuse à connaître autre chose que soi-même. «L'univers est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays», disait de son vivant le dernier cité. Si on met un homme dans un paradis barbelé, il finira instinctivement par sauter dans la bouche d'un volcan. Les Français qui partent par milliers à la conquête du Québec, de l'Irlande ou des Etats-Unis sont-ils tous des crève-la-faim ? Les Russes qui se ruent par centaines sur les côtes espagnoles sont-ils des candidats potentiels au travail dans un champ de patates en Andalousie ? Les Américains qui plient bagage pour s'installer à Hong-Kong, à Bangkok ou à Abu Dabi souffrent-ils de malnutrition ? Assurément non ! Pourquoi pense-t-on l'inverse

G+

Lire aussi

Migrants, harraga et exilés : errances au bord de l'humanité

Le dernier numéro de la revue Naqd se penche sur « Les brûleurs de frontières »

L'Algérie en panne d'initiatives pour les harraga

M. MUsETTE, SOCIOLOGUE ET CHERCHEUR AU CREAD (ALGER)

Un visa pour la mort

RENCONTRE NATIONALE AUTOUR DU PHENOMÈNE HARRAGA

lorsqu'un Africain ou un Latino manifeste son attrait pour un autre continent ? Aucun séminaire n'a réussi pour le moment à répondre à cette question. Les statistiques parlent aujourd'hui de 170 millions de migrants légaux dans le monde et évaluent le nombre des clandestins à 20 millions, dont 4 millions en Europe. Une infime proportion qui ne justifie pas cette incroyable levée de boucliers. Dans l'absolu, ce faux problème de l'émigration clandestine n'a pas lieu d'être. Il cache mal une certaine volonté du monde dit développé à «prolonger» sa tutelle civilisatrice sur les contrées qui le sont un peu moins. El harka est ainsi devenue un moyen de pression politique comme un autre. Nos colloques sur ce dossier ne servent à rien car la clé, la vraie, se trouve de l'autre côté. De nombreux experts estiment que la solution réside dans un développement global qui soit soucieux d'établir, sur toute la terre, le plus d'équilibre possible entre les croissances économiques et les responsabilités sociales. «Un autre monde humain est possible si on le veut : un monde plus juste, plus équitable, plus durable, plus solidaire. Surtout un monde dont l'économie serait davantage complémentaire que concurrentielle», note l'anthropologue français, Pierre Bamonny, qui a consacré plusieurs études à ce sujet.

K. A.

0 commentaires Trier par Les plus récents

Ajouter un commentaire...

[plugin Commentaires Facebook](#)

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.

 **J'aime** Soyez le premier de vos amis à indiquer que vous aimez ça.

 **Djazairess**
J'aime cette Page 37 K mentions J'aime

5 amis aiment ça



 **Djazairess**
il y a 30 minutes

A l'occasion d'un tchat organisé sur son compte Twitter, Achraf Hakimi (19 ans), doublure de Daniel Carvajal, a donné son avis un supposé intérêt du Real Madrid pour Neymar :

Real : Ce joueur qu'Achraf Hakimi aimerait voir venir Un projet d'alimentation en gaz naturel inauguré Air Algérie: Des vols vers Alger déroutés en raison d'un épais brouillard L'illusoire affranchissement Un raccourci à double tranchant Bedoui face à la société civile de Djanet: Des habitants dénoncent la «hogra» Football - Ligue 1: Le CSC champion d'Algérie, l'USB ne veut pas abdiquer USMH : L'espoir d'un avenir prometteur Zetchi : «La défaite face aux Saoudiens nous fait mal, mais...» Volleyball - Coupe d'Algérie messieurs: Les deux favoris en finale Boutlelis: 1.750 couffins de Ramadhan distribués aux nécessiteux Fruits et légumes: Le ministre du Commerce promet des prix raisonnables pour le ramadhan Mascara: Près de 70 mandats de dépôt en un mois Le chômage des consciences Un casse-tête libyen 57 terroristes tués en une semaine La coalition américaine a frappé un village syrien Municipales en Tunisie : Ennahda en tête mais sans majorité à Tunis Lutte contre le terrorisme : Allégations et injonctions France : Une année de présidence Macron "Les portes de la clémente sont ouvertes" Makri se succéderait à lui-même Unité de fabrication de charcuterie hallal en Algérie : Des investisseurs croates intéressés par sa création Réalisation d'un projet de pétrochimie : Création d'une société mixte entre Sonatrach et Total Ça coûte 10 milliards de dinars par an Madjer vise à «stabiliser» l'effectif Le MCA en pleine crise "Il y a un flou dans les textes de lois" Nouvelles mesures pour les véhicules des émigrés 20 ministres en ordre de bataille Ce n'est pas encore l'engouement Création de 600 postes d'emploi La Justice doit accomplir sa mission dans la sérénité "Un homme de patrimoine" Pas de feuilletons arabes en ce Ramadhan sur l'Entv Une soirée au TNA pour Mahieddine Bachtarzi Gor Mahia - USMA délocalisé à Nairobi Problématique de la rentabilité des usines de montage de voitures en Algérie Fin de la formation des maires 509 retraits de permis de conduire en un mois Un patrimoine séculaire à valoriser «Tryo» enchante le public algérois Découverte et destruction de trois caches terroristes Ramadhan débutera jeudi Le syndicaliste Idir Achour agressé à Béjaïa "Les portes de la réconciliation nationale ouvertes aux terroristes" Belgique: La grande mosquée de Bruxelles «au milieu du village» Signature d'une convention de coopération entre le ministère de la Culture et le CNOA

Les harraga reprennent la mer

Ali Boukhlef

Publié dans La Tribune le 26 - 10 - 2009

«Dix-sept candidats à l'émigration clandestine ont été interceptés dimanche à l'aube au large du littoral d'Oran au moment où ils tentaient de rejoindre la rive Nord de la Méditerranée, a-t-on appris des gardes-côtes [...]. Ces migrants clandestins, âgés entre 15 et 27 ans, avaient pris le large la veille à partir d'une plage de la côte ouest de la wilaya d'Oran». Ce sont là quelques lignes tirées d'une dépêche de l'agence officielle APS datée d'hier dimanche 25 octobre. Elle est venue, comme par effraction, nous tirer d'un semblant de sommeil qui a duré le temps d'une rentrée sociale plutôt calme. Ironie de l'Histoire, cette nouvelle «prise» survient à un moment où le film de Merzak Allouache Harraga, dédié à cette catégorie de jeunes Algériens désœuvrés et en quête d'une vie meilleure, a décroché le Palmier d'Or au festival de Valencia, en Espagne, cette terre dont ont rêvé les 17 jeunes arrêtés au large d'Oran. La gifle est donc un peu tenace en cette fin du mois d'octobre. Elle rappelle une évidence : il n'y a pas de saison idéale pour tenter chercher l'eldorado, même si la palme revient à l'été pour les conditions météorologiques avantageuses qu'il offre. Ni le froid, ni le vent, ni les marées n'empêchent désormais les jeunes, dont des adolescents, de tenter l'aventure. Autant dire que le danger ne fait plus peur. Il est évident que dans de telles conditions, le leitmotiv qui revient le plus souvent est celui qui consiste à stigmatiser ces «brûleurs» de la mer. On a souvent mis en taule ces jeunes. On a souillé leur image et «sali» leur casier judiciaire. A-t-on seulement tenté de les comprendre ? Il y a eu des tentatives, mais c'est largement insuffisant face à l'ampleur des dégâts. Ces jeunes qui ont échoué dans leur tentative ne sont malheureusement pas les derniers, même si leur sort est tout de même meilleur que Hamza, ce jeune qui a péri durant l'été à [Annaba](#), où des dizaines d'autres anonymes disparus en mer. On peut tout leur reprocher. Sauf qu'ils ne sont pas fous. Car, leur seul objectif est celui de vivre. Pas comme des animaux, mais comme des humains qui vivent leurs temps. Dans la dignité et le respect d'un jeune de XXIe siècle. Ce n'est malheureusement pas l'image qu'offrent les taudis de Diar Echems ou les bidonvilles d'Alger et de [Constantine](#). Car même s'il est vrai que tout n'est pas noir dans ce pays, cela rappelle que beaucoup reste à faire et que tout ce qui brille n'est pas or.

A. B.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.

La Tribune

G+

Lire aussi

Oran : 17 candidats à l'émigration clandestine interceptés

Emigration clandestine : 17 candidats interceptés à Oran

Tlemcen : Neuf candidats à l'émigration clandestine interceptés à Ghazaouet

Neuf candidats : à l'émigration clandestine interceptés à Ghazaouet

Oran : Treize migrants clandestins interceptés

Signaler une annonce inappropriée

G+

**TABLE DES
MATIERES**

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Sommaire	
	Introduction générale	02
I	Chapitre I :L'émigration	10
	Introduction	10
I.1	Un aperçu sur l'immigration	10
I.2.	Aperçu sur la migration maghrébine	15
I.3.	Les restrictions sur l'octroi de visas aux algériens	20
I.4.	Les différentes appellations de l'émigration « sans-papiers »	22
I.5.	De l'émigration à <i>El harga</i>	24
I.6	La presse et l'émigration	35
	Conclusion	38
II	Chapitre II :Le journalisme et l'analyse de discours	40
	Introduction	40
II.1	Le discours journalistique	41
II. 1.1	La presse écrite et ses genres	41
II. 1.2	Les caractéristiques du discours journalistique	42
II. 1.3	De la presse de l'opinion à la presse d'information	44
II. 2	Analyse de discours	47
II.2.1	Qu'est - ce que c'est l'analyse de discours ?	47
II.2.2	Qu'est-ce que c'est le discours ?	48
II.2.3	Quels sont les critères de la description des genres	49
II.2.4	Du discours en général au discours médiatique	50
II.2.5	De l'énonciation à l'énoncé	52
II.2.6	La situation d'énonciation dans le discours de presse	56
II.2.7	L'objectivité et la subjectivité	57

T A B L E D E S M A T I E R E S

II.2.8	La subjectivité	64
	Conclusion	73
	Chapitre III :Description et analyse du corpus	75
	Introduction	75
III.1	Description du corpus	75
III.2	Présentation du corpus	76
III.3	Présentation des articles retenus	78
III.4	Etude de l'objectivité	79
III.4.1	Résultats de l'étude de l'objectivité	94
III.5	Etude de la subjectivité	95
III.5.1	Résultats de l'étude de la subjectivité	109
III.6	Interprétation et comparaison des résultats	111
	Conclusion	114
	Conclusion générale	115
	Bibliographie	118
	Annexes	125
	Table des matières	135